Rapport sur la **conjoncture économique** de l'**industrie chimique,** des **sciences de la vie** et de la **transformation** des **matières plastiques** et du **caoutchouc**

Novembre 2020

© AdobeStock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

○ 0800 120 33 (numéro gratuit)
○ SPFEco
○ @spfeconomie
○ linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
○ instagram.com/spfeco
○ youtube.com/user/SPFEconomie
○ economie.fgov.be

Éditeur responsable :
Regis Massant
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

021-21

Table des matières

Avant-propos 6
Executive summary 7
1. Contexte économique 11
1.1. Belgique 11
1.2. Union européenne 12
1.3. Reste du monde 12
1.4. Défis – opportunités 13
2. Industrie de la chimie (C20), des sciences de la vie (C21), des plastiques et du caoutchouc (C22) 16
2.1. Conjoncture 16
2.2. Chiffre d'affaires, production et prix à la production 17
2.2.1. Chiffre d'affaires selon les données TVA 17
2.2.2. Production du secteur de la chimie selon les indices Prodcom 20
2.2.3. Indice des prix à la production du secteur de la chimie 22
2.3. Investissements dans le secteur de la chimie 23
2.4. Taux d'utilisation des capacités de production 26
2.5. Emploi 28
2.6. Chômage temporaire dans le secteur de la chimie 30
Chômage temporaire pour force majeure à la suite de la Covid-19 32
2.7. Entrepreneuriat 35
2.7.1. Faillites et pertes d'emplois dues aux faillites 35
2.7.2. Créations, radiations et assujettissements d'entreprises 36
2.8. Commerce extérieur 41
2.8.1. Concept : communautaire ou national ? 41
2.8.2. Introduction 42
2.8.3. Exportations, importations et balances commerciales 43
2.8.4. Partenaires commerciaux à l'exportation 46
2.8.5. Partenaires commerciaux à l'importation 49
2.8.6. Ventilation des échanges par groupe de produits 52
3. Annexes 56
3.1. Nomenclature NACE 56
3.2. Analyse du commerce extérieur selon le concept national 57
3.2.1. Exportations, importations et balances commerciales 58
3.2.2. Partenaires commerciaux à l'exportation 61
3.2.3. Partenaires commerciaux à l'importation 64
3.2.4. Ventilation des échanges par groupe de produits 67

Liste des graphiques

Graphique 2-1. Courbes de conjoncture brute et lissée dans l'industrie manufacturière et dans le secteur de la chimie (a) 16

Graphique 2-2. Courbes de conjoncture brute et lissée dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc et dans l'industrie manufacturière 17

Graphique 2-3. Chiffre d'affaires à un an d'écart dans les trois secteurs (C20-C21-C22) ; de 2015 à 2019 et sur les 6 premiers mois de 2020 18

Graphique 2-4. Indice de production (Prodcom) dans les trois secteurs (C20-C21-C22) 20

Graphique 2-5. Indice des prix à la production dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22) 22

Graphique 2-6. Investissements dans les trois secteurs (C20-C21-C22) 24

Graphique 2-7. Taux d'utilisation désaisonnalisé des capacités de production : industrie de la chimie et industrie manufacturière 27

Graphique 2-8. Emploi dans les trois secteurs (C20-C21-C22) 28

Graphique 2-9a. Chômage temporaire dans l'industrie manufacturière et dans l'industrie chimique 30

Graphique 2-9b. Déclarations de chômage temporaire dans l'industrie chimique (C20-C21-C22) – Impact de la Covid-19 32

Graphique 2-10. Part des exportations et des importations des secteurs de la chimie (C20), des sciences de la vie (C21) et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) en 2019, concept communautaire 43

Graphique 2-11. Commerce extérieur de l'industrie chimique (C20) 43

Graphique 2-12. Commerce extérieur de l'industrie des sciences de la vie (C21) 44

Graphique 2-13. Commerce extérieur du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) 45

Graphique 2-14. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019 46

Graphique 2-15. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019 47

Graphique 2-16. Principaux pays partenaires à l'exportation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 et 2019 48

Graphique 2-17. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019 49

Graphique 2-18. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019 50

Graphique 2-19. Principaux pays partenaires à l'importation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 en 2019 51

Graphique 3-1. Part des exportations et des importations des secteurs de la chimie (C20), des sciences de la vie (C21) et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) en 2019 57

Graphique 3-2. Commerce extérieur de l'industrie chimique (C20) 58

Graphique 3-3. Commerce extérieur de l'industrie des sciences de la vie (C21) 59

Graphique 3-4. Commerce extérieur du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) 60

Graphique 3-5. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019 61

Graphique 3-6. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019 62

Graphique 3-7. Principaux pays partenaires à l'exportation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 et 2019 63

Graphique 3-8. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019 64

Graphique 3-9. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019 65

Graphique 3-10. Principaux pays partenaires à l'importation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 et 2019 66

Liste des tableaux

Tableau 1 1. Prévisions de croissance du Fonds Monétaire International, de la BNB et du Bureau fédéral du Plan 12

Tableau 2-1. Total du chiffre d'affaires dans les trois secteurs (C20-C21-C22) 18

Tableau 2-2. Production dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22), en Belgique, dans la zone euro et dans les trois pays voisins 21

Tableau 2-3. Prix à la production dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22), en Belgique, dans la zone euro et dans les trois pays voisins 23

Tableau 2-4. Total des investissements dans les trois secteurs (C20-C21-C22) 24

Tableau 2-5. Taux d'utilisation des capacités de production dans le secteur de la chimie 26

Tableau 2-6. Emploi dans les trois secteurs (C20-C21-C22) 30

Tableau 2-7. Chômage temporaire dans l'industrie chimique (C20-C21-C22) – Impact de la Covid-19 33

Tableau 2-8. Faillites et emplois perdus à la suite de faillites dans les trois secteurs (C20-C21-C22) 36

Tableau 2-9. Nombre d'assujettis dans les trois secteurs (C20-C21-C22), par taille d'entreprises 37

Tableau 2-10. Nombre de créations dans les trois secteurs (C20-C21-C22), par taille d'entreprises 38

Tableau 2-11. Nombre de radiations dans les trois secteurs (C20-C21-C22), par taille d'entreprises 40

Tableau 2-12. Comparaison des chiffres du commerce pour 2019 selon le concept national et le concept communautaire. 41

Tableau 2-13. Exportations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) 52

Tableau 2-14. Importations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) 54

Tableau 3-1. Nomenclature NACE de l'industrie chimique (C20), des sciences de la vie (C21) et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) 56

Tableau 3-2. Exportations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) 67

Tableau 3-3. Importations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) 69

Avant-propos

Dans le contexte de l'identification et de la mise en œuvre des synergies entre le secrétariat du Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la conjoncture.

Le SPF Economie utilisera entre autres son expertise, en collaboration avec le Conseil Central de l'Economie, pour examiner en détail et clarifier la conjoncture de secteurs comme ceux de la distribution, de l'alimentation, de la chimie et du textile.

Le rapport actuel « Conjoncture économique dans l'industrie chimique, des sciences de la vie et de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc – Novembre 2020 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Chantal Binotto, Arno Noens, David Restiaux, Richard Saka Sapu, Kris Van den Berghe et Vincent Vanesse). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le Comité de pilotage (Peter Van Herreweghe, Emmanuel De Béthune et Frederik Hoogsteyns).

Le rapport de conjoncture précédent sur les évolutions de ces secteurs date de 2019, et peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « Rapport sur la conjoncture économique de l'industrie chimique, des sciences de la vie et de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc - Octobre 2019 ».

Les expériences positives de cette coopération et les synergies réalisées offrent de nombreuses perspectives de collaboration entre le SPF Economie et le secrétariat du CCE pour d'autres projets et études. Les deux directions ont d'ailleurs conclu un protocole d'accord afin d'intégrer ce type de coopération de manière structurelle dans les deux institutions et sont favorables à étendre cette collaboration dans le cadre des analyses conjoncturelles sectorielles des commissions consultatives spéciales (CCS) du CCE.

L'étude a été clôturée le 31 octobre 2020

Executive summary

Contexte économique

En Belgique et dans le reste du monde, l'activité économique a évolué, en 2020, au rythme de l'évolution de la pandémie de Covid-19. Dans beaucoup de pays, des mesures de confinement ont été prises par les gouvernements, à divers niveaux, afin de tenter de limiter la propagation du coronavirus.

Par conséquent, la **Belgique** connaîtrait une récession économique de 7,4 % en 2020, avant de d'observer un rebond de son PIB de 6,5 % en 2021. **L'économie mondiale** pâtirait également d'un recul de son activité économique en 2020 (-4,4 %) avant de repartir à la hausse dès 2021 (+5,2 %).

À côté des effets de la pandémie de coronavirus sur son économie, la Belgique est également soumise au risque de subir de plein fouet un Brexit dur à moyen terme, l'Union européenne et le Royaume-Uni n'ayant à ce jour pas encore réussi à trouver un terrain d'entente quant à leur relation commerciale.

En ce qui concerne les principaux **défis et opportunités**, la crise du Covid-19 constitue un défi majeur à court terme. La formation d'un nouveau gouvernement fédéral représente également un changement à prendre en considération car la politique de sortie du nucléaire concerne le secteur chimique. Enfin, la poursuite de l'avancée du double apprentissage[1] continue, pour sa part, d'être une évolution positive.

Conjoncture

La confiance des entrepreneurs dans le **secteur de la chimie et des sciences de la vie** a diminué en 2019 et est inférieure à la moyenne à long terme. Malgré l'amélioration au premier trimestre 2020, la pandémie de Covid-19 a fait chuter la confiance des entrepreneurs au deuxième trimestre 2020. Toutefois, les dernières données brutes indiquent une amélioration de la confiance des entreprises dans l'industrie chimique, avec des valeurs encore supérieures à leurs niveaux moyens respectifs en octobre 2020.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires cumulé **pour les trois secteurs (C20-C21-C22)** s'est affaibli de 0,9 % en 2019 par rapport à 2018. Les 3 secteurs ont été impactés par la crise sanitaire et le chiffre d'affaires cumulé s'est en effet réduit de 9 % sur les six premiers mois de 2020 par rapport à la période correspondante de 2019.

Le chiffre d'affaires dans **l'industrie de la chimie (C20)** a reculé de 3,4 % en 2019 par rapport à 2018, totalisant 36,3 milliards d'euros, en recul pour la seconde année consécutive. Sur les 6 premiers mois de 2020, le chiffre d'affaires de l'industrie chimique (C20) a reculé de 10,8 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Le rythme de croissance du chiffre d'affaires dans **l'industrie des sciences de la vie (C21)** s'est accéléré en 2019 (+4,6 % après +3,1 % en 2018). Toutefois, le chiffre d'affaires s'est replié de 4,9 % au cours des 6 premiers mois de l'année 2020, à un an d'écart.

Le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) a enregistré un recul de son chiffre d'affaires en 2019 (-2,1 % contre +9 % en 2018) mettant fin à 5 années de hausse ininterrompue. Sur les six premiers mois de 2019, le chiffre d'affaires dans ce secteur s'est contracté de 10,8 % par rapport à la période correspondante de 2019.

Production

La production dans l'**industrie de la chimie** (C20) a reculé dans la zone euro de 1,4 % en 2019 ainsi qu'au cours des 6 premiers mois de 2020 (-5,7 %, en glissement annuel). Une baisse de la

[1] Les étudiants acquièrent une expérience pratique en entreprise pendant leurs heures de cours en vue d'une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, d'une part, et les compétences des étudiants diplômés, d'autre part.

production a été observée en Belgique au cours de ces deux périodes (de respectivement 3,1 % et 5,7 %).

La production de l'**industrie des sciences de la vie** (C21) a augmenté de 8 % dans la zone euro en 2019 ainsi qu'au cours des six premiers mois de 2020 (+6,7 %, à un an d'écart). La hausse de la production dans le secteur des sciences de la vie est particulièrement vive en Belgique sur ces deux périodes, avec des taux de croissance à 2 chiffres.

En 2019 et au cours des six premiers mois de 2020, la production du **secteur des plastiques et du caoutchouc** (C22) a reculé dans la zone euro (-1,9 % et -15,2 %, en glissement annuel) et en Belgique (-1 % et – 9,3 %, à un an d'écart).

Prix à la production

Les prix à la production dans le **secteur de la chimie** (C20) ont reculé en **2019** de 0,8 % dans la zone euro et de 3,8 % en Belgique. Les données relatives aux six premiers mois de 2020 montrent un repli des prix à la production, en glissement annuel, dans la zone euro (-4,4 %) et en Belgique (-9,7 %).

En 2019, les prix à la production dans l'**industrie des sciences de la vie (C21)** ont reculé de 1,7 % par rapport à 2018 dans la zone euro et ont progressé de 2,9 % en Belgique. Sur les six premiers mois de 2020, les prix à la production se sont repliés dans la zone euro (-0,8 %), tandis qu'ils ont poursuivi leur hausse en Belgique (+5,1 %).

Les prix à la production dans le **secteur des plastiques et du caoutchouc** (C22) ont progressé légèrement en zone euro (+0,4 %) et en Belgique (+0,5 %) en 2019. Sur les six premiers mois de 2020, les prix à la production de ce secteur ont reculé de 0,4 % dans la zone euro et de 1,9 % par rapport à la période correspondante de 2019.

Investissements

Les investissements dans l'**ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22)** ont progressé en 2019 en Belgique de 3,1 %. C'est le secteur des sciences de la vie (C21) qui explique cette hausse. Les investissements cumulés des trois secteurs ont reculé de 2 % sur les six premiers mois de 2020 en comparaison aux six premiers mois de 2019.

Les investissements dans l'**industrie de la chimie (C20)** ont très légèrement fléchi en 2019 (-0,1 %). Sur la base de données provisoires, les investissements dans le C20 ont fortement progressé sur les six premiers mois de 2020 par rapport aux six premiers mois de 2019 (+ 6,6 %).

En 2019, les investissements dans l'**industrie des sciences de la vie (C21)** ont crû de 28,4 % par rapport à 2018 alors que les premiers chiffres de 2020 montrent une diminution de ceux-ci (-9,1 % sur les six premiers mois de 2020 par rapport à la période correspondante de 2019).

En 2019, **le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22)** a connu un net repli de ses investissements (-17,5 %) après trois années de hausse consécutive. Sur les six premiers mois de 2020 par rapport à la période équivalente de 2019, les investissements du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) se sont repliés une nouvelle fois (-21,7 %).

Emploi

Le nombre de postes de travail dans l'ensemble du **secteur de la chimie** (C20-C21-C22) a suivi une trajectoire haussière depuis 2016 jusqu'au premier trimestre de 2020, tant par rapport au trimestre précédent qu'à un an d'écart.

L'industrie de la chimie (C20) est, de tous les secteurs analysés, le plus intensif sur le plan de l'emploi et a enregistré une hausse de celui-ci en 2019 par rapport à 2018. Cette hausse s'est confirmée au premier trimestre de 2020 à un an d'écart. Deux sous-secteurs sont responsables à 86,8 % des nouveaux emplois créés dans l'industrie de la chimie (467 des 538 emplois créés) au cours de ce premier trimestre. Il s'agit du sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique », le plus important (302 des 538 emplois créés) et du sous-secteur 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (165 des 538 emplois créés).

L'emploi dans l'**industrie des sciences de la vie** (C21) a été en hausse tout au long de 2019 et jusqu'au premier trimestre de 2020, en glissement annuel. Le sous-secteur 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » absorbe 91,6 % des emplois créés au cours du premier trimestre de 2020, soit 928 des 1.013 emplois créés dans le secteur des sciences de la vie.

L'emploi dans le **secteur des plastiques et du caoutchouc** (C22) a également progressé tout au long de 2019 en glissement annuel et cette hausse s'est poursuivie au premier trimestre de 2020. 89,4 % des emplois créés au premier trimestre de 2020 sont localisés dans le sous-secteur 22.1 « fabrication de produits en caoutchouc », soit 135 de 151 emplois créés dans le secteur des plastiques et du caoutchouc.

Chômage temporaire

Le nombre de personnes en équivalent temps plein (ETP) ayant eu recours au régime de chômage temporaire s'est inscrit à la hausse, à un an d'écart, au premier trimestre de 2020, dépassant, pour la première fois depuis 2014, la barre des milles personnes (+86,4 %, soit 579 chômeurs temporaires de plus qu'au trimestre correspondant de 2019). Toutefois, ce triste record a encore été battu au deuxième trimestre de 2020, avec 6.343 chômeurs temporaires inscrits, soit 5.833 chômeurs temporaires de plus qu'au trimestre correspondant de 2019. Le lockdown et les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement en vue de lutter contre la pandémie de Covid-19 ainsi que le ralentissement économique qu'a induit cette pandémie, ne sont pas étrangers à cette explosion du nombre de chômeurs temporaires. Si au troisième trimestre de 2020 les chiffres sont revenus à un niveau moindre, ils n'en demeurent pas moins supérieurs à ceux enregistrés au troisième trimestre de 2019 (1.458 chômeurs temporaires de plus).

En moyenne annuelle, le nombre d'ETP ayant bénéficié du régime du chômage temporaire a augmenté de 120 personnes entre 2018 et 2019 (+30,2 %). On observe également une forte hausse du nombre moyen de chômeurs temporaires entre les trois premiers trimestres de 2019 et les trois premiers trimestres de 2020, soit une hausse de 502,7 %, correspondant à une augmentation de 2.623 ETP, en moyenne.

Faillites et pertes d'emplois afférentes

Plusieurs éléments appellent à la prudence quant à l'interprétation des chiffres de faillites au deuxième trimestre 2020 (cf. point 2.7.1.). L'analyse des données met en exergue une diminution des faillites recensées au deuxième trimestre de 2020 pour l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22). En effet, celui-ci a enregistré 3 **faillites** d'entreprises, une diminution de 4 unités par rapport au trimestre précédent et d'une unité à un an d'écart. La quasi-totalité des faillites se localise dans les secteurs de l'**industrie des plastiques et du caoutchouc (C22)**, soit 2 des 3 faillites répertoriées.

Le nombre d'**emplois perdus à la suite de ces 3 faillites**, dans l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) a connu une évolution plus favorable au deuxième trimestre de 2020 avec 3 emplois perdus (contre 102 pertes d'emplois à un an d'écart). La totalité des pertes d'emploi se localise dans les secteurs de **l'industrie des plastiques et du caoutchouc (C22)**.

Entreprises assujetties, créations et radiations d'entreprises

En 2019, l'ensemble des secteurs de la chimie (C20-C21-C22) a répertorié 2.068 **entreprises** assujetties, soit 1,1 % de plus qu'en 2018. Le dynamisme entrepreneurial est soutenu à 44,7 % par le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) et à 44,3 % par l'industrie chimique (C20). Trois sous-secteurs couvrent 69,8 % des entreprises assujetties. Il s'agit des sous-secteurs suivants : le 22.2 « fabrication de produits en plastique » (847 sur 2.068 entreprises assujetties), le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (300 sur 2.068 entreprises assujetties) et le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » (296 sur 2.068 entreprises assujetties)

Les **créations d'entreprises** en 2019 dans l'ensemble des secteurs de la chimie (C20-C21-C22) sont en hausse de 11,6 % par rapport à 2018. En 2019, ces créations d'entreprises ont été soutenues à 59,0 % par l'industrie chimique (C20) et à 25,7 % par la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22). Au niveau des sous-secteurs, trois d'entre eux soutiennent à 70,1 % la création de ces 144 entreprises. Il s'agit des sous-secteurs suivants : le 20.4 « fabrication

de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (51 des 144 entreprises créées), le 22.2 « fabrication de produits en plastique » (34 des 144 entreprises créées) et le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » (16 des 144 entreprises créées).

En 2019, les **radiations d'entreprises** dans l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) ont évolué défavorablement par rapport à 2018, passant de 82 radiations d'entreprise en 2018 à 93 en 2019). Ces radiations sont expliquées à 46,2 % par l'industrie chimique (C20) et à 44,1 % par la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22). Trois sous-secteurs couvrent 67,7 % des radiations d'entreprises de l'ensemble du secteur (C20-C21-C22). Il s'agit des sous-secteurs suivants : le 22.2 « fabrication de produits en plastique » (38 sur 93 entreprises radiées), le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (16 sur 93 entreprises radiées) et le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » (9 sur 93 entreprises radiées).

En 2019, l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) a été **créateur net d'entreprises** (144 entreprises créées contre 93 entreprises radiées, soit un différentiel positif de 51 entreprises). Cette création nette est alimentée à 76,4 % par l'industrie chimique (C20).

Commerce extérieur

Les exportations de **l'industrie chimique (C20)** au premier semestre 2020 sont en forte baisse en comparaison avec la période correspondante de l'année précédente (-11,4 %). Il en va de même, dans une plus large mesure encore, pour les importations (-13,7 %). Le solde commercial a également diminué, passant d'environ 8,9 milliards d'euros pour les six premiers mois de 2019 à 8,6 milliards d'euros pour la même période de 2020. Le renforcement de cette tendance à la baisse des importations et des exportations en 2020 est probablement dû à la pandémie de Covid-19. En 2019, l'Allemagne et les Pays-Bas, en particulier, sont restés les principaux débouchés commerciaux de l'industrie chimique belge, tant pour les exportations que pour les importations, mais dans l'ordre inverse.

Dans **l'industrie pharmaceutique (C21)**, c'est l'inverse qui a été observé au cours des six premiers mois de 2020. Ici, les exportations totales ont augmenté de 24,1 % par rapport à la même période l'année précédente, tandis que les importations ont augmenté de 17,8 % au cours de cette période. En conséquence, la balance commerciale s'est améliorée. La dynamique du secteur peut être en partie due à la pandémie de Covid-19 et à la demande croissante de médicaments qui en résulte. En 2019, les États-Unis était la principale destination des exportations, tandis que la plupart des importations provenaient d'Irlande. Les exportations de **plastiques et de caoutchouc (C22)** ont diminué au premier semestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente (-9 %), tout comme les importations (-7,8 %). Toutefois, la balance commerciale reste excédentaire (0,59 milliard d'euros au premier semestre 2020). Le renforcement de cette tendance à la baisse des importations et des exportations en 2020 est probablement dû à la pandémie de Covid-19. Les pays voisins de la Belgique étaient les **partenaires commerciaux principaux** du secteur en 2019, tant pour les exportations que pour les importations.

1. Contexte économique

1.1. Belgique

Perspectives

Les perspectives de croissance de la Belgique, comme beaucoup d'autres pays, ont été largement revues à la baisse afin de tenir compte de la situation de crise sanitaire mondiale sans précédent. Selon les prévisions établies par le Bureau fédéral du Plan[2] en septembre, alors que la croissance de l'activité économique de la Belgique s'élevait à +1,7 % en 2019, celle-ci devrait se contracter de 7,4 % en 2020. En effet, seules les dépenses publiques progresseraient de façon légère, à la suite notamment de l'achat de matériel pour lutter contre la pandémie, tandis que les dépenses de consommation privée et d'investissements connaîtraient un recul marqué, de même que pour les exportations et les importations. Toutefois, l'activité économique commencerait à se remettre sur pied en 2021 où un rebond de 6,5 % est attendu.

Ces prévisions, réalisées en septembre 2020, supposaient toutefois que la reprise en Belgique et à l'étranger ne soit pas compromise par de nouvelles mesures de confinement généralisé. Or, de nouvelles mesures ont été prises, notamment en Belgique à la fin du mois d'octobre, avec un nouvel arrêt des activités jugées non essentielles. Il est donc plus que probable que les prochaines estimations de croissance soient revues à la baisse.

En ce qui concerne les entreprises, le risque pèse sur leur solvabilité en conséquence de la diminution de leur chiffre d'affaires, ce qui pourrait conduire à de nombreuses faillites et à une hausse durable du chômage, notamment dans certains secteurs plus touchés par l'impact des mesures sanitaires. Heureusement, un certain nombre de mesures ont été prises par le gouvernement afin de soutenir les acteurs de l'activité économique en limitant les pertes de revenus et la destruction d'emplois. Citons entre autres l'extension du système de chômage temporaire (avec un assouplissement des conditions d'accès et un relèvement de l'allocation pour les salariés), le droit passerelle et les primes pour les indépendants.

Les finances publiques seront mises sous pression avec une dette qui devrait avoisiner les 117,2 % du PIB fin 2020. De plus, le Bureau fédéral du Plan indique que 82.000 personnes pourraient perdre leur emploi en Belgique sur l'ensemble des années 2020 et 2021.

Notons encore que le Brexit constitue un risque à plus long terme pour l'économie belge, d'autant plus qu'à ce stade, les incertitudes sont grandes quant à l'issue des négociations en cours et la possibilité d'arriver à un accord. Au 1er janvier le Royaume-Uni sortira du marché unique européen, de son union douanière, et de toutes les coopérations et législations européennes qui restaient d'application pendant la période de transition.

Inflation

Selon le Bureau fédéral du Plan[3], le ralentissement de **l'inflation (IPC)** observé en Belgique en 2019 (1,44 % contre 2,05 % en 2018) devrait se poursuivre en 2020 en se limitant à 0,8 %. Les prix remonteraient toutefois en 2021 où l'inflation (IPC) atteindrait 1,4 %. Selon l'Observatoire des prix[4], **l'inflation (IPCH)** a également ralenti en 2019, atteignant 1,2 %, soit 1,1 point de pourcentage de moins qu'en 2018. Cette décélération résulte principalement d'une baisse de l'inflation des produits énergétiques mais également d'un recul des prix des produits alimentaires.

---

[2] Bureau fédéral du Plan, Perspectives économiques 2020-2025, octobre 2020.

[3] Bureau fédéral du Plan, Indice des prix à la consommation et prévisions d'inflation.

[4] Observatoire des prix, Analyse des prix : Rapport annuel 2019 de l'Institut des comptes nationaux.

1.2. Union européenne

Au même titre que la Belgique, l'Union européenne dans son ensemble est également confrontée aux mêmes risques, à savoir l'imminence du Brexit et l'évolution de la pandémie de Covid-19. Ainsi, selon la Commission européenne[5], après une croissance de 1,5 % en 2019, **l'Union européenne** connaîtrait un recul de son PIB de l'ordre de 7,4 % en 2020 avant renouer avec une croissance positive de 4,1 % en 2021, tandis que dans la **zone euro**, la croissance du PIB passerait de 1,3 % en 2019 à -8,3 % en 2020. Par ailleurs, **l'Espagne** et **l'Italie**, principaux pays touchés par la Covid-19 au sein de l'Union européenne, connaîtraient une récession économique de grande ampleur avec une baisse de leur PIB de respectivement 12,8 % et 10,6 % en 2020. Enfin, le recul s'établirait à 9,8 % au **Royaume-Uni** pour 2020.

1.3. Reste du monde

Perspectives

Selon le FMI[6], après avoir crû de 2,8 % en 2019, **l'économie mondiale devrait se contracter de 4,4 % en 2020** en raison de la pandémie, **avant de rebondir à 5,2 % en 2021**.

Zones géographiques

Pour les **pays avancés**, la croissance économique s'était limitée à 1,7 % en 2019 et devrait s'effondrer en 2020 avec un recul de 5,8 %. Les **États-Unis** verraient ainsi leur croissance économique passer de 2,2 % en 2019 à -4,3 % en 2020. Après une croissance de 0,7 % en 2019, le **Japon** connaîtrait également une récession économique à hauteur de 5,3 % en 2020. Parmi les grandes zones économiques, c'est dans la zone euro que l'activité économique ralentirait le plus fortement en 2020 (-8,3 % en 2020 contre +1,3 % en 2019). L'économie des pays avancés rebondirait en 2021 avec un taux de croissance du PIB de 3,9 %, où chacune des zones connaîtrait une croissance positive.

Les **pays émergents et les pays en développement** devraient également observer un recul de leur activité économique en 2020 de 3,3 % (contre +3,7 % en 2019). Alors que la Chine devrait connaître une croissance fortement limitée mais néanmoins positive (+1,9 % en 2020 contre +6,1 % en 2019), l'Inde connaîtrait quant à elle une forte récession économique (-10,3 % en 2020 contre +4,2 % en 2019).

Tableau 1 1. Prévisions de croissance du Fonds Monétaire International, de la BNB et du Bureau fédéral du Plan

Prévisions de croissance du PIB en %			
	2019	2020 (e)	2021 (e)
Monde	2,8	-4,4	5,2
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
États-Unis	2,2	-4,3	3,1
Japon	0,7	-5,3	2,3
Royaume-Uni	1,5	-9,8	5,9
Belgique	**1,7**	**-7,4**	**6,5**

(e) = estimations.

Source : FMI, perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020 et Bureau fédéral du Plan, perspectives économiques 2020-2025, octobre 2020.

[5] Commission européenne, Prévisions économiques de l'automne 2020 : un rebond interrompu alors que la résurgence de la pandémie exacerbe les incertitudes.

[6] FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

1.4. Défis – opportunités

Nous souhaitons attirer l'attention du lecteur sur le **caractère non exhaustif des éléments qui suivent**. Ils donnent malgré tout un aperçu de certains éléments ayant affecté le secteur ou susceptibles de le faire.

Coronavirus

Les secteurs de la chimie et des sciences de la vie ont également été touchés par la crise du Covid qui reste un défi à surmonter. En conséquence, les entreprises de ce secteur ont pu bénéficier de **mesures de soutien de l'UE, le télétravail**[7] a été recommandé à partir de juin - après une période antérieure où il était devenu obligatoire - et des mesures supplémentaires ont été prises tant au niveau fédéral que régional. En Flandre, par exemple, des mesures de soutien supplémentaires pour l'exportation et le commerce extérieur ont été fournies dans le cadre du plan de sortie de la crise du Corona de « Flanders Investment & Trade (FIT) »[8]. Des mesures et des plans d'action supplémentaires ont également été mis en place dans les autres régions, tels que *Get up Wallonia !*[9] en Wallonie.

Un défi spécifique posé par la crise du Covid-19 est la **dépendance croissante à l'égard des matières premières chinoises** transformées en produits finis en Belgique[10], dont l'approvisionnement peut être affecté par la crise sanitaire.

D'autre part, la crise du coronavirus peut également constituer une **opportunité** pour des entreprises ou des institutions en Belgique de **mener des recherches sur un médicament**. Le laboratoire robotisé de Louvain « Caps-it » est le seul laboratoire entièrement automatisé au niveau de biosécurité le plus élevé au monde et constitue depuis plusieurs mois un maillon essentiel dans la recherche d'un médicament[11]. Un autre exemple est l'usine Pfizer de Puurs, qui emploie 150 personnes pour produire un vaccin[12] contre le coronavirus.

Autres défis et opportunités

Par ailleurs, selon Essenscia, la formation d'un **nouveau gouvernement fédéral**[13] est également une bonne chose, car il est désormais possible de travailler à une politique industrielle ambitieuse pour une reprise économique durable, dans laquelle la chimie et les sciences de la vie peuvent jouer un rôle clé. D'après Essenscia, les éléments cruciaux d'une politique décisive sont la sauvegarde de la compétitivité internationale de l'industrie (pour laquelle l'Observatoire du secteur pharmaceutique[14] a été créé), l'approvisionnement en énergie et la création d'emplois. D'autres facteurs sont également importants, à savoir la **sortie du nucléaire**[15] - qui peut à son tour constituer un défi - et la garantie d'une **mobilité adéquate**[16], grâce à laquelle il est davantage fait usage des transports par pipeline, par eau et par rail plutôt que par route dans le cadre de la multimodalité.

---

[7] Essenscia (05.06.2020), Le télétravail est dorénavant recommandé dans les secteurs essentiels.

[8] Essenscia (15.06.2020), Corona Exit-plan: extra steunmaatregelen voor export en buitenlandse handel.

[9] Wallonie.be (23.09.2020), Get up Wallonia ! : la stratégie régionale de l'après-crise.

[10] Euractiv (03.04.2020), La dépendance suicidaire de l'Europe aux médicaments « made in China ».

[11] De Tijd (03.10.2020), Leuvens robotlabo is spil in mondiale race naar coronaremmer.

[12] De Tijd (19.06.2020), Farmaceutische sector blijft vlot aanwerven.

[13] Essenscia (01.10.2020), Nouveau gouvernement fédéral : nécessité d'une politique industrielle ambitieuse pour assurer une relance économique durable.

[14] SPF Economie (2018), Observatoire du secteur pharmaceutique.

[15] Essenscia (27.11.2017), Ne fermez pas toutes les centrales nucléaires en 2025.

[16] Essenscia (2019), Memorandum.

Le Brexit continue d'être l'un des défis que devront affronter la chimie et les sciences de la vie. À l'approche de la fin de la période de transition, l'accord REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) entre le Royaume-Uni et l'UE arrivera à son terme[17]. Dans une note de service, le CEFIC - le Conseil européen de l'industrie chimique - met en garde contre une éventuelle modification des réglementations et des tarifs[18]. D'autre part, les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne devraient changer radicalement le 1er janvier 2021 en raison du **Brexit**, bien que l'issue ne soit pas encore connue au moment de la rédaction du présent document.

Si la plus grande **automatisation** du processus de production annoncée par le fabricant de vaccins GSK[19] en février 2020 est vraisemblablement bénéfique pour la compétitivité, elle l'est beaucoup moins pour certains salariés qui verraient leur emploi menacé.

Des partenariats et des synergies sont activement mis en place dans le secteur belge de la chimie. Par exemple, le Forum flamand de l'industrie, composé du gouvernement flamand et des fédérations industrielles Essenscia, Agoria, Fedustria et Fevia, a exprimé l'**ambition de faire de la Flandre une région industrielle de premier plan en Europe**[20]. En outre, Essenscia a proposé dix points d'action pour maximiser le potentiel de croissance du secteur **biotechnologique**[21] belge. Ces dix points sont axés sur le talent, l'innovation, le financement, la logistique, la législation, l'écosystème, la simplification administrative, la science, l'Europe et enfin l'entrepreneuriat international. Une autre étape remarquable dans l'entrepreneuriat durable a été l'ouverture du **Circular Materials Center**[22] à Courtrai en octobre. Il s'agit d'une initiative conjointe de POM Flandre occidentale, Centexbel, KU Leuven et PlastIQ, l'organisme de formation pour le secteur des plastiques.

En ce qui concerne les investissements, ceux-ci restent favorables et le **port d'Anvers**, en particulier, continue de les attirer. Par exemple, en septembre, **Ineos** a reçu un avis favorable pour la construction de deux usines, ce qui permettrait de créer 400 nouveaux emplois d'ici 2025[23].

En plus, le secteur de la chimie et des produits pharmaceutiques continue d'investir fortement dans la **formation en alternance**, où les étudiants acquièrent une expérience pratique en entreprise pendant leurs heures de cours en vue d'une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, d'une part, et les compétences des étudiants diplômés, d'autre part. Après avoir déjà appliqué la formation en alternance dans les écoles secondaires, le secteur franchit désormais une étape de plus en organisant également cet apprentissage basé sur la pratique dans l'enseignement supérieur[24].

Parmi les priorités politiques européennes dans lesquelles devront s'inscrire les politiques nationales, on peut citer le **Green Deal**[25], qui est présenté par la Commission européenne comme l'une des priorités politiques pour la période 2019-2024. Le Green Deal accorde l'attention nécessaire, entre autres, à la neutralité climatique, à l'investissement dans les technologies respectueuses de l'environnement et à l'innovation. Une autre priorité politique de la Commission européenne est de faire avancer la **digitalisation**[26], qui repose elle-même sur trois piliers :

- une technologie qui fonctionne pour les gens,
- une économie numérique équitable et compétitive et enfin

---

[17] Essenscia (01.10.2020), Brexit: Preparing for a future "UK out of EU REACH scenario".

[18] CEFI (27.05.2020), European Chemical Industry views on the future-relationship negotiations between the EU and the UK.

[19] De Standaard (06.02.2020), Waalse groeimotor ziet 720 banen wegvallen.

[20] Essenscia (18.09.2020), Vlaams industrieforum gaat van start met ambitie om van Vlaanderen industriële topregio in Europa te maken.

[21] Essenscia (21.09.2020), bio.be/essenscia propose 10 points d'action pour optimiser l'innovation internationale et le potentiel de croissance du secteur biotechnologique belge.

[22] Essenscia (06.10.2020), Circular Materials Center geeft boost aan circulaire economie met kunststoffen.

[23] De Tijd (23.09.2002), Ineos krijgt gunstig advies voor start mega-investering Antwerpen.

[24] Essenscia (01.10.2020), Chemie- en farmasector gaat voor meer duaal leren in het hoger onderwijs.

[25] Commission européenne (2020), un pacte vert pour l'Europe.

[26] Commission européenne (2020), Façonner l'avenir numérique de l'Europe.

- une société ouverte, démocratique et durable.

Ces deux éléments ne seront pas sans effet sur le mode de fonctionnement de nombreuses entreprises, dont le secteur de la chimie. Il s'agit là de changements structurels profonds, pour lesquels certains ont déjà entamé la transition et d'autres pas encore. Bien que cela sorte du cadre de ce rapport conjoncturel, nous tenions toutefois à le souligner. Par ailleurs, le **plan de relance et de résilience** que devront élaborer les États membres afin d'accéder aux subsides européens mis à disposition à cet égard, pourra également représenter des opportunités pour de nombreux secteurs mais il est encore trop tôt, à l'heure de la rédaction de ce rapport pour en ébaucher les prémices.

2. Industrie de la chimie (C20), des sciences de la vie (C21), des plastiques et du caoutchouc (C22)

2.1. Conjoncture

Chimie (y compris les sciences de la vie)

Comme le montre le graphique 2-1, la **courbe de conjoncture dans le secteur de la chimie (C20-21)** couvre la période allant de janvier 2008 à juin 2020, 2008 étant l'année de l'amorce de la crise économique et financière et incluant le début de la pandémie de Covid-19 en 2020. Les deux courbes (industrie manufacturière et chimie) évoluent plus ou moins dans le même sens, même si pour la chimie les fluctuations y sont plus prononcées. La confiance est plus grande que dans l'industrie manufacturière dans son ensemble, comme le montre le niveau moyen mesuré depuis 2008. Depuis juin 2016, la courbe lissée pour le secteur de la chimie est passée au-dessus de son niveau moyen pour retomber en dessous de son niveau moyen en 2019 et même à la moyenne du secteur dans son ensemble en août 2019.

La **pandémie de coronavirus** a un impact négatif plus important sur la confiance du secteur dans son ensemble que sur le secteur de la chimie qui semble être relativement robuste. Par ailleurs, depuis avril 2020, c'est surtout la valorisation du carnet de commandes et la prévision de la demande qui ont affaibli la confiance des entrepreneurs (données brutes). Depuis le mois de juin, cependant, cette dernière s'est largement remise. Enfin, les dernières données brutes indiquent une amélioration de la confiance des entrepreneurs tant dans le secteur de la chimie que dans l'industrie manufacturière, avec des valeurs supérieures à leurs niveaux moyens respectifs en octobre 2020.

Graphique 2-1. Courbes de conjoncture brute et lissée dans l'industrie manufacturière et dans le secteur de la chimie (a)

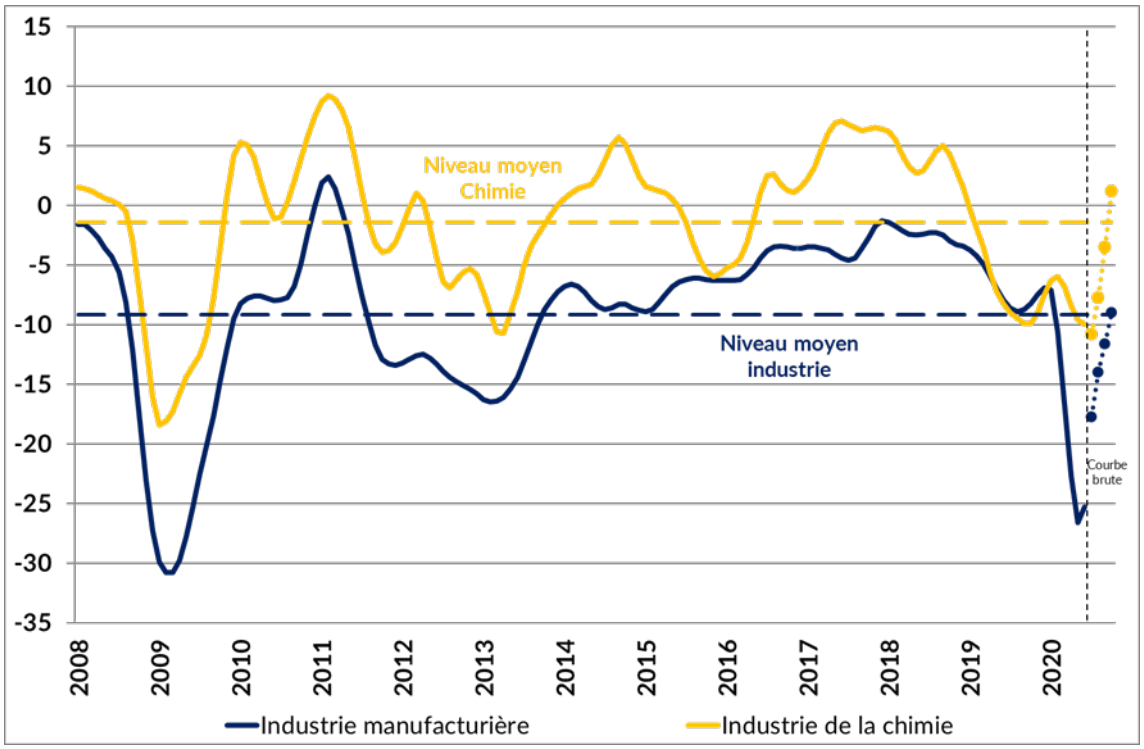

(a) NACE Code : 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5, 21.1 et 21.2
Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

Plastiques et caoutchouc

Les courbes de confiance dans l'industrie manufacturière et dans **l'industrie des plastiques et du caoutchouc (C22)** affichent un profil et une amplitude assez similaires jusqu'en 2014 (à l'exception de 2012), ce qui est confirmé par la moyenne sur 10 ans quasi identique pour les deux industries. Toutefois, l'amplitude des variations s'intensifie par la suite pour l'industrie des plastiques et du caoutchouc. Après un nouveau point bas en mai 2016, la confiance dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc est remontée progressivement pour atteindre un pic en août 2017. Depuis lors, le climat de confiance s'est légèrement dégradé, avec la pandémie de Covid-19 actuelle comme point le plus bas.

Contrairement au secteur de la chimie (C20-21), le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) semble avoir été plus durement touché par la pandémie de coronavirus et la confiance des entrepreneurs se situe même en dessous de la moyenne de l'industrie. La crise de la Covid affecte principalement l'évaluation du carnet de commandes, les prévisions de la demande et les perspectives d'emploi des employeurs.

Graphique 2-2. Courbes de conjoncture brute et lissée dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc et dans l'industrie manufacturière

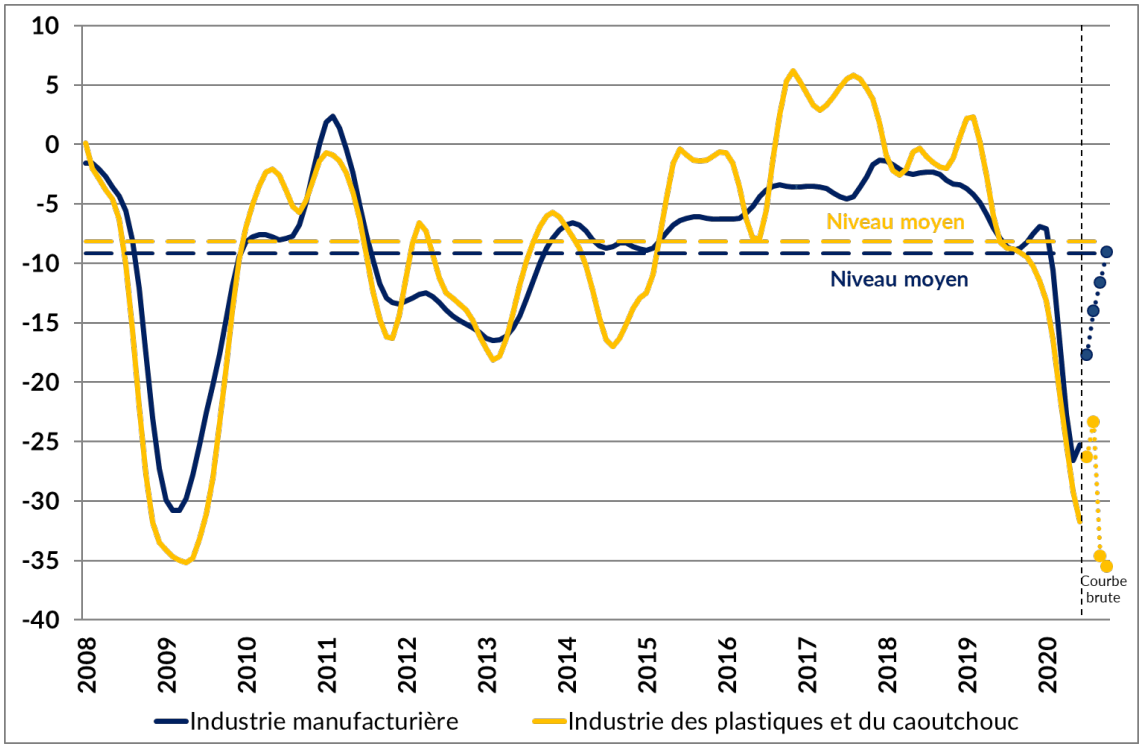

Source : BNB (stat. BNB), enquêtes de conjoncture.

2.2. Chiffre d'affaires, production et prix à la production

2.2.1. Chiffre d'affaires selon les données TVA

Le **chiffre d'affaires cumulé pour les trois secteurs (C20-C21-C22)** s'est affaibli de 0,9 % en 2019 par rapport à 2018 pour se réduire de 9 % sur les six premiers mois de 2020 par rapport à la période correspondante de 2019.

Si le **profil d'évolution** en 2019 varie selon le secteur considéré, la tendance est baissière pour les 3 secteurs sur les six premiers mois de 2020 par comparaison aux six premiers mois de 2019. La pandémie qui a touché toute la planète et la crise économique sans précédent qui s'est ensuivie ne sont certainement pas étrangères à cette évolution.

Le chiffre d'affaires de **l'industrie de la chimie (C20)** a enregistré une baisse annuelle en 2019 (-3,4 %) et s'est nettement contracté sur les six premiers mois de 2020 (-10,8 %) par rapport à la

période correspondante de 2019. Dans **l'industrie des sciences de la vie (C21)**, les ventes ont augmenté de 4,6 % en 2019 par rapport à 2018 pour se contracter au premier semestre de 2020, le recul s'établissant à 4,9 % à un an d'écart. La tendance haussière du chiffre d'affaires dans **le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22)** amorcée en 2014 s'est interrompue en 2019, les ventes s'inscrivant en retrait de 2,1 % sur l'ensemble de l'année. Au cours des six premiers mois de 2020, le chiffre d'affaires a reculé de 10,8 %.

Graphique 2-3. Chiffre d'affaires à un an d'écart dans les trois secteurs (C20-C21-C22) ; de 2015 à 2019 et sur les 6 premiers mois de 2020

En millions d'euros, six premiers mois sur l'échelle de droite.

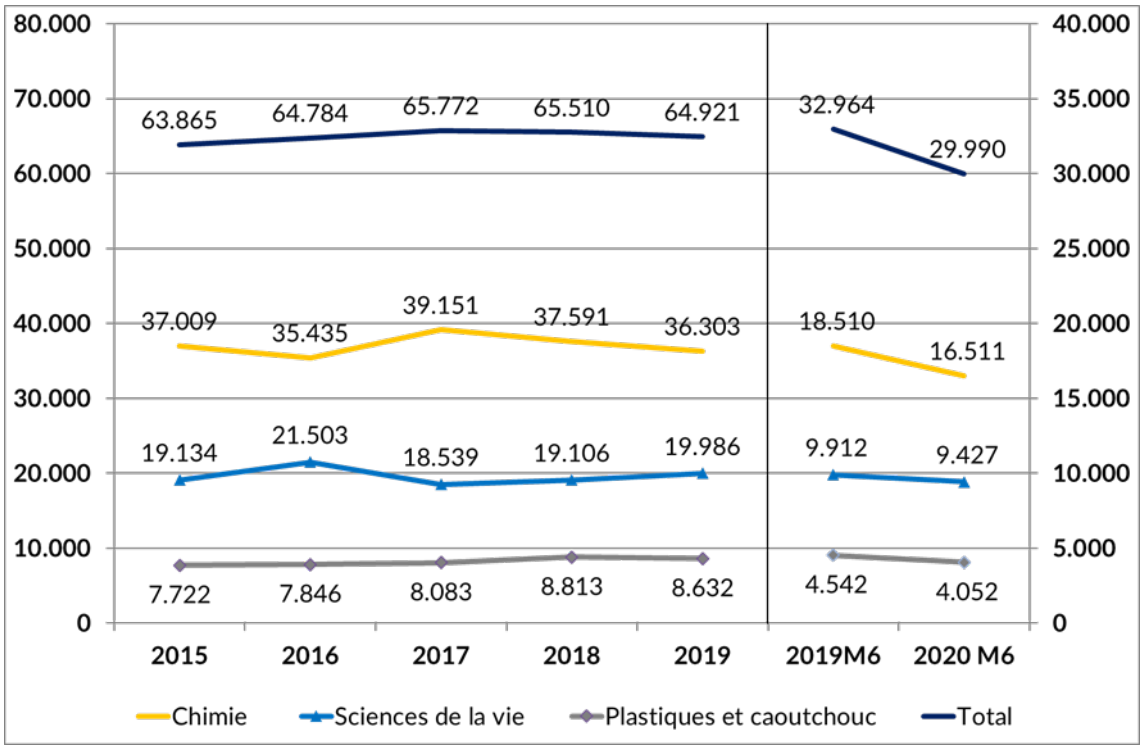

Source : Statbel, données provisoires pour le premier semestre de 2020.

Tableau 2-1. Total du chiffre d'affaires dans les trois secteurs (C20-C21-C22)

En millions d'euros et croissance en %par rapport à l'année précédente.

	Code NACE	Chiffre d'affaires						
		2015	2016	2017	2018	2019	2019 M6	2020 M6
Chimie	**20**	37.009	35.435	39.151	37.591	36.303	18.510	16.511
			-4,3%	*10,5%*	*-4,0%*	*-3,4%*		*-10,8%*
Sciences de la vie	**21**	19.134	21.503	18.539	19.106	19.986	9.912	9.427
			12,4%	*-13,8%*	*3,1%*	*4,6%*		*-4,9%*
Plastiques et caoutchouc	**22**	7.722	7.846	8.083	8.813	8.632	4.542	4.052
			1,6%	*3,0%*	*9,0%*	*-2,1%*		*-10,8%*
Total	**20-22**	63.865	64.784	65.772	65.510	64.921	32.964	29.990
			1,4%	*1,5%*	*-0,4%*	*-0,9%*		*-9,0%*

Source : Statbel, données provisoires pour le premier semestre de 2020.

Chimie (C20)

Le chiffre d'affaires dans l'industrie de la chimie (C20) a reculé de 3,4 % **en 2019** par rapport à 2018, totalisant 36,3 milliards d'euros, en recul pour la seconde année consécutive.

Ce recul s'explique par la baisse des ventes de 6,5 % enregistrée dans le sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques

de base et de caoutchouc » qui représente à lui seul 74 % (26,8 milliards d'euros) du chiffre d'affaires total des six **sous-secteurs** qui composent l'industrie chimique (C20). Un deuxième sous-secteur est également baissier en 2019, le 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques », son chiffre d'affaires affichant un recul de 63,3 %en glissement annuel.

Les quatre autres sous-secteurs ont vu leur chiffre d'affaires augmenter en 2019 par rapport à 2018. C'est notamment le cas du deuxième sous-secteur le plus important en poids (11 % du chiffre d'affaires total du secteur de la chimie en 2019), le 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques », qui a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 11,4 % en 2019.

Pour les trois autres sous-secteurs restants, le chiffre d'affaires a augmenté en 2019 de 43,3 % dans le 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques », de 3 % dans le 20.3 « fabrication de peintures, vernis, encres et mastics » et de 6,9 % dans le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums ».

Sur les 6 premiers mois de 2020, le chiffre d'affaires de l'industrie chimique (C20) a reculé de 10,8 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Seul le plus petit sous-secteur, sur le plan de l'importance du chiffre d'affaires, a vu ses ventes progresser sur cette même période. Il s'agit du sous-secteur 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » qui a enregistré une hausse 17,7 % de son chiffre d'affaires sur cette période. Toutefois, le poids de ce sous-secteur dans l'ensemble de l'industrie de la chimie est inférieur à 1 %.

Le recul du chiffre d'affaires dans le sous-secteur dominant, le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc » est important (-11,3 %). Il en est de même pour le deuxième sous-secteur le plus important en poids, le 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques », où le chiffre d'affaires a diminué de 12 % sur cette période,

Quant aux sous-secteurs restants, la diminution du chiffre d'affaires a été de 17,5 % dans le 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques », de 6 % dans le 20.3 « fabrication de peintures, vernis, encres et mastics » et de 7,1 % dans le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums ».

Sciences de la vie (C21)

Le rythme de croissance du chiffre d'affaires dans l'industrie des sciences de la vie (C21) s'est accéléré en 2019 (+ 4,6 % après +3,1 % en 2018).

Le sous-secteur prépondérant (98 % du chiffre d'affaires du secteur) est le 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques ». Celui-ci a vu son chiffre d'affaires progresser de 5,8 % en 2019 pour s'établir à 19,5 milliards d'euros tandis que le chiffre d'affaires du sous-secteur 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » s'est replié de 27,9 %, après avoir crû de 85,1 % en 2018.

Le chiffre d'affaires cumulé **sur les six premiers mois de 2020** dans l'industrie des sciences de la vie (C21) s'est replié de 4,9 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente, principalement en raison du recul de 5,1 % enregistré du chiffre d'affaires dans le sous-secteur principal, le 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » sur la même période de référence, pendant que celui du sous-secteur 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » croissait de 2,3 %.

Plastiques et caoutchouc (C22)

Le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) a enregistré un recul de son chiffre d'affaires **en 2019** (-2,1 % contre +9 % en 2018) mettant fin à 5 années de hausse ininterrompue.

L'orientation baissière observée dans les deux sous-secteurs qui le composent, le 22.1 « fabrication de produits en caoutchouc » et le 22.2 « fabrication de produits en plastique » explique ce résultat, le chiffre d'affaires y ayant reculé de respectivement 14,3 % et 0,6 % en 2019 par rapport à 2018.

Sur les six premiers mois de 2019, le chiffre d'affaires du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) a poursuivi son recul et s'est contracté de 10,8 %par rapport à la période correspondante de 2019 sous l'effet d'une baisse combinée du chiffre d'affaires dans les sous-secteurs 22.1

« fabrication de produits en caoutchouc » (-13,3 %) et 22.2 « fabrication de produits en plastique » (-10,5 %).

2.2.2. Production du secteur de la chimie selon les indices Prodcom

L'objectif de l'indice de la production est de mesurer les variations du volume de la valeur ajoutée à intervalles rapprochés et réguliers, normalement selon une fréquence mensuelle. Il s'agit donc de développer un indice de volume (non influencé par les fluctuations de prix). En pratique cependant, la production totale peut être approchée par différentes variables en supposant une relation fixe entre la mesure de ces variables et le volume de la production.

Pour de nombreux secteurs industriels, la variable qui est utilisée comme approximation de la production est la valeur des livraisons (+ la valeur du travail à façon effectué pour une entreprise étrangère) déflatée. Le déflateur utilisé est basé sur l'indice des prix à la production et les valeurs livrées sont issues de l'enquête mensuelle sur la production industrielle (Prodcom).

Les livraisons dont il est question ici concernent uniquement les produits fabriqués en Belgique (à n'importe quel moment) et vendus (pendant la période de référence). La fabrication de ces produits peut être réalisée par l'entreprise même ou par une entreprise sous-traitante nationale. La valeur des livraisons des produits fabriqués à façon à l'étranger et vendus en Belgique n'entre donc pas dans le calcul de l'indice de production ni dans la valeur des livraisons commerciales.

Les indices de production ne sont pas calculés par activité principale mais sur la base des 4 premiers digits des codes Prodcom déclarés (correspondant à la classe de NACE).

Graphique 2-4. Indice de production (Prodcom) dans les trois secteurs (C20-C21-C22) *(2015=100).*

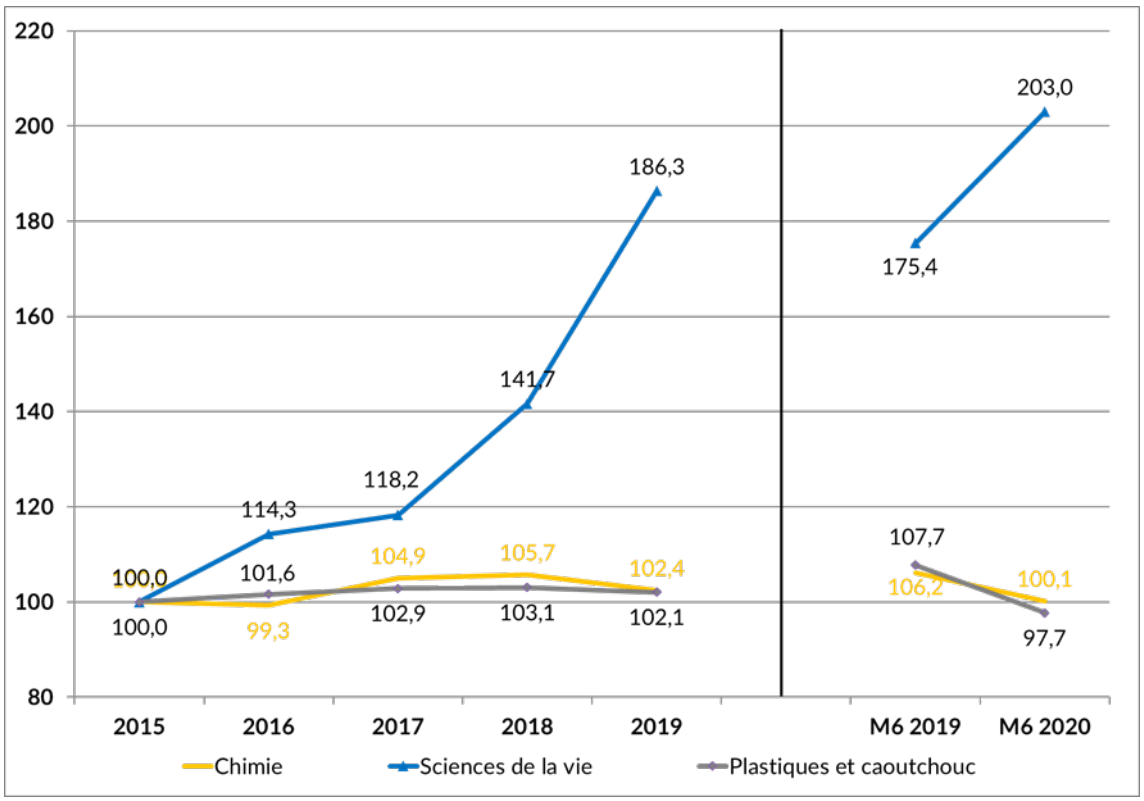

Source : Statbel, données en volume, corrigées des jours ouvrables.

Tableau 2-2. Production dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22), en Belgique, dans la zone euro et dans les trois pays voisins

	Chimie			Sciences de la vie			Plastiques et caoutchouc		
	Δ2019/2015	Δ2019/2018	Δ2020M6/ 2019M6	Δ2019/2015	Δ2019/2018	Δ2020M6/ 2019M6	Δ2019/2015	Δ2019/2018	Δ2020M6/ 2019M6
Zone euro	-0,2%	-1,4%	-5,7%	21,4%	8,0%	6,7%	4,3%	-1,9%	-15,2%
Belgique	2,4%	-3,1%	-5,7%	86,3%	31,5%	15,8%	2,1%	-1,0%	-9,3%
Allemagne	-3,3%	-3,1%	-3,4%	7,6%	-15,6%	-0,4%	3,7%	-2,3%	-13,4%
France	6,7%	0,1%	-13,0%	15,6%	6,4%	6,7%	0,5%	-1,6%	-19,2%
Pays-Bas	3,8%	-3,3%	-5,9%	7,4%	7,3%	4,6%	13,0%	-0,1%	-9,9%

Source : Eurostat, données en volume, corrigées des jours ouvrables.

Chimie (C20)

En 2019, à l'exception de la France où la production s'est très légèrement orientée à la hausse, la production dans l'industrie de la chimie (C20) a reculé tant dans la zone euro (-1,4 % à un an d'écart) qu'en Allemagne (-3,1 %), en Belgique (-3,1 %) et aux Pays-Bas (-3,3 %).

Sur les six premiers mois de 2020, la production dans le secteur de la chimie (C20) s'est vivement contractée dans l'ensemble des zones examinées. Le recul a été particulièrement sévère en France (-13,0 %). La production a reculé de 3,4 % en Allemagne, de 5,7 % en zone euro et en Belgique et de 5,9 % aux Pays-Bas.

En Belgique, après deux années de hausse successives, la production de l'industrie de la chimie (C20) a diminué en 2019. Après une stabilisation en 2018, la production dans le secteur dominant, le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc », a baissé de 5,8 % en 2019. Le second sous-secteur en termes d'importance, le 20.5 « autres produits chimiques », s'est stabilisé sur cette période tandis que les deux autres sous-secteurs ont vu leur production se contracter. Ainsi, les sous-secteurs 20.3 « fabrication de peintures, vernis, encres et mastics », et 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums » ont enregistré une baisse de leur production en 2019 par rapport à 2018 de respectivement 1,9 % et 0,3 %. En raison de paramètre de confidentialité, les deux autres sous-secteurs relatifs aux pesticides (20.2) et aux fibres artificielles (20.6) ne sont pas traités.

Sur les 6 premiers mois de 2020, la production belge du secteur de la chimie (C20) a reculé de 5,7 % par rapport à la même période de référence de 2019. Le sous-secteur dominant, le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base », a réduit sa production de 1,4 % à un an d'écart. Le recul de la production est particulièrement marqué dans les sous-secteurs 20.3 « fabrication de peintures, vernis, encres et mastics » (-20,5 %) et 20.5 « autres produits chimiques » (-8,1 %), tandis que le sous-secteur 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums » a enregistré une légère hausse de la production de 0,7 %.

Sciences de la vie (C21)

La production de l'industrie des sciences de la vie (C21) a augmenté de 8 % dans la zone euro **en 2019** par rapport à 2018. La production de ce secteur en Belgique s'est accélérée très nettement au cours de l'année 2019, progressant de 31,5 %. La production y a atteint un nouveau pic. La croissance de la production s'est également accélérée aux Pays-Bas (+7,3 %). En France la croissance de la production est restée vive malgré un léger ralentissement (+6,4 % en 2019 contre + 6,9 % un an auparavant). Inversement, en Allemagne, la production de l'industrie des sciences de la vie (C21) s'est réduite de 15,6 % en 2019 par rapport à 2018.

Sur les six premiers mois de 2020, la croissance de la production à un an d'écart dans ce secteur a été particulièrement vive en Belgique (+ 15,8 %), alors qu'elle a crû de 4,6 % aux Pays-Bas et de 6,7 % dans la zone euro et en France. Elle s'est en revanche légèrement contractée en Allemagne de 0,4 %, sur la même période de référence.

Plastiques et caoutchouc (C22)

En 2019, la production du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) a diminué dans les 5 zones examinées. La zone euro a enregistré un recul de celle-ci (-1,9 %, à un an d'écart). C'est aux Pays-Bas que la production a le moins diminué (-0,1 %). En Belgique le repli s'est chiffré à 1 % et en France à 1,6 %. C'est en Allemagne que la baisse a été la plus marquée (-2,3 % à un an d'écart).

En Belgique, ce recul contraste avec les dernières années durant lesquelles 6 hausses consécutives de la production avaient été observées. Le niveau reste toutefois élevé.

La production dans le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) a nettement fléchi au cours des six premiers mois de l'année dans les 5 zones analysées. Ainsi la chute a été de 15,2 % dans la zone euro. Au niveau des 4 pays observés, le recul de la production de ce secteur a été moins prononcé en Belgique (-9,3 %) et aux Pays-Bas (-9,9 %), tandis qu'il attend des valeurs à deux chiffres en en Allemagne (-13,4 %) et en France. Pour cette dernière, la production du secteur des plastiques et du caoutchouc a presque reculé d'un cinquième au cours des 6 premiers mois de 2020 (-19,2 %).

2.2.3. Indice des prix à la production du secteur de la chimie[27]

Graphique 2-5. Indice des prix à la production dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22)

(2015=100).

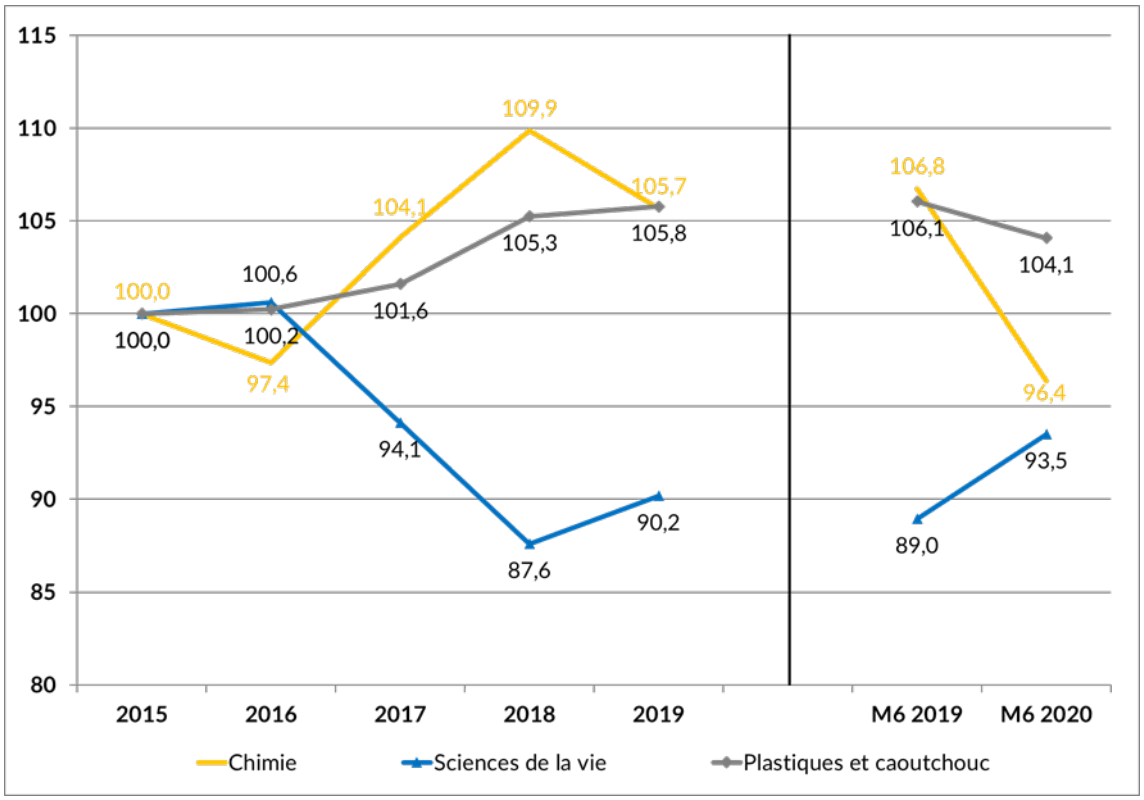

Source : Statbel, données brutes.

[27] Enquête menée par Statbel dans le cadre du programme européen STS (CE, short-term statistics 1165/98). Voir l'arrêté royal du 3 juillet 2012 relatif aux enquêtes par sondage mensuelles et trimestrielles en vue d'établir des statistiques conjoncturelles.

Tableau 2-3. Prix à la production dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22), en Belgique, dans la zone euro et dans les trois pays voisins

	Chimie			Sciences de la vie			Plastiques et caoutchouc		
	Δ2019/2015	Δ2019/2018	Δ2020M6/ 2019M6	Δ2019/2015	Δ2019/2018	Δ2020M6/ 2019M6	Δ2019/2015	Δ2019/2018	Δ2020M6/ 2019M6
Zone euro	3,0%	-0,8%	-4,4%	-6,0%	-1,7%	-0,8%	1,3%	0,4%	-0,4%
Belgique	5,7%	-3,8%	-9,7%	-9,8%	2,9%	5,1%	5,8%	0,5%	-1,9%
Allemagne	3,7%	0,1%	-2,0%	-1,6%	-0,2%	0,4%	2,0%	1,0%	0,2%
France	1,2%	-0,8%	-6,8%	-5,9%	-1,6%	-0,5%	0,4%	-0,2%	-1,6%
Pays-Bas	1,6%	-3,2%	-10,5%	0,8%	3,1%	3,0%	1,9%	0,2%	-0,5%

Source : Eurostat, données non ajustées.

Chimie (C20)

Dans la zone euro, les prix à la production dans l'industrie chimique (C20) ont reculé de 0,8 % **en 2019** par rapport à 2018. Ils ont également diminué en France (-0,8 %), aux Pays-Bas (-3,2 %) et en Belgique (-3,8 %). A contrario, les prix à la production ont progressé légèrement en Allemagne (+0,1 %). **Sur les six premiers mois de 2020**, les prix à la production de l'industrie chimique ont chuté dans toutes les zones. Ainsi, le repli a été de 4,4 % en zone euro, de 2 % en Allemagne, de 6,8 % en France, de 9,7 % en Belgique et de plus de 10 % aux Pays-Bas (-10,5 %).

Sciences de la vie[28] (C21)

En 2019, les prix à la production dans l'industrie des sciences de la vie (C21) ont reculé de 1,7 % par rapport à 2018 dans la zone euro. Ils ont également diminué dans 2 pays analysés, à savoir en Allemagne (-0,2 %) et en France (-1,6 %). A contrario, les prix à la production du secteur des sciences de la vie ont augmenté en Belgique (+2,9 %) et aux Pays-Bas (+ 3,1 %) en 2019. **Sur les six premiers mois de 2020**, les prix à la production se sont repliés en France (-0,5 %) et dans la zone euro (-0,8 %), tandis qu'ils se sont redressés en Allemagne (+0,4 %), aux Pays-Bas (+3 %) et en Belgique (+5,1 %).

Plastiques et caoutchouc (C22)

Les prix à la production sont traditionnellement moins volatils dans le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) que dans les deux autres secteurs sous revue. À l'exception d'un léger recul en France (-0,2 %), les prix à la production se sont orientés modérément à la hausse en 2019 dans la zone euro (+0,4 %) et dans les trois autres pays examinés, progressant de 0,2 % aux Pays-Bas, de 0,5 % en Belgique et de 1 % en Allemagne.

Sur les six premiers mois de 2020, les prix à la production de ce secteur ont reculé de 0,4 % dans la zone euro par rapport à la période correspondante de 2019. On note également, sur cette même période, une évolution baissière des prix à la production aux Pays-Bas (-0,5 %), en France (-1,6 %) et en Belgique (-1,9 %). Seule l'Allemagne enregistre une évolution légèrement positive des prix à la production sur cette période (+0,2 %).

2.3. Investissements dans le secteur de la chimie

En 2019, les investissements dans l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) ont crû de 3,1 % après une année de retrait en 2018 (-6,1 %). Alors que l'industrie des sciences de la vie (C21) a enregistré une nette hausse des investissements (+28,4 %), les investissements ont reculé de 0,1 % dans la chimie (C20) et de 17,5 % dans le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) sur cette même période[29]. Les investissements cumulés des trois secteurs ont cependant reculé de 2 % **sur les six premiers mois de 2020** en comparaison aux six premiers mois de 2019. Ce retrait s'explique notamment par l'accélération extrêmement vive du rythme de recul des investissements observée

[28] Le nombre de produits témoins étant faible dans la constitution de l'indicateur des prix à la production, cela peut entraîner des distorsions importantes. Aussi cet indicateur pour le secteur pharmaceutique est à utiliser avec précaution.

[29] Des informations plus détaillées concernant les investissements par sous-secteur sont consultables sur le site web de Statbel.

dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) et par la baisse observée des investissements dans les sciences de la vie (C21) alors que ceux dans la chimie ont crû de 6,6 %. Les cycles d'investissements peuvent être influencés par des opérations « one shot » telle que l'acquisition d'une entreprise ou la construction d'une usine, ce qui explique des variations importantes d'une année sur l'autre dans certains secteurs.

Graphique 2-6. Investissements dans les trois secteurs (C20-C21-C22)

En millions d'euros.

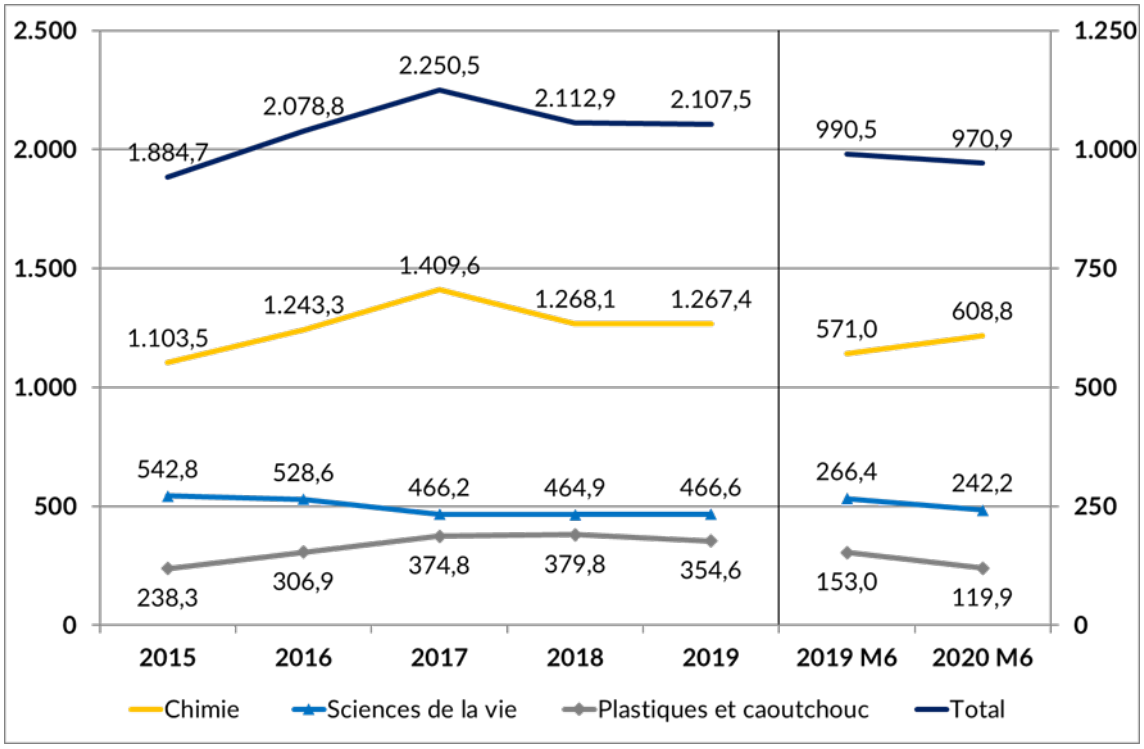

Source : Statbel, données provisoires pour le premier semestre de 2020.

Tableau 2-4. Total des investissements dans les trois secteurs (C20-C21-C22)

En millions d'euros et croissance en %par rapport à l'année précédente.

	Code NACE	Investissements						
		2015	2016	2017	2018	2019	2019M6	2020M6
Chimie	**20**	1.104	1.243	1.410	1.268	1.267	571	609
			12,7%	*13,4%*	*-10,0%*	*-0,1%*		*6,6%*
Sciences de la vie	**21**	543	529	466	465	467	266	242
			-2,6%	*-11,8%*	*-0,3%*	*0,4%*		*-9,1%*
Plastiques et caoutchouc	**22**	238	307	375	380	355	153	120
			28,8%	*22,1%*	*1,3%*	*-6,6%*		*-21,7%*
Total	**20-22**	1.885	2.079	2.251	2.113	2.089	990	971
			10,3%	*8,3%*	*-6,1%*	*-1,1%*		*-2,0%*

Source : Statbel, données provisoires pour le premier semestre de 2020.

Chimie (C20)

Les investissements dans **l'industrie de la chimie (C20)** ont reculé en 2019. Bien qu'il s'agisse d'un retrait très modéré (-0,1 %), il s'agit du second repli consécutif observé depuis le pic observé en 2017 et même depuis 2012.

Avec des investissements cumulés de près de 1 milliard d'euros **sur l'ensemble de 2019, le sous-secteur** 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique » constitue nettement le sous-secteur

le plus influent (77 % des investissements du secteur de la chimie y sont réalisés). Ce secteur a enregistré un recul des investissements de 3,3 % sur la période examinée.

Trois autres sous-secteurs ont vu leurs investissements s'accroître en 2019 par rapport à 2018 et pour certains de manière très marquée. La hausse des investissements a atteint 29 % dans le sous-secteur 20.3 « fabrication de peintures, vernis, encres et mastics », de 4,7 % dans le sous-secteur 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums » et de 28,7 % dans le sous-secteur 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques ».

En revanche, les investissements ont reculé dans les deux autres sous-secteurs, diminuant de 27,6 % dans le sous-secteur 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques », et de 71,4 % dans le sous-secteur 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques ».

Sur la base de données provisoires, **sur les six premiers mois de 2020**, les investissements dans le C20 ont fortement progressé par rapport aux six premiers mois de 2019 (+ 6,6 %).

Au cours des six premiers mois de 2020, seuls deux **sous-secteurs** de l'industrie chimique (C20) ont enregistré une hausse de leurs investissements à un an d'écart. Le sous-secteur dominant, le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique » a connu une accélération du rythme de progression de ses investissements (+9,4 %) et les investissements ont crû à un rythme très rapide dans le sous-secteur 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » (+49,8 %).

Les sous-secteurs 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques » (-6,2 %), 20.3 « fabrication de peintures, vernis, encres et mastics » (-41,9 %), 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums » (-40,9 %) et 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » (-78,1 %) ont enregistré de nettes baisses de leurs investissements sur la même période de référence.

Sciences de la vie (C21)

En 2019, les investissements dans **l'industrie des sciences de la vie (C21)** ont crû de 28,4 % par rapport à 2018.

En 2019, 93 % des investissements ont été réalisés par le **sous-secteur** 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » qui a vu ses investissements croître de 29,5 %, pour atteindre un niveau de dépense annuel record de plus de 550 millions d'euros. Les investissements dans le sous-secteur 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » ont progressé de 16,1 % en glissement annuel. En raison de paramètres de confidentialité, l'évolution à l'intérieur de ces deux sous-secteurs ne peut être davantage détaillée.

Les premiers chiffres de 2020 montrent une diminution des investissements dans l'industrie des sciences de la vie (C21) (-9,1 % **sur les six premiers mois de 2020** par rapport à la période correspondante de 2019).

Au cours de ces **six premiers mois de 2020**, les investissements du **sous-secteur** 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » ont régressé de 8,1 %, et ceux du sous-secteur 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » de 19,1 % en glissement annuel.

Plastiques et caoutchouc (C22)

En 2019, le secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) a connu un net repli de ses investissements (-17,5 %) après trois années de hausse consécutive.

Ce retrait des investissements s'observe dans les deux sous-secteurs qui le composent, le **sous-secteur** 22.1 « fabrication de produits en caoutchouc » qui a réduit ses investissements de 11 % bien qu'il ne représente que 11 % des investissements du secteur. Les investissements ont reculé de 18,3 % dans le sous-secteur dominant, le 22.2 « fabrication de produits en plastique ».

Sur les six premiers mois de 2020 par rapport à la période équivalente de 2019, les investissements du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22) se sont repliés de plus d'un cinquième (-21,7 %).

À un an d'écart, les deux sous-secteurs précités ont connu une baisse de leurs investissements **au cours de ces six premiers mois de 2020**, de respectivement 21,7 % pour le sous-secteur 22.1 et de 19,9 % pour le sous-secteur 22.2.

2.4. Taux d'utilisation des capacités de production

Tableau 2-5. Taux d'utilisation[30] des capacités de production dans le secteur de la chimie

	Moyenne 20 ans	2015	2016	2017	2018	2019	2020 I	2020 II	Variation en point de pourcentage			
									2019-2015	2019-2018	2020 II-2019 II	2020 II-2020 I
Ensemble de l'industrie manufacturière	79,48	79,53	80,03	81,28	80,38	79,63	73,00	73,30	0,10	-0,75	-7,10	0,30
Industrie de la chimie	80,68	81,20	80,35	84,20	79,18	74,60	75,50	71,60	-6,60	-4,58	-4,80	-3,90
Produits chimiques de base	*84,05*	*81,78*	*78,78*	*85,73*	*83,38*	*77,83*	*79,20*	*76,30*	-3,95	-5,55	1,60	-2,90
Biens chimiques de consommation	78,43	77,20	78,70	79,50	76,35	74,85	70,20	70,20	-2,35	-1,50	-13,20	0,00
Industrie de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc	79,57	75,08	77,83	83,48	80,58	77,78	75,20	75,30	2,70	-2,80	0,60	0,10

Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

Le taux d'utilisation des capacités de production de **l'industrie manufacturière dans son ensemble** n'a fait qu'augmenter depuis 2015 jusqu'en 2017 compris pour s'établir à 81,3 %. Il a cependant diminué de 0,90 point de pourcentage en 2018 pour revenir à 80,4 % et a poursuivi cette tendance baissière en 2019 pour atteindre 79,6 %. Cette tendance s'est poursuivie au premier trimestre 2020, avec un taux d'utilisation des capacités de 73 %, soit 6,5 points de pourcentage de moins que la moyenne des 20 dernières années (79,5 %). Toutefois, si l'on compare 2019 à 2015, on constate une légère augmentation du taux des capacités d'utilisation des capacités de 0,1 point de pourcentage. Au deuxième trimestre 2020, on a constaté une légère amélioration avec un taux d'utilisation des capacités de 73,3 %, soit 0,3 point de pourcentage de mieux qu'au premier trimestre 2020, mais 7,1 points de pourcentage de moins qu'au trimestre correspondant de 2019 (80,4 %). Le ralentissement de l'activité économique à la suite de la pandémie de coronavirus et aux mesures prises pour pouvoir l'endiguer explique certainement que l'outil de production a tourné en sous-capacité.

Dans **l'industrie de la chimie**, le taux d'utilisation des capacités de production a diminué de 4,6 points de pourcentage si l'on compare 2019 avec l'année précédente. Depuis 2018, le taux d'utilisation des capacités de production de l'industrie de la chimie est par conséquent inférieur à la moyenne sur 20 ans (80,7 %) et se situe à 79,2 %. Calculé à plus long terme, si l'on compare les chiffres de 2019 à ceux de 2015, le taux d'utilisation des capacités de production a diminué de 6,6 points de pourcentage. Cette tendance semble se poursuivre au deuxième trimestre 2020 avec un taux d'utilisation des capacités de production de 71,6 %, soit 3,9 points de pourcentage de moins qu'au premier trimestre 2020 et 4,8 points de pourcentage de moins si l'on compare le deuxième trimestre 2020 au trimestre correspondant de 2019. Il se situe par conséquent bien en dessous de la moyenne sur 20 ans de 80,7 %. Pour les produits chimiques de base, le taux d'utilisation des capacités de production a diminué de 5,6 points de pourcentage si l'on compare 2019 avec l'année précédente alors que le taux d'utilisation des capacités de production pour les **biens chimiques de consommation** a diminué de 1,5 point de pourcentage pendant la même période. Depuis 2018, le taux d'utilisation des capacités de production pour les produits chimiques de base (83,4 %) et les biens chimiques de consommation (76,4 %) est inférieur à la moyenne sur 20 ans de 84,1 % et 78,4 % respectivement.

Le déclin du taux d'utilisation des capacités de production s'est poursuivi au deuxième trimestre 2020 pour les produits chimiques de base sur une base trimestrielle (-2,9 points de pourcentage par rapport au trimestre précédent) mais pas sur une base annuelle (+1,6 point de pourcentage par rapport au même trimestre de 2019). Les taux d'utilisation des capacités de production pour les biens chimiques de consommation sont restés les mêmes, à 70,2 %, tant au premier qu'au

[30] Le taux d'utilisation des capacités de production est mesuré sur la base d'une étude trimestrielle (janvier, avril, juillet et octobre) de la BNB. Les résultats publiés pour le mois d'octobre (M10) ont trait au taux d'utilisation atteint au mois de septembre. Le taux moyen d'utilisation annuel est calculé comme suit : (M4y + M7y + M10y + M1y+1)/4.

deuxième trimestre de 2020. Si l'on compare le taux d'utilisation des capacités de production pour les biens chimiques de consommation au deuxième trimestre 2020 avec le trimestre correspondant de 2019, on observe une baisse de 13,2 points de pourcentage ! À plus long terme, si l'on compare 2019 à 2015, on constate une diminution du taux d'utilisation des capacités de production de 4 points de pourcentage pour les produits chimiques de base et de 2,3 points de pourcentage pour les biens chimiques de consommation.

En ce qui concerne **l'industrie de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc**, le taux d'utilisation des capacités de production a diminué de 2,8 points de pourcentage si l'on compare 2019 à 2018, mais la diminution est moins prononcée que dans l'industrie chimique qui a connu une baisse de 4,6 points de pourcentage dans la même période. Si l'on calcule à plus long terme en comparant 2019 à 2015, le taux d'utilisation des capacités de production a néanmoins augmenté de 2,7 points de pourcentage. L'industrie de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc a enregistré une légère hausse de 0,1 point de pourcentage de son taux d'utilisation des capacités de production si l'on compare le deuxième trimestre de 2020 au premier trimestre de la même année et une augmentation de 0,6 points de pourcentage si l'on compare le deuxième trimestre de 2020 avec le trimestre correspondant de 2019.

On peut conclure que la tendance à la baisse du taux d'utilisation des capacités de production s'est poursuivie au deuxième trimestre 2020 pour l'industrie chimique et les produits chimiques de base, tandis que les secteurs des biens chimiques de consommation et de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc ont maintenu le statu quo par rapport au premier trimestre 2020. Par conséquent, le coronavirus et les taux d'utilisation des capacités dans les secteurs étudiés s'écartant de plus en plus de leur moyenne sur 20 ans, il est peu probable que des investissements d'expansion aient lieu.

Graphique 2-7. Taux d'utilisation désaisonnalisé des capacités de production : industrie de la chimie et industrie manufacturière

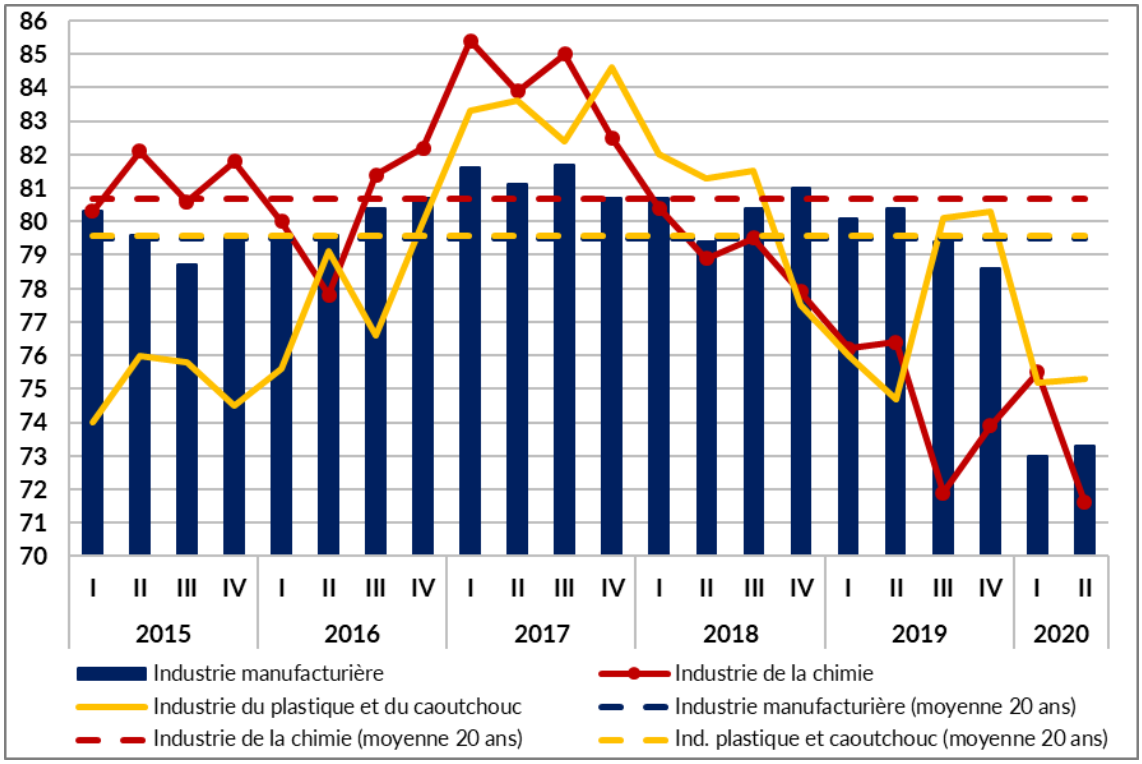

Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

2.5. Emploi

En 2019, la trajectoire de l'emploi de l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) s'est inscrite pour la quatrième fois consécutive à la hausse à un an d'écart, passant de 92.145 postes de travail (correspondant à 82.571 équivalents temps plein) à 93.680 postes de travail (correspondant à 83.691 équivalents temps plein), soit une augmentation de 1,7 % des postes de travail et de 1,4 % en équivalents temps plein.

Au premier trimestre de 2020, l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) comptabilisait 94.622 postes de travail[31] (soit 83.617 équivalents temps plein), ce qui représente une progression de 1,5 % (ou 0,3 % en équivalents temps plein) par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Le nombre de postes de travail dans l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) s'est donc inscrit à la hausse, en glissement annuel, tout au long de l'année 2019 ainsi qu'au premier trimestre de 2020.

Graphique 2-8. Emploi dans les trois secteurs (C20-C21-C22)

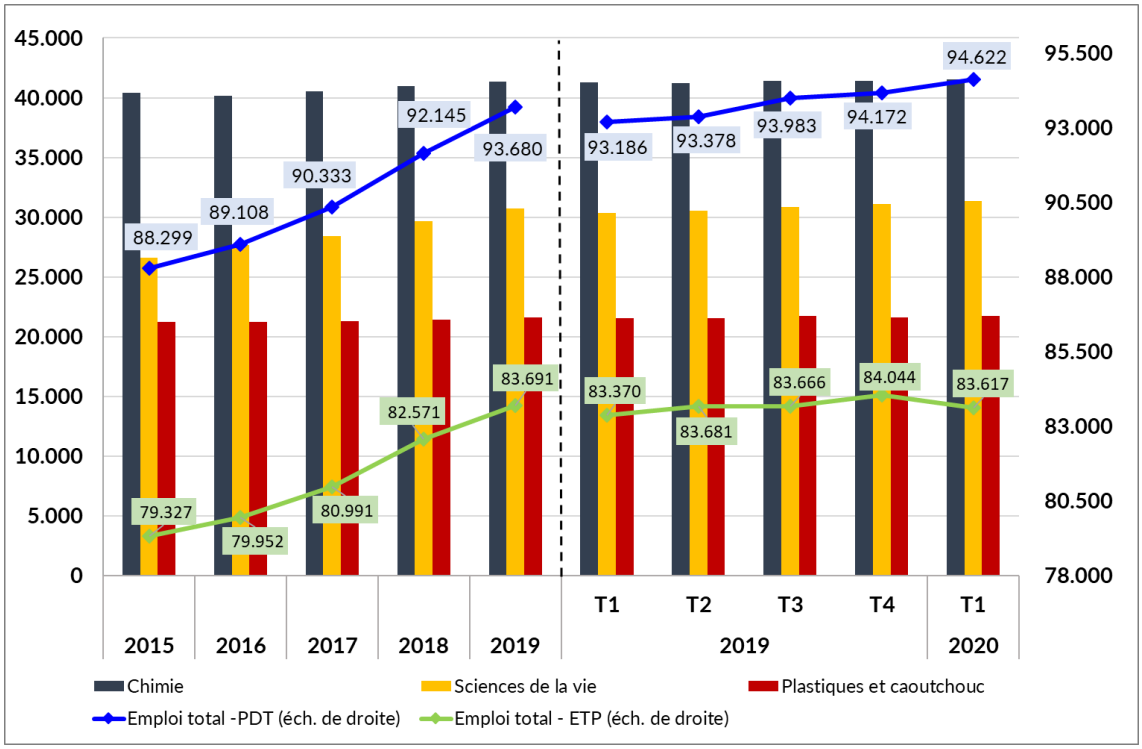

Source : Statistiques centralisées de l'ONSS, moyennes de la période.

[31] Il s'agit des données centralisées ONSS. Le travail intérimaire n'est pas pris en compte. La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur (soit sous plusieurs statuts, soit sous plusieurs contrats) n'occupent qu'un seul poste de travail. Seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Celle-ci sera sélectionnée de façon analogue à la prestation principale du travailleur occupé. Ce cas se rencontre le plus fréquemment dans le secteur de l'enseignement.

Chimie (C20)

En 2019, l'industrie chimique (C20) a comptabilisé 41.330 postes de travail (37.294 ETP), en augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente (soit 335 emplois directs et 206 ETP de plus qu'en 2018).

Après une hausse au quatrième trimestre de 2019, les effectifs de l'industrie de la chimie (C20), soit le secteur le plus important en emplois parmi les trois secteurs analysés, étaient également en hausse **au premier trimestre de 2020**, en glissement annuel, et s'établissaient à 41.529 postes de travail (37.175 ETP), soit une hausse de 0,7 %par rapport au premier trimestre de 2019 (+272 emplois, +101 ETP). Cette évolution favorable des effectifs semble confirmer la fin de la baisse de l'emploi constatée en 2017 après plusieurs années de recul de l'emploi dans l'industrie de la chimie (C20).

Exceptés les sous-secteurs 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques », 20.3 « fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics » et 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » qui ont enregistré une baisse de leurs effectifs au premier trimestre de 2020 en glissement annuel, les trois autres sous-secteurs ont connu une hausse de leurs effectifs au premier trimestre de 2020. Deux sous-secteurs sont responsables à 86,8 % des nouveaux emplois créés dans l'industrie de la chimie (467 de 538 emplois créés) : le sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique », le plus important, a créé 302 emplois, et le sous-secteur 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » a créé 165 emplois au premier trimestre 2020. Il est à noter toutefois qu'en ETP, on dénombre une diminution de 0,3 % au premier trimestre 2020 à un an d'écart. Ce recul est principalement attribuable au sous-secteur 20.3 « fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics », responsable pour 75,4 % des pertes d'emplois ETP (215 pertes sur 285).

Sciences de la vie (C21)

L'industrie pharmaceutique (C21) a enregistré 30.719 postes de travail (soit 27.477 en ETP) **en 2019**, soit 1.020 emplois de plus qu'en 2018 (+3,4 %) ou encore 834 ETP de plus (+3,1 %).

Comme c'était le cas dans l'industrie de la chimie, les effectifs du secteur des sciences de la vie (C21) étaient en hausse **au premier trimestre de 2020**, à un an d'écart, atteignant 31.368 unités, soit une hausse de 3,3 %par rapport au premier trimestre de 2019 (+1.013 emplois, +724 ETP). Les deux sous-secteurs qui le composent ont enregistré des hausses d'emplois au premier trimestre de 2020 en glissement annuel. Le sous-secteur 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » a absorbé 91,6 % des emplois créés (928 de 1.013 emplois créés) dans le secteur des sciences de la vie.

Plastiques et caoutchouc (C22)

En 2019, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) a comptabilisé 21.631 postes de travail (soit 18.919 en ETP), en augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente (+181 emplois), en ETP on dénombre une augmentation de 0,4 %, soit 80 ETP de plus qu'en 2018.

Le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) a enregistré une hausse du nombre de ses effectifs **au premier trimestre de 2020**, en glissement annuel, soit 151 emplois de plus qu'au premier trimestre de 2019 (0,7 %). On dénombre cependant une diminution en ETP avec 377 ETP de moins qu'au trimestre correspondant de 2019 (-2 %). Le sous-secteur 22.1 « fabrication de produits en caoutchouc » a absorbé 89,4 %des emplois créés (+135 emplois) contre 10,6 % pour le sous-secteur 22.2 « fabrication de produits en plastique » (+16 emplois). En ETP, c'est l'inverse, le sous-secteur 22.2 étant responsable de la baisse observée pour l'ensemble du secteur.

Tableau 2-6. Emploi dans les trois secteurs (C20-C21-C22)

	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019/ 2015	2019				2020
								T1	T2	T3	T4	T1
Chimie	20	40.428	40.185	40.566	40.995	41.330	2,2%	41.257	41.238	41.388	41.436	41.529
T/T-1		*-0,8%*	*-0,6%*	*0,9%*	*1,1%*	*0,8%*	-	*0,4%*	*0,0%*	*0,4%*	*0,1%*	*0,2%*
T/T-4								*1,0%*	*0,8%*	*0,7%*	*0,8%*	*0,7%*
Sciences de la vie	21	26.599	27.696	28.445	29.699	30.719	15,5%	30.355	30.555	30.864	31.101	31.368
T/T-1		*3,5%*	*4,1%*	*2,7%*	*4,4%*	*3,4%*	-	*0,6%*	*0,7%*	*1,0%*	*0,8%*	*0,9%*
T/T-4								*3,9%*	*3,6%*	*3,2%*	*3,1%*	*3,3%*
Plastiques et caoutchouc	22	21.272	21.228	21.322	21.451	21.631	1,7%	21.574	21.585	21.731	21.635	21.725
T/T-1		*-1,0%*	*-0,2%*	*0,4%*	*0,6%*	*0,8%*	-	*1,0%*	*0,1%*	*0,7%*	*-0,4%*	*0,4%*
T/T-4								*0,4%*	*0,3%*	*1,5%*	*1,2%*	*0,7%*
Total - PDT	20-22	88.299	89.108	90.333	92.145	93.680	6,1%	93.186	93.378	93.983	94.172	94.622
T/T-1		*0,4%*	*0,9%*	*1,4%*	*2,0%*	*1,7%*	-	*0,6%*	*0,2%*	*0,6%*	*0,2%*	*0,5%*
T/T-4								*1,8%*	*1,6%*	*1,7%*	*1,7%*	*1,5%*
Total - ETP	20-22	79.327	79.952	80.991	82.571	83.691	5,5%	83.370	83.681	83.666	84.044	83.617
T/T-1		*0,4%*	*0,8%*	*1,3%*	*2,0%*	*1,4%*	-	*0,7%*	*0,4%*	*0,0%*	*0,5%*	*-0,5%*
T/T-4								*1,7%*	*1,3%*	*0,9%*	*1,5%*	*0,3%*

Le pourcentage indiqué fournit l'évolution par rapport à la période précédente (T/T-1) et à un an d'écart (T/T-4).
Source : Statistiques centralisées de l'ONSS.

2.6. Chômage temporaire dans le secteur de la chimie

Graphique 2-9a. Chômage temporaire dans l'industrie manufacturière et dans l'industrie chimique

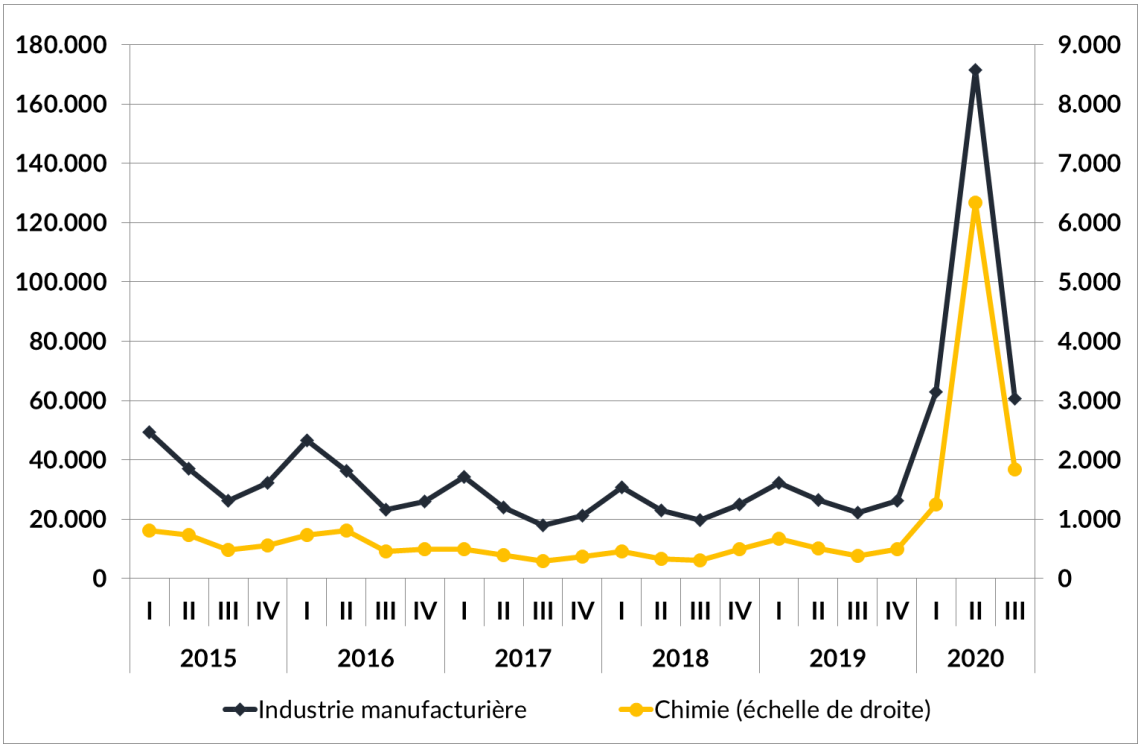

Source : Office national de l'emploi.

Si 2018 semble avoir mis un terme à la tendance baissière du chômage temporaire[32] observée depuis plusieurs années, le choc sans précédent qu'a subi l'économie mondiale face à la pandémie de Covid-19 et les mesures[33] prises par le gouvernement belge pour y faire face expliquent le rebond spectaculaire du chômage temporaire observé en 2020 et plus particulièrement au deuxième trimestre 2020, tant pour l'industrie manufacturière que pour la chimie.

Depuis que le nombre de personnes ayant eu recours au régime de chômage temporaire a commencé a augmenté au troisième trimestre 2018 en glissement annuel, cette augmentation s'est confirmée à chaque trimestre de 2019 mais avec un tassement au quatrième trimestre de la même année à la fois dans l'industrie manufacturière (+5,6 %) et dans le secteur de la chimie (+0,8 %).

Cette augmentation s'est fortement accélérée, en glissement annuel, sur les **trois premiers trimestres de 2020** tant dans le secteur de la chimie que dans l'industrie manufacturière. Sur les trois premiers trimestres, on observe dans le **secteur de la chimie**[34] respectivement les augmentations suivantes en glissement annuel : +86,4 % au premier trimestre, soit 579 chômeurs temporaires en plus, +1.142,9 % au deuxième trimestre, soit 5.833 chômeurs temporaires de plus et +378,8 % au troisième trimestre, soit 1.458 chômeurs temporaires de plus. Dans **l'industrie manufacturière** ces augmentations sont respectivement de : +94,8 % au premier trimestre, soit 30.583 chômeurs temporaires en plus, +544 % au deuxième trimestre, soit 144.755 chômeurs temporaires de plus et +172,7 % au troisième trimestre, soit 38.458 chômeurs temporaires de plus)

[32] Le chômage temporaire évolue selon un rythme saisonnier. Au cours de l'année, le recours au chômage temporaire est majeur au premier trimestre et mineur au troisième trimestre. Cet indicateur doit donc être apprécié d'une année sur l'autre.

[33] Face à la pandémie de Covid-19, le gouvernement fédéral a pris une série de mesures socio-économiques pour amortir l'impact socio-économique de cette crise planétaire. Parmi ces mesures, l'accès facilité au chômage économique temporaire suivant une procédure unique simplifiée et automatique dite « procédure corona ». Désormais Toutes les demandes de chômage temporaire liées au Covid-19, émanant d'ouvriers ou d'employés, seront traitées comme cas de force majeure. Cette mesure est ouverte à toutes les entreprises et également étendu au travailleur qui doit rester à la maison parce qu'un membre de sa famille est contaminé, mais aussi aux autres catégories de travailleurs notamment aux artistes et aux autres travailleurs occasionnels (en ce compris intérimaires) occupés dans le cadre de festivals et d'autres événements qui ont été annulés par le Conseil national de Sécurité.

Par ailleurs, à ce chômage temporaire s'ajoute une indemnité de 150 euros par mois versée par l'ONEM à tout travailleur et employé concernés ; que ces jours chômés sont désormais assimilés et comptabilisés dans le pécule de vacances et que les entreprises ne doivent pas apporter une quelconque justification pour ce chômage temporaire.

[34] Il s'agit d'un groupement intitulé « Industrie chimique/production de fibres artificielles et synthétiques » dans les fichiers de l'ONEM.

Chômage temporaire pour force majeure à la suite de la Covid-19[35]

La pandémie de Covid-19 a n'a pas été sans effet, en matière de chômage temporaire pour force majeure, sur l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C2). On y constate, en effet, une remontée spectaculaire du chômage temporaire (cf. graphique 2-9b) au mois d'avril. Cette hausse s'explique par le fait que le gouvernement fédéral a facilité l'accès au chômage économique temporaire (« procédure Corona ») pour les entreprises et les travailleurs depuis le mois de février afin d'amortir l'impact socio-économique de la pandémie. Selon l'ONEM, une forte augmentation des paiements de chômage temporaire avait été anticipée sur la base du nombre de notifications des employeurs déjà reçu en février, qui dépassait 1.000.000 travailleurs.

Graphique 2-9b. Déclarations de chômage temporaire dans l'industrie chimique (C20-C21-C22) – Impact de la Covid-19

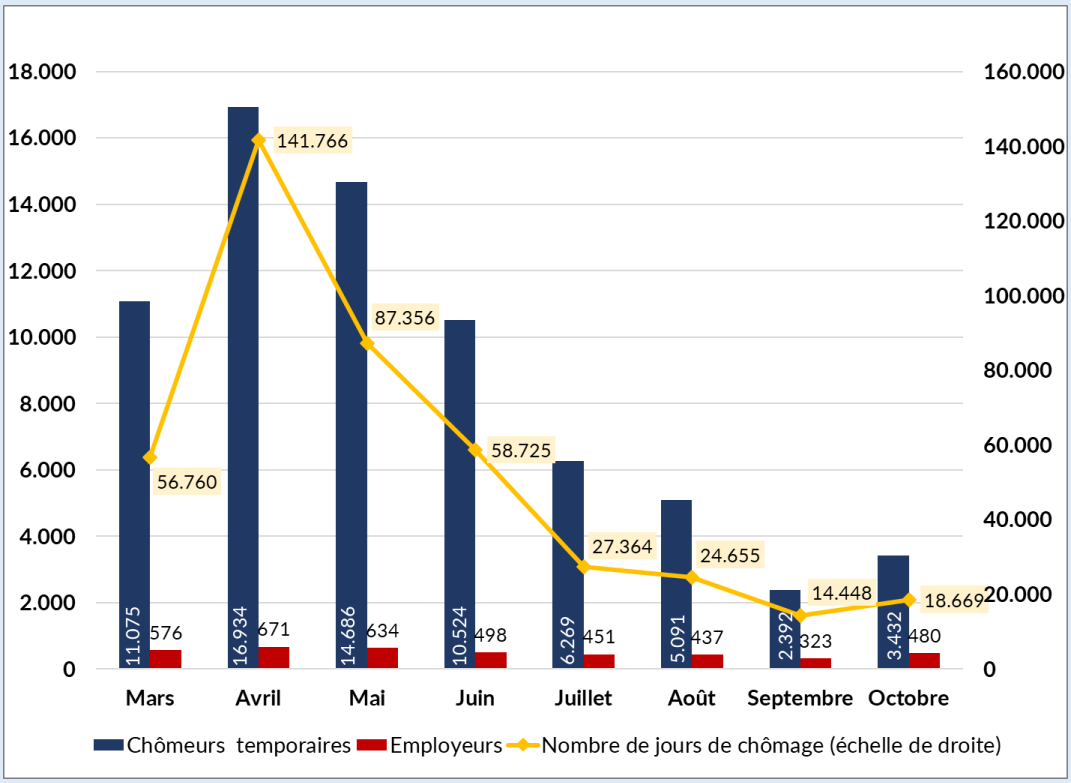

Source : ONEM.

Au mois d'avril 2020, l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) comptabilisait 16.934 chômeurs temporaires pour force majeure à la suite de la Covid-19, ce qui a représenté une progression de 52,9 % par rapport au mois de mars 2020 (soit 5.859 chômeurs temporaires de plus). Ces 16.934 chômeurs temporaires ont été introduits par 671 employeurs (95 employeurs en plus par rapport au mois précédent) et ont représenté 141.765 jours de chômage.

Depuis mai **2020**, la trajectoire du chômage temporaire pour force majeure à la suite de la Covid-19 de l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) s'est inscrite à la baisse jusqu'au mois de septembre 2020 et passe de 16.934 unités en avril 2020 à 2.392 unités en septembre 2020, soit une diminution de 85,8 %. Cette diminution en mai est certainement la conséquence du déconfinement qui a eu lieu le 3 mai 2020. Cependant, bien qu'en diminution depuis mai 2020, le niveau du chômage temporaire pour force majeure reste supérieur au niveau des statistiques habituelles sur le chômage temporaire de l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C2) d'avant Covid-19.

En octobre 2020, on constate à nouveau la progression du chômage temporaire pour force majeure à la suite de la Covid-19, passant de 2.392 unités en septembre 2020 à 3.432 unités en octobre 2020, soit une progression de 43,5 % (+1.040 unités). Selon l'ONEM[36], « cette

hausse est due au gouvernement fédéral qui a décidé, le 6 novembre 2020, **de réintroduire** la procédure de chômage temporaire simplifiée pour tous les employeurs **et travailleurs à partir du 01.10.2020** jusqu'au 31.03.2021 inclus, dérogeant ainsi à la définition stricte de la force majeure. Par conséquent, les employeurs qui ne pouvaient plus faire appel à la procédure simplifiée parce qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme des entreprises particulièrement touchées ou qui n'appartiennent pas à un secteur particulièrement touché et qui ont dû recourir au chômage temporaire pour des raisons économiques à partir du 1er septembre 2020, ont pu alors à nouveau invoquer le chômage temporaire pour force majeure à partir du 1er octobre 2020 en utilisant la procédure simplifiée. Cette dérogation a aussi concerné les motifs spécifiques de chômage temporaire force majeure pour cause de quarantaine ou pour la garde d'un enfant à la suite de la fermeture de la crèche, de l'école ou du centre d'accueil pour personnes handicapées, en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus ».

Tableau 2-7. Chômage temporaire dans l'industrie chimique (C20-C21-C22) – Impact de la Covid-19

	Code NACE	Déclarations de chômage temporaire pour force majeure à la suite du coronavirus 2020							
		Mars	Avril	Mai	juin	juillet	Août	Septembre	Octobre
Chimie	20	3.585	6.539	5.964	4.427	2.439	1.763	643	1.081
M/M-1		-	*82,4%*	*-8,8%*	*-25,8%*	*-44,9%*	*-27,7%*	*-63,5%*	*68,1%*
Sciences de la vie	21	437	500	422	281	400	448	177	303
M/M-1		-	*14,4%*	*-15,6%*	*-33,4%*	*42,3%*	*12,0%*	*-60,5%*	*71,2%*
Plastiques et caoutchouc	22	7.053	9.895	8.300	5.816	3.430	2.880	1.572	2.048
M/M-1		-	*40,3%*	*-16,1%*	*-29,9%*	*-41,0%*	*-16,0%*	*-45,4%*	*30,3%*
Total	20-22	11.075	16.934	14.686	10.524	6.269	5.091	2.392	3.432
M/M-1		-	*52,9%*	*-13,3%*	*-28,3%*	*-40,4%*	*-18,8%*	*-53,0%*	*43,5%*

Source : ONEM.

Chimie (C20)

Sur la période mars-septembre **2020**, le nombre de chômeurs temporaires à la suite de la Covid-19 s'est inscrit à la hausse dans l'industrie chimique (C20) en avril 2020, avec une augmentation de 82,4 %, soit 6.539 unités (correspondant à 45.506 jours de chômage temporaire) contre 3.585 unités (correspondant à 16.358 jours de chômage temporaire) un mois auparavant, soit 2.954 unités de plus. De mai à septembre 2020, la tendance observée dans l'évolution du nombre de chômeurs temporaires pour raison de coronavirus est baissière dans l'industrie chimique (C20).

En octobre 2020, l'industrie chimique (C20) a comptabilisé 1.081 chômeurs temporaires pour force majeure à la suite de la Covid-19 (soit 4.996 jours de chômage temporaire), en augmentation de 68,1 % par rapport au mois précédent (soit 438 unités de plus qu'en septembre 2020). Cette évolution des effectifs est la conséquence de la décision du gouvernement fédérale, du 6 novembre 2020, dérogeant ainsi à la définition stricte de la force majeure (voir supra). Avec le nouveau confinement, cette tendance haussière pourrait se confirmer à la fin de novembre 2020.

Tous les **sous-secteurs** ont connu une hausse, en glissement mensuel, du chômage temporaire pour force majeure à la suite de la Covid-19 au mois d'octobre 2020, en augmentation de 438 unités. Quatre sous-secteurs sont responsables à 96,6 % du nombre de chômeurs temporaires pour raison de coronavirus dans l'industrie de la chimie (1.044 de 1.081 chômeurs temporaires correspondant à 4.798 de 4.996 jours de chômage temporaire, soit 96 %) : le sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique », le plus important, a comptabilisé 450 chômeurs temporaires, le sous-secteur 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » a comptabilisé 243 chômeurs temporaires, le sous-secteur

[35] Ces données sont spécifiques à la Covid-19 et collectées sur la base de la procédure simplifiée (« procédure Corona »).

[36] ONEM, Chômage temporaire consécutif à l'épidémie du CORONAVIRUS COVID-19 – retour à la procédure simplifiée à partir du 01.10.2020.

20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » 187 chômeurs temporaires et le sous-secteur 20.3 « fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics » 164 chômeurs temporaires.

Sciences de la vie (C21)

Sur la période mars-septembre 2020, l'industrie pharmaceutique (C21) a suivi la même évolution que l'industrie de la chimie (C20) et s'est inscrite à la hausse en avril 2020 en nombre de chômeurs temporaires à la suite de la Covid-19. Le chômage temporaire est en augmentation de 14,4 % en avril 2020 par rapport à mars 2020, avec 500 unités (correspondant à 6.569 jours de chômage temporaire) contre 437 unités (correspondant à 3.132 jours de chômage temporaire) un mois auparavant (soit 63 unités de plus correspondant à 3.437 jours de chômage temporaire supplémentaires). Depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre 2020, le nombre de chômeurs temporaires pour raison de coronavirus indique une tendance baissière dans l'industrie pharmaceutique (C21).

En octobre 2020, l'industrie pharmaceutique (C21) a comptabilisé 303 chômeurs temporaires pour force majeure à la suite de la Covid-19 (soit 1.332 jours de chômage temporaire), en augmentation de 71,2 % par rapport au mois précédent (soit 126 unités de plus qu'en septembre 2020, équivalant à 515 jours de chômage temporaire). Les deux sous-secteurs de l'industrie pharmaceutique (C21) ont connu une hausse du chômage temporaire pour force majeure à la suite de la Covid-19 en octobre 2020. Le sous-secteur 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » à lui seul représente 82,5 % du nombre de chômeurs temporaires enregistrés en octobre 2020, soit 250 des 303 unités enregistrées.

Plastiques et caoutchouc (C22)

Sur la période analysée (mars-septembre 2020), comme les deux autres secteurs, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) s'est inscrit à la hausse en avril 2020 en nombre de chômeurs temporaires à la suite de la Covid-19. Il est le secteur le plus important en matière de chômage temporaire pour force majeure parmi les trois secteurs analysés. Le chômage temporaire y est en augmentation de 40,3 % en glissement mensuel, avec 9.895 unités (correspondant à 89.691 jours de chômage temporaire) contre 7.053 unités (correspondant à 37.270 jours de chômage temporaire) un mois auparavant (soit 2.842 unités de plus correspondant à 52.421 jours de chômage temporaire supplémentaires).

De mai à septembre 2020, le nombre de chômeurs temporaires pour force majeure a connu une tendance baissière dans le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22).

En octobre 2020, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) a comptabilisé 2.048 chômeurs temporaires pour force majeure à la suite de la Covid-19 (soit 12.341 jours de chômage temporaire), en augmentation de 30,3 % par rapport au mois précédent (soit 476 unités de plus qu'en septembre 2020, équivalant à 1.869 jours de chômage temporaire supplémentaires). Les deux sous-secteurs du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) ont connu une hausse du nombre de chômeurs temporaires pour force majeure à la suite de la Covid-19 au mois d'octobre 2020. Le sous-secteur 22.2 « fabrication de produits en plastique » à lui seul représente 83,5 % du nombre de chômeurs temporaires pour raison de coronavirus en octobre 2020, soit 1.711 de 2.048 unités enregistrées.

2.7. Entrepreneuriat

2.7.1. Faillites et pertes d'emplois dues aux faillites

Nous analysons dans cette section les données factuelles, c'est-à-dire les données telles que publiées par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium (Statbel). En effet, il convient de tenir compte du fait qu'il existe un certain retard entre la cessation de l'activité économique et la déclaration de faillite par le tribunal de commerce et pour cette raison, l'impact au niveau économique n'est visible dans les chiffres qu'après un certain délai. D'autre part, en raison des mesures prises pendant la crise de la Covid-19 et du confinement qu'elle a occasionné, les tribunaux et greffiers de commerce ont limité leurs activités jusqu'au 18 mai 2020. De plus, un moratoire temporaire[37] était d'application jusqu'au 17 juin 2020 afin d'aider les entreprises qui étaient en bonne santé avant le 18 mars 2020 à faire face aux effets de la crise de la Covid-19 et aux problèmes de solvabilité en découlant. En effet, par ce « gel » temporaire des faillites, ces entreprises ont été ainsi protégées contre les saisies, les tribunaux de commerce ne pouvant pas les déclarer en faillite.

Nous invitons donc le lecteur à la prudence quant à l'interprétation des données de faillite au regard des éléments mentionnés ci-avant, les chiffres du deuxième trimestre étant quelques peu « sous-estimés ». Il conviendra de rester attentif à l'évolution du nombre de faillites au cours des trimestres suivants.

L'analyse factuelle montre qu'**en 2019**, l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) a vu le nombre de faillites augmenter par rapport à 2018. Il est passé de 11 à 14 faillites, soit une augmentation de 27,3 % (3 faillites de plus). Les pertes d'emplois dues aux faillites ont suivi la même trajectoire que celle des faillites, passant de 81 à 105 emplois perdus (en augmentation de 29,6 %, soit 24 emplois perdus de plus). En 2019, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) a absorbé 57,1 % des faillites (8 des 14 faillites) contre 35,7 % de faillites pour le secteur de la chimie (C20), alors qu'en emplois perdus, c'est le secteur de la chimie (C20) qui vient en tête et absorbe 79 % des pertes d'emploi dues aux faillites (83 des 105 pertes d'emploi) contre 20 %pour le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (21 des 105 pertes d'emplois).

Au deuxième trimestre de 2020, l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) a enregistré 3 faillites d'entreprise, quatre unités en moins qu'au trimestre précédent et une unité en moins par rapport au trimestre correspondant de 2019. Ces 4 faillites ont occasionné 3 pertes d'emploi.

La majorité des faillites enregistrées au deuxième trimestre de 2020 se situe dans le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) (2 des 3 faillites répertoriées), secteur qui comptabilise l'ensemble des pertes d'emploi y afférentes (3 emplois perdus).

[37] Statbel précise, lors de ses publications, que l'arrêté royal publié au Moniteur belge du 24 avril 2020 prévoyait un gel temporaire de la procédure de faillite pour les entreprises lourdement touchées par la crise du coronavirus mais qui étaient encore en bonne santé financière jusqu'au 18 mars. Le gel temporaire a pris fin le 17 juin. Dès lors, les chiffres les plus récents de Statbel sur le nombre de faillites enregistrées en Belgique donnent par conséquent des nombres plus faibles en 2020 qu'en 2019 pour les mois de mars à juin. Malgré la publication mensuelle de ces chiffres par Statbel, l'impact de la Covid-19 sur le nombre de faillites ne pourra donc être vérifié que dans quelques mois.

Tableau 2-8. Faillites et emplois perdus à la suite de faillites dans les trois secteurs (C20-C21-C22)

	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019				2020	
							I	II	III	IV	I	II
Faillites	20-22	21	15	18	11	14	5	4	2	3	7	3
	20	5	6	9	7	5	2	1	0	2	4	1
	21	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	0
	22	15	8	8	3	8	3	3	1	1	2	2
Pertes d'emploi dues aux faillites	20-22	263	102	61	81	105	2	102	1	0	191	3
	20	175	4	18	32	83	1	82	0	0	189	0
	21	0	9	1	0	1	0	0	1	0	0	0
	22	88	89	42	49	21	1	20	0	0	2	3

Source : Statbel.

Chimie (C20)

Au deuxième trimestre de 2020, l'industrie chimique (C20) a enregistré une seule **faillite d'entreprise**, en diminution de trois unités par rapport au trimestre précédent, mais un statu quo en glissement annuel. Cette faillite se localise dans le sous-secteur 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques ».

Sur le plan des **pertes d'emploi dues aux faillites**, l'industrie de la chimie (C20) a enregistré une évolution favorable au deuxième trimestre de 2020, tant par rapport au trimestre précédent que par rapport au trimestre correspondant de 2019. Il n'y a eu qu'une faillite enregistrée au deuxième trimestre, celle-ci n'a toutefois pas occasionné de pertes d'emplois.

Sciences de la vie (C21)

L'industrie des sciences de la vie (C21) n'a pas connu de **faillite au deuxième trimestre de 2020**, une diminution d'une unité par rapport au trimestre précédent, mais un statu quo à un an d'écart. Par conséquent on ne dénombre pas de **pertes d'emploi consécutives à une faillite au deuxième trimestre de 2020**.

Plastiques et caoutchouc (C22)

Au deuxième trimestre de 2020, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) soit l'essentiel du C20-C22 a enregistré 2 **faillites** d'entreprise (sur un total de 3 faillites). Il s'agit ici d'un statu quo par rapport au trimestre précédent. Toutefois la situation est différente en glissement annuel. En effet, le nombre de faillites a diminué passant de 3 faillites au deuxième trimestre de 2019 à 2 faillites au deuxième trimestre de 2020. Ces 2 faillites sont à la base de 3 **pertes d'emploi**, soit la totalité des pertes d'emplois de l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22), ces pertes sont essentiellement localisées dans le sous-secteur 22.2 « fabrication de produits en plastique ».

2.7.2. Créations, radiations et assujettissements d'entreprises

Assujettis

En 2019, avec 2.068 entreprises assujetties, **l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22)** affiche une croissance de leur nombre de 1,1 %, à un an d'écart. Le nombre d'assujettis a également augmenté de 7,9 % par rapport à 2015 (passant de 1.916 à 2.068), soit une augmentation de 152 entreprises.

En 2019, le dynamisme entrepreneurial est soutenu à 44,7 % par le **secteur** de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) et à 44,3 % par l'industrie chimique (C20).

Sur les 2.068 entreprises assujetties enregistrées par l'ensemble des secteurs de la chimie (C20-C21-C22) en 2019, trois **sous-secteurs** couvrent 69,8 % des entreprises assujetties. Il s'agit des

sous-secteurs suivants : le 22.2 « fabrication de produits en plastique » (847 sur 2.068 entreprises assujetties), le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (300 sur 2.068 entreprises assujetties) et le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » (296 sur 2.068 entreprises assujetties)

Tableau 2-9. Nombre d'assujettis dans les trois secteurs (C20-C21-C22), par taille d'entreprises

Classes	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019	
							Part relative dans chaque catégorie	Part relative dans total
moins de 5 travailleurs	20-22	1.141	1.189	1.203	1.262	1.271	100,0%	61,5%
	20	461	491	515	548	575	45,2%	62,7%
	21	130	137	142	158	159	12,5%	70,4%
	22	550	561	546	556	537	42,3%	58,1%
de 5 à 9 travailleurs	20-22	143	133	138	140	150	100,0%	7,3%
	20	57	55	52	52	58	38,7%	6,3%
	21	7	3	8	7	9	6,0%	4,0%
	22	79	75	78	81	83	55,3%	9,0%
de 10 à 19 travailleurs	20-22	144	157	149	150	144	100,0%	7,0%
	20	51	58	55	50	47	32,6%	5,1%
	21	7	11	7	8	12	8,3%	5,3%
	22	86	88	87	92	85	59,0%	9,2%
de 20 à 49 travailleurs	20-22	209	201	202	201	215	100,0%	10,4%
	20	74	75	76	78	90	41,9%	9,8%
	21	14	12	11	10	12	5,6%	5,3%
	22	121	114	115	113	113	52,6%	12,2%
50 travailleurs et plus	20-22	279	287	289	293	288	100,0%	13,9%
	20	150	153	149	149	147	51,0%	16,0%
	21	32	34	34	37	34	11,8%	15,0%
	22	97	100	106	107	107	37,2%	11,6%
Total	20-22	1.916	1.967	1.981	2.046	2.068	100,0%	100,0%
	20	793	832	847	877	917	44,3%	100,0%
	21	190	197	202	220	226	10,9%	100,0%
	22	933	938	932	949	925	44,7%	100,0%
Variation du total à 1 an d'écart	20-22	-0,1%	2,7%	0,7%	3,3%	1,1%		
	20	1,1%	4,9%	1,8%	3,5%	4,6%		
	21	1,1%	3,7%	2,5%	8,9%	2,7%		
	22	-1,3%	0,5%	-0,6%	1,8%	-2,5%		

Source : Statbel.

Le paysage de l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) est constitué majoritairement de PME (entreprises de moins de 50 travailleurs). En 2019, les PME ont représenté 86,1 % des entreprises (soit 1.780 sur 2.068 entreprises assujetties). 71,4 % de ces PME occupent moins de 5 travailleurs (soit 1.271 sur 1.780 entreprises).

Créations

Le nombre de créations d'entreprises dans **l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22)** a augmenté de 11,6 % en 2019 par rapport à 2018, passant de 129 à 144 nouvelles entreprises créées. Par rapport à 2015, le nombre d'entreprises créées a également augmenté de 65,5 %

(passant de 87 à 144 nouvelles entreprises créées). Les créations d'entreprises sont soutenues en 2019 à 59,0 % par l'industrie chimique (C20) et à 25,7 % par la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22).

En 2019, les créations d'entreprises ne concernent que des **PME** (100,0 %) dont 95,1 % occupent moins de 5 travailleurs.

Tableau 2-10. Nombre de créations dans les trois secteurs (C20-C21-C22), par taille d'entreprises

Classes	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019	
							Part relative dans chaque catégorie	Part relative dans total
moins de 5 travailleurs	20-22	77	119	136	123	137	100,0%	95,1%
	20	34	57	68	66	81	59,1%	95,3%
	21	11	16	25	18	22	16,1%	100,0%
	22	32	46	43	39	34	24,8%	91,9%
de 5 à 9 travailleurs	20-22	1	1	2	3	2	100,0%	1,4%
	20	1	1	0	1	0	-	-
	21	0	0	1	0	0	-	-
	22	0	0	1	2	2	100,0%	5,4%
de 10 à 19 travailleurs	20-22	2	0	2	0	1	100,0%	0,7%
	20	1	0	1	0	1	100,0%	1,2%
	21	1	0	1	0	0	-	-
	22	0	0	0	0	0	-	-
de 20 à 49 travailleurs	20-22	2	2	0	0	4	100,0%	2,8%
	20	0	1	0	0	3	75,0%	3,5%
	21	0	0	0	0	0	-	-
	22	2	1	0	0	1	25,0%	2,7%
50 travailleurs et plus	20-22	5	0	0	3	0	-	-
	20	3	0	0	1	0	-	-
	21	1	0	0	0	0	-	-
	22	1	0	0	2	0	-	-
Total	20-22	87	122	140	129	144	100,0%	100,0%
	20	39	59	69	68	85	59,0%	100,0%
	21	13	16	27	18	22	15,3%	100,0%
	22	35	47	44	43	37	25,7%	100,0%
Variation du total à 1 an d'écart	20-22	-13,0%	40,2%	14,8%	-7,9%	11,6%		
	20	18,2%	51,3%	16,9%	-1,4%	25,0%		
	21	-45,8%	23,1%	68,8%	-33,3%	22,2%		
	22	-18,6%	34,3%	-6,4%	-2,3%	-14,0%		

Source : Statbel.

Sur les 144 créations d'entreprises enregistrées par l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) en 2019, 70,1 % de ces créations sont imputables à trois **sous-secteurs**. Il s'agit des sous-secteurs suivants : le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (51 des 144 entreprises créées), le 22.2 « fabrication de produits en plastique » (34 des 144 entreprises créées) et le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » (16 des 144 entreprises créées).

Radiations

En 2019, l'ensemble du **secteur de la chimie (C20-C21-C22)** a enregistré une évolution défavorable en matière de radiations d'entreprises. En effet, le nombre d'entreprises radiées a augmenté de 13,4 % en 2019 par rapport à 2018, passant de 82 à 93 entreprises radiées. Cette évolution défavorable est principalement attribuable à l'industrie de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22), qui a connu une hausse du nombre de ses radiations de 7 unités sur les 11 pour l'ensemble du secteur C20-C21-C22 et à l'industrie des sciences de la vie (C21) qui a connu quant à elle une hausse du nombre de ses radiations de 3 unités sur les 11 de l'ensemble du secteur C20-C21-C22. Par rapport à 2015, le nombre d'entreprises radiées a toutefois connu une augmentation de 3,3 % (passant de 90 à 93 entreprises radiées).

En 2019, les radiations d'entreprises sont soutenues à 46,2 % par l'industrie chimique (C20) et à 44,1 % par la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22).

Trois **sous-secteurs** couvrent 67,7 % des radiations d'entreprises de l'ensemble du secteur (C20-C21-C22). Il s'agit des sous-secteurs suivants : le 22.2 « fabrication de produits en plastique » (38 sur 93 entreprises radiées), le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (16 sur 93 entreprises radiées) et le 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » (9 sur 93 entreprises radiées).

Tableau 2-11. Nombre de radiations dans les trois secteurs (C20-C21-C22), par taille d'entreprises

Classes	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019	
							Part relative dans chaque catégorie	Part relative dans total
moins de 5 travailleurs	20-22	85	71	89	79	90	100,0%	96,8%
	20	38	26	36	40	41	45,6%	95,3%
	21	10	9	14	6	9	10,0%	100,0%
	22	37	36	39	33	40	44,4%	97,6%
de 5 à 9 travailleurs	20-22	1	1	1	0	1	100,0%	1,1%
	20	0	0	1	0	0	-	-
	21	1	0	0	0	0	-	-
	22	0	1	0	0	1	100,0%	2,4%
de 10 à 19 travailleurs	20-22	0	0	2	2	1	100,0%	1,1%
	20	0	0	0	1	1	100,0%	2,3%
	21	0	0	1	0	0	-	-
	22	0	0	1	1	0	-	-
de 20 à 49 travailleurs	20-22	1	1	2	0	0	-	-
	20	0	1	0	0	0	-	-
	21	0	0	0	0	0	-	-
	22	1	0	2	0	0	-	-
50 travailleurs et plus	20-22	3	1	0	1	1	100,0%	1,1%
	20	1	0	0	1	1	100,0%	2,3%
	21	0	0	0	0	0	-	-
	22	2	1	0	0	0	-	-
Total	20-22	90	74	94	82	93	100,0%	100,0%
	20	39	27	37	42	43	46,2%	100,0%
	21	11	9	15	6	9	9,7%	100,0%
	22	40	38	42	34	41	44,1%	100,0%
Variation du total à 1 an d'écart	20-22	-10,9%	-17,8%	27,0%	-12,8%	13,4%		
	20	-20,4%	-30,8%	37,0%	13,5%	2,4%		
	21	37,5%	-18,2%	66,7%	-60,0%	50,0%		
	22	-9,1%	-5,0%	10,5%	-19,0%	20,6%		

Source : Statbel.

En 2019, toutes les entreprises radiées dans l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) sont à 98,9 % des PME dont 97,8 % d'entre elles occupent moins de 5 travailleurs.

En 2019, l'ensemble du secteur de la chimie (C20-C21-C22) a été **créateur net d'entreprises** (144 entreprises créées contre 93 entreprises radiées, soit un différentiel positif de 51 entreprises). Cette création nette est alimentée à 76,4 % par **l'industrie chimique (C20)**.

2.8. Commerce extérieur

2.8.1. Concept : communautaire ou national ?

Les données du commerce extérieur selon la nomenclature NACE[38] présentées dans le cadre de ce rapport proviennent de la Banque nationale de Belgique (BNB). Pour cette édition du rapport, les chiffres seront présentés à la fois selon le concept communautaire[39] et selon le concept national[40], voir l'annexe 3.2. pour ce dernier.

Les chiffres du commerce selon le concept national représentent une alternative aux chiffres du commerce selon le concept communautaire. Ils offrent l'avantage de se baser uniquement sur les entreprises résidentes belges et ils ne prennent pas en compte l'effet du quasi-transit[41] dans les échanges. Bien que les chiffres du commerce selon le concept national permettent d'avoir une vision plus proche de l'activité réelle des entreprises belges, ceux-ci ne permettent cependant pas une comparaison au niveau international.

Avant de rentrer dans les détails de l'analyse de chacun des deux concepts, le tableau 2-12 présente une indication de ce que représentent **les exportations et importations** de chacun des secteurs analysés dans le cadre de ce rapport **selon les deux concepts (national et communautaire**) pour l'année 2019 ainsi que la part relative des échanges selon le concept national par rapport aux échanges selon le concept communautaire.

Tableau 2-12. Comparaison des chiffres du commerce pour 2019 selon le concept national et le concept communautaire.

En millions d'euros.

Flux	Code NACE	Concept national	Concept communautaire	%
Exportations	**C20-C22**	**94.157,1**	**133.643,9**	**70,5%**
	C20	46.507,8	70.273,4	66,2%
	C21	39.226,3	52.400,8	74,9%
	C22	8.423,0	10.969,6	76,8%
Importations	**C20-C22**	**76.527,4**	**108.133,5**	**70,8%**
	C20	34.709,5	53.348,5	65,1%
	C21	33.958,4	45.157,0	75,2%
	C22	7.859,5	9.628,0	81,6%

Source : BNB (ICN).

Le commerce selon le concept communautaire est plus large, il englobe également les opérations avec une entreprise non résidente, il est donc normal que les chiffres pour ce concept soient plus élevés.

[38] Attention toutefois, si le code NACE des autres indicateurs se rapporte à l'activité principale de l'entreprise, le code NACE du commerce consiste en une recomposition de la nomenclature du commerce (nomenclature combinée NC8) vers un code NACE se basant sur la nature des produits échangés. Étant donné que les sources ne sont pas les mêmes, le cadre n'est donc pas totalement identique.

[39] Selon la BNB, le concept communautaire concerne toutes les opérations d'importation et d'exportation de marchandises, y compris les achats (importations) et ventes (réexportations) en Belgique entre entreprises non résidentes.

[40] Selon la BNB, le concept national reprend uniquement les opérations d'importations et d'exportations dans lesquelles une entreprise résidente est contrepartie.

[41] Selon Eurostat, on parle de **quasi-transit** lorsque des biens sont introduits sur le territoire d'un État membre pour y être déclarés comme importations (biens en provenance d'un pays tiers et à destination d'un autre État membre) ou exportations (biens en provenance d'un État membre et à destination d'un pays tiers) à des fins douanières ou fiscales, sans que cet État membre n'ait acquis la propriété de ces biens.

Pour l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22), les **exportations belges selon le concept national** ont atteint 94,2 milliards d'euros et ont représenté 70,5 % des exportations selon le concept communautaire (133,6 milliards d'euros) en 2019, ce qui indiquerait donc que 29,5 % des exportations de biens de ces secteurs sont concernées par le quasi-transit.

Pour les **importations**, les chiffres selon le **concept national** pour les trois secteurs (C20-C21-C22) se sont élevés à 76,5 milliards d'euros, comptant ainsi pour 70,8 % des importations belges selon le concept communautaire (108,1 milliards d'euros), soit une part de quasi-transit égale à 29,2 %.

La suite de ce chapitre présente une analyse des exportations, des importations et de la balance commerciale de la Belgique pour les trois secteurs observés dans le cadre de ce rapport selon le concept national. Il s'ensuit une mise en évidence des partenaires commerciaux principaux pour chaque secteur. Enfin, une approche plus détaillée, s'appuyant sur une ventilation des échanges par groupe de produits, est proposée dans le but d'avoir une vision précise des flux dans les sous-secteurs.

2.8.2. Introduction

Les données du commerce extérieur selon la nomenclature NACE[42] présentées dans le cadre de ce rapport proviennent de la Banque nationale de Belgique (BNB) et suivent le concept communautaire[43] sauf indication contraire explicite. En 2019, les exportations de ces secteurs (C20-C21-C22) représentaient 33,5 % des exportations belges totales (C20 : 17,6 %, C21 : 13,1 %, C22 : 2,7 %). Ces secteurs comptent également pour 28,3 % des importations belges totales (C20 : 14,0 %, C21 : 11,8 %, C22 : 2,5 %). En 2019, les exportations de l'ensemble de ces trois secteurs se sont élevées à 133,6 milliards d'euros (dont 90,2 milliards d'euros pour le marché intra européen) et les importations à 108,1milliards d'euros (dont 69,9 milliards d'euros pour le marché intra-européen). Par conséquent, le solde de la balance commerciale pour l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) s'est élevé à 25,5 milliards d'euros, démontrant ainsi l'importance de ces secteurs sur le commerce international de la Belgique. Durant le premier semestre de 2020, le solde commercial du secteur de la chimie (C20-C21-C22) a atteint 14,6 milliards d'euros, ce qui correspond à une augmentation de 1,7 milliard d'euros par rapport aux six premiers mois de 2019.

Comme le montre le graphique 2-10, en 2019, l'industrie chimique (C20) était prépondérante en termes d'exportations parmi les trois secteurs examinés et représentait à elle seule plus de la moitié (52,6 %) des exportations belges de ces trois secteurs réunis. L'industrie pharmaceutique (C21) représentait également une part importante des exportations belges de ces trois secteurs (39,2 %). Enfin, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) était le plus petit des trois secteurs analysés ici, les exportations belges de ces produits représentant moins d'un dixième (8,2 %) des exportations de l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22). En ce qui concerne les importations, le constat est similaire. En 2019, les parts respectives étaient de 49,3 % (industrie chimique - C20), 41,8 % (industrie pharmaceutique - C21) et 8,9 % (secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique - C22). Par rapport à 2018, les parts relatives de l'industrie chimique (C20), tant pour les importations que pour les exportations, ont diminué en 2019, tandis que celles de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) ont respectivement fortement et légèrement augmenté.

[42] Attention toutefois, si le code NACE des autres indicateurs se rapporte à l'activité principale de l'entreprise, le code NACE du commerce consiste en une recomposition de la nomenclature du commerce (nomenclature combinée NC8) vers un code NACE se basant sur la nature des produits échangés. Étant donné que les sources ne sont pas les mêmes, le cadre n'est donc pas totalement identique.

[43] Selon la BNB, le concept communautaire concerne toutes les opérations d'importation et d'exportation de marchandises, y compris les achats (importations) et ventes (réexportations) en Belgique entre entreprises non résidentes.

Graphique 2-10. Part des exportations et des importations des secteurs de la chimie (C20), des sciences de la vie (C21) et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) en 2019, concept communautaire

Par rapport à l'ensemble des exportations et des importations des trois secteurs.

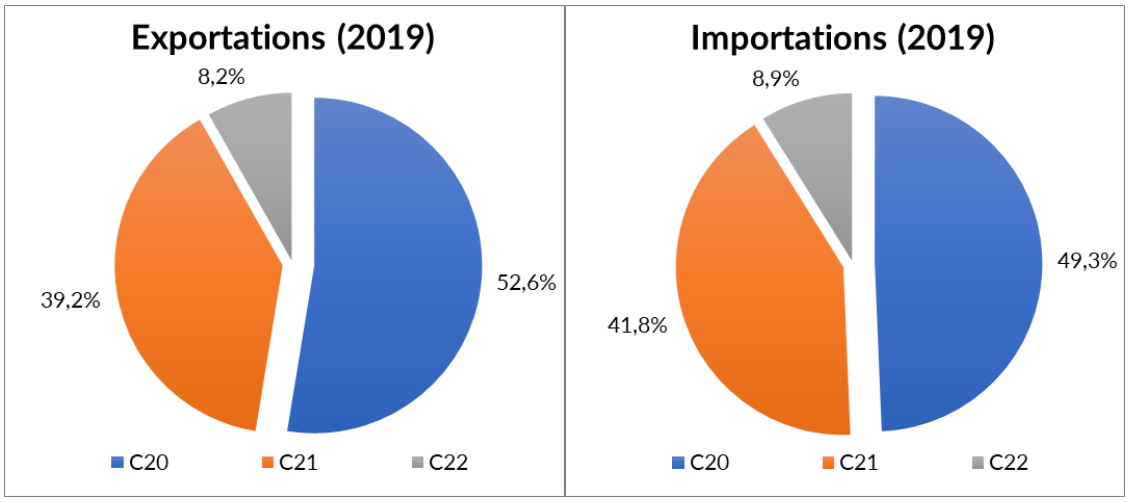

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

2.8.3. Exportations, importations et balances commerciales

Industrie chimique (C20)

Graphique 2-11. Commerce extérieur de l'industrie chimique (C20)

En milliards d'euros.

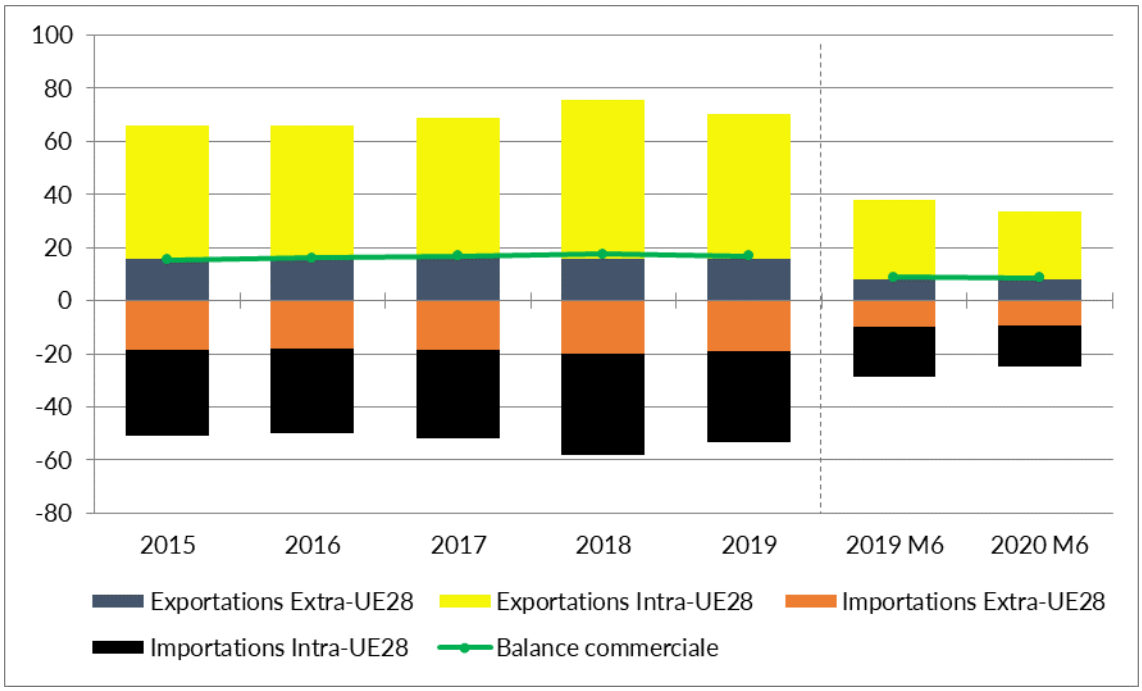

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

Au cours du **premier semestre de 2020**, le total des **exportations** de produits chimiques (C20) s'est réduit pour atteindre 33,5 milliards d'euros, alors qu'il se chiffrait à 37,8 milliards d'euros au premier semestre de 2019. Soit une diminution de 11,4 %. En **2019**, les exportations belges de produits chimiques (70,3 milliards d'euros) ont affiché une diminution (-7,2 %) par rapport à 2018 (75,7 milliards d'euros) et étaient principalement destinées au marché européen, représentant à lui

seul 77,9 % des exportations belges de produits chimiques, pour un montant total de 54,8 milliards d'euros.

À l'instar des exportations, les **importations** ont diminué **au premier semestre 2020** (-13,7 %) par rapport à la même période en 2019. elles sont tombées à 24,9 milliards d'euros, contre 28,8 milliards l'année précédente. Les importations intra-UE ont diminué (-19,5 %), tandis que les importations extra-UE ont baissé de manière moins spectaculaire (-2,4 %). Les importations de produits chimiques, qui s'élevaient à 53,3 milliards d'euros **en 2019 dans leur ensemble**, ont également été moins dynamiques qu'en 2018 (58,3 milliards d'euros) et ont diminué de 8,4 %. Comme les exportations, les importations proviennent principalement des États membres de l'UE, qui représentaient 64,6 % des importations totales de produits chimiques en 2019.

Le **renforcement de cette tendance à la baisse** des importations et des exportations en 2020 est probablement dû à la pandémie de Covid-19, bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour en déterminer l'impact exact.

La **balance commerciale** était excédentaire sur toute la période d'observation et a atteint 16,9 milliards d'euros en 2019. Toutefois, au premier semestre de 2020, le solde s'est légèrement dégradé par rapport au solde de la même période en 2019. Il est passé d'un excédent commercial de l'ordre de 8,9 milliards d'euros à 8,6 milliards d'euros.

Sciences de la vie (C21)

Graphique 2-12. Commerce extérieur de l'industrie des sciences de la vie (C21)

En milliards d'euros.

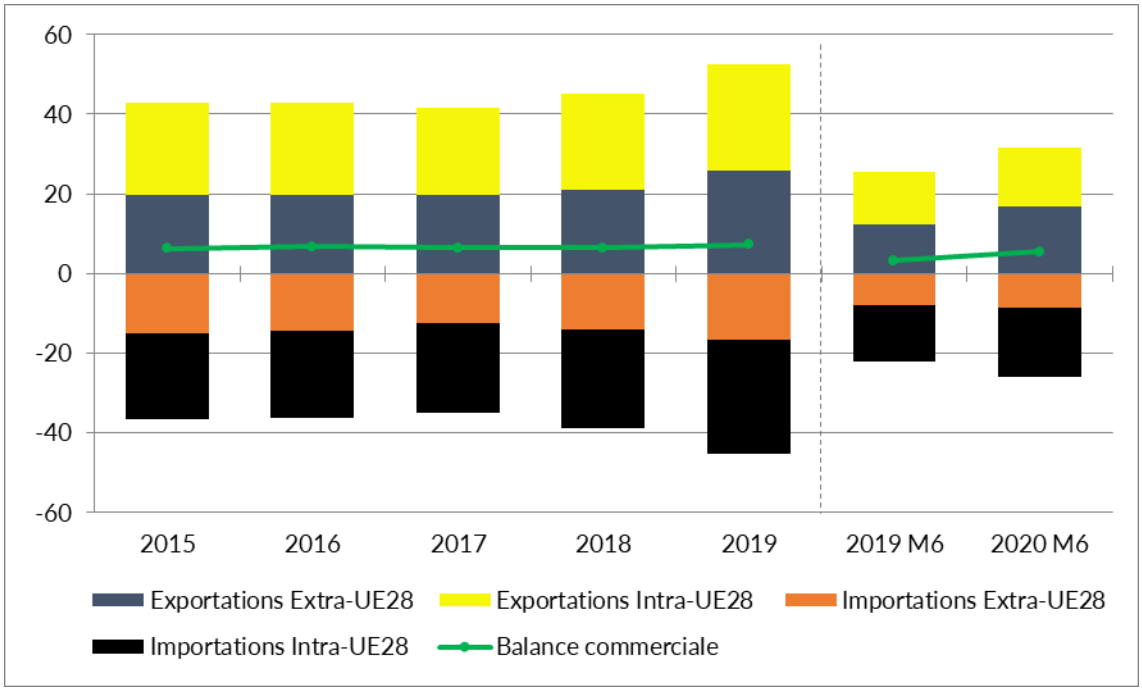

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

Au cours du premier semestre de 2020, le total des **exportations** de produits pharmaceutiques (C21) s'est accru, s'établissant à 31,5 milliards d'euros contre 25,4 milliards d'euros pour le premier semestre de 2019, soit une progression de 24,1 %. En 2019, les exportations belges de produits pharmaceutiques (52,4 milliards d'euros), en hausse de 15,9 % à un an d'écart (45,2 milliards d'euros en 2018), étaient destinées à la fois au marché intra-européen et au marché extra-européen, représentant respectivement 50,7 % et 49,3 % des exportations belges de produits pharmaceutiques.

Tout comme les exportations, les **importations** de produits pharmaceutiques ont également connu une hausse importante **au premier semestre de 2020**, à un an d'écart, passant de 22,2 milliards d'euros à 26,1 milliards d'euros, une augmentation de 17,8 %. En 2019, les importations de

produits pharmaceutiques (45,2 milliards d'euros), en progression de 16,7 % par rapport à 2018 (38,7 milliards d'euros), étaient issues principalement des états membres de l'Union européenne, ceux-ci comptant pour 63,0 % des importations totales de l'industrie pharmaceutique, soit un montant de 28,4 milliards d'euros.

Sur la période d'observation (2015-2019), les exportations et les importations ont connu leur meilleur résultat en 2019.

Cette augmentation des importations et des exportations **en 2020** pourrait être en partie due à la pandémie de Covid-19, bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour en déterminer l'impact exact.

La balance commerciale était positive sur la période considérée et a affiché un excédent commercial de 7,2 milliards d'euros en 2019, soit 0,7 milliard de plus qu'en 2018. Au premier semestre de 2020, le solde était toujours excédentaire et atteignait 5,4 milliards d'euros, un résultat bien meilleur que celui du premier semestre de 2019 où l'excédent s'élevait pourtant déjà à 3,3 milliards d'euros.

Plastiques et caoutchouc (C22)

Graphique 2-13. Commerce extérieur du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22)

En milliards d'euros.

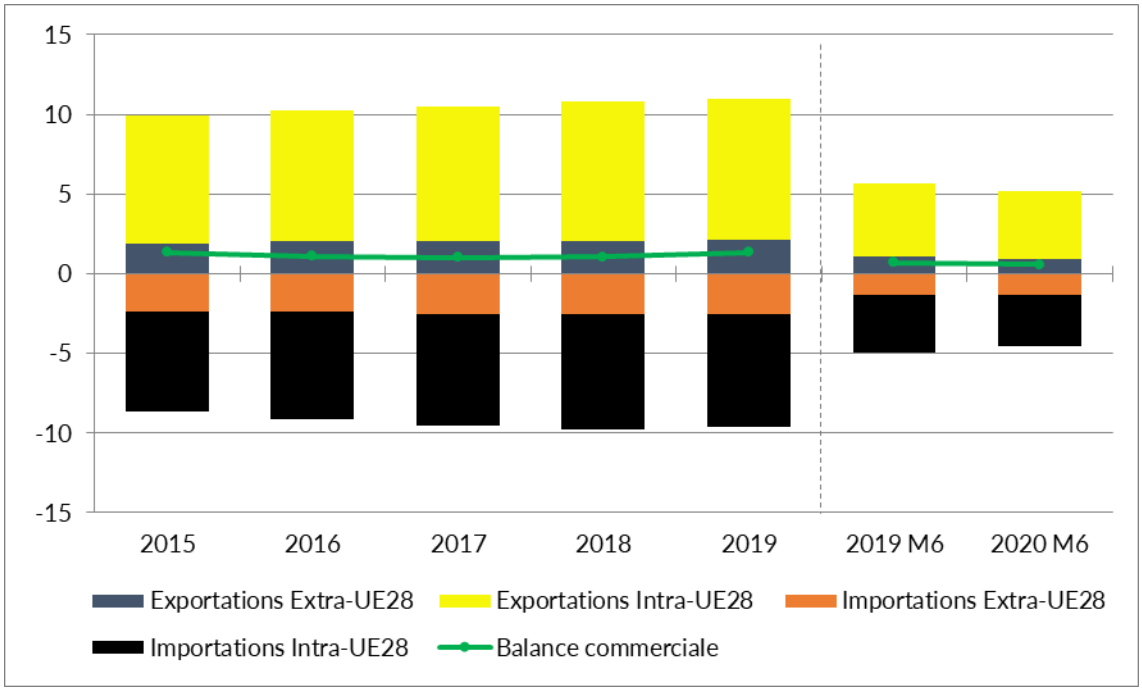

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

Au cours du **premier semestre de 2020**, le total des **exportations** de plastique et de caoutchouc (C22) a reculé, s'établissant à 5,2 milliards d'euros contre 5,7 milliards d'euros pour le premier semestre de 2019, soit une diminution de 9 %. En **2019**, les exportations belges de plastique et de caoutchouc (11 milliards d'euros) ont progressé de 1,1 % par rapport à 2018 (10,8 milliards d'euros). Elles étaient principalement destinées au marché européen, représentant à lui seul 80,6 % des exportations belges de ce secteur, soit 8,8 milliards d'euros en 2019.

Les **importations** de plastique et de caoutchouc étaient aussi légèrement en retrait **au cours du premier semestre de 2020**, se chiffrant à 4,6 milliards d'euros contre 4,9 milliards d'euros pour la même période de l'année précédente, soit une baisse de 7,8 %. **En 2019**, les importations de plastique et de caoutchouc (9,6 milliards d'euros) ont diminué de 1,6 %par rapport à 2018 (9,8 milliards d'euros). Elles étaient principalement originaires des états membres de l'Union européenne, ces derniers représentant 73,4 % des importations totales du secteur du plastique et du caoutchouc, pour un montant de 7,1 milliards d'euros.

La **balance commerciale** était excédentaire sur la période analysée (2015-2019). Son solde est resté relativement stable depuis 2015 et s'est élevé à 1,3 milliard d'euros en 2019. Au cours du premier semestre de 2020, l'excédent commercial se chiffrait à 0,59 milliard d'euros, contre 0,71 milliard d'euros pour le premier semestre de 2019.

2.8.4. Partenaires commerciaux à l'exportation

Chimie (C20)

Graphique 2-14. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

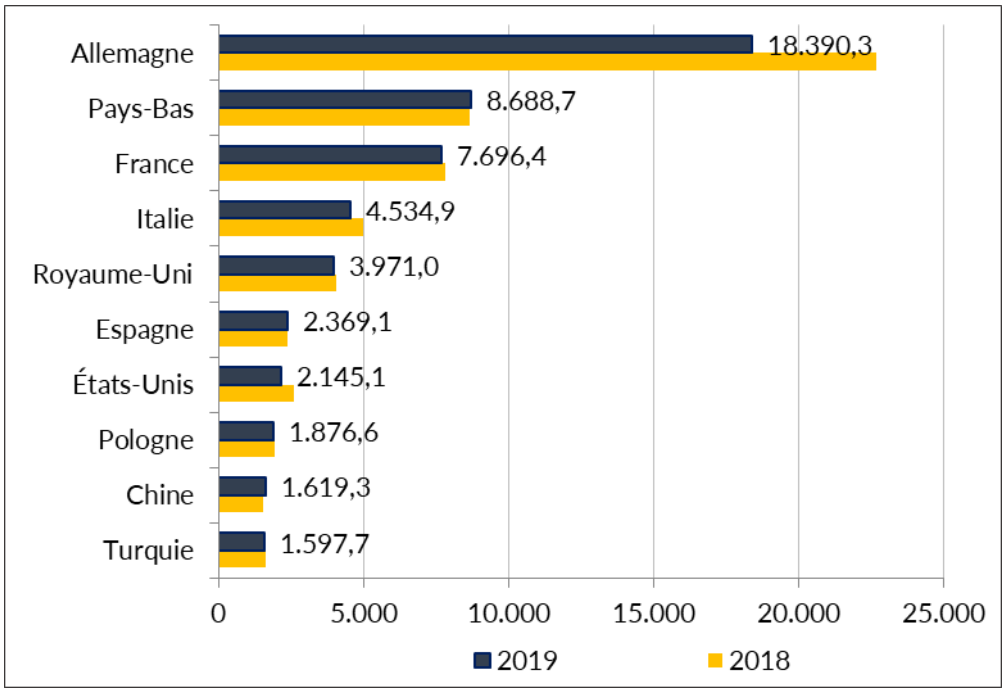

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

En 2019, les pays voisins de la Belgique ont fortement contribué au dynamisme de ses exportations de **produits chimiques (C20)**. En effet, par ordre de classement, l'Allemagne (18,4 milliards d'euros), les Pays-Bas (8,7 milliards d'euros) et la France (7,7 milliards d'euros) constituaient les trois principaux débouchés pour les exportations belges de ces produits. Ces trois pays représentaient ensemble un peu moins de la moitié (49,5 %) des exportations belges de produits chimiques. L'Allemagne comptait à elle seule pour plus d'un quart (26,2 %) de ces exportations, malgré une forte diminution des exportations (-18,8 %) vers ce pays en 2019.

Le **Royaume-Uni** arrive en cinquième position des pays destinataire des exportations belges de produits chimiques en 2019, recevant des produits chimiques belges pour près de 4 milliards d'euros, soit une part de 5,7 %. Malgré un certain nombre d'incertitudes liées au Brexit, les exportations belges de produits chimiques en valeur destinées au Royaume-Uni n'ont que légèrement diminué entre 2018 et 2019 (-2,7 %). La part relative du Royaume-Uni dans l'ensemble des exportations belges de produits chimiques a par ailleurs augmenté par rapport à 2018 (5,4 %).

Les **États-Unis** constituent le septième débouché pour les exportations belges de produits chimiques en 2019 (2,1 milliards d'euros). Dans ce classement, les États-Unis ont perdu leur 6e place au profit de l'Espagne car les exportations belges destinées au marché américain ont fortement diminué de 17 % par rapport à 2018 (2,6 milliards d'euros).

Au total, trois **pays extérieurs à l'Union européenne** figurent dans le top 10 des partenaires commerciaux de la Belgique à l'exportation pour ce secteur. Il s'agit des États-Unis (2,1 milliards d'euros), de la Chine (1,6 milliard d'euros) et de la Turquie (1,6 milliard d'euros).

Par rapport à 2018, la valeur des exportations à destination des pays présents dans le Top 10 s'est affichée à la baisse **en 2019**, à l'exception des exportations vers les Pays-Bas (+0,1 %) et la Chine (+3,7 %).

Sciences de la vie (C21)

Graphique 2-15. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

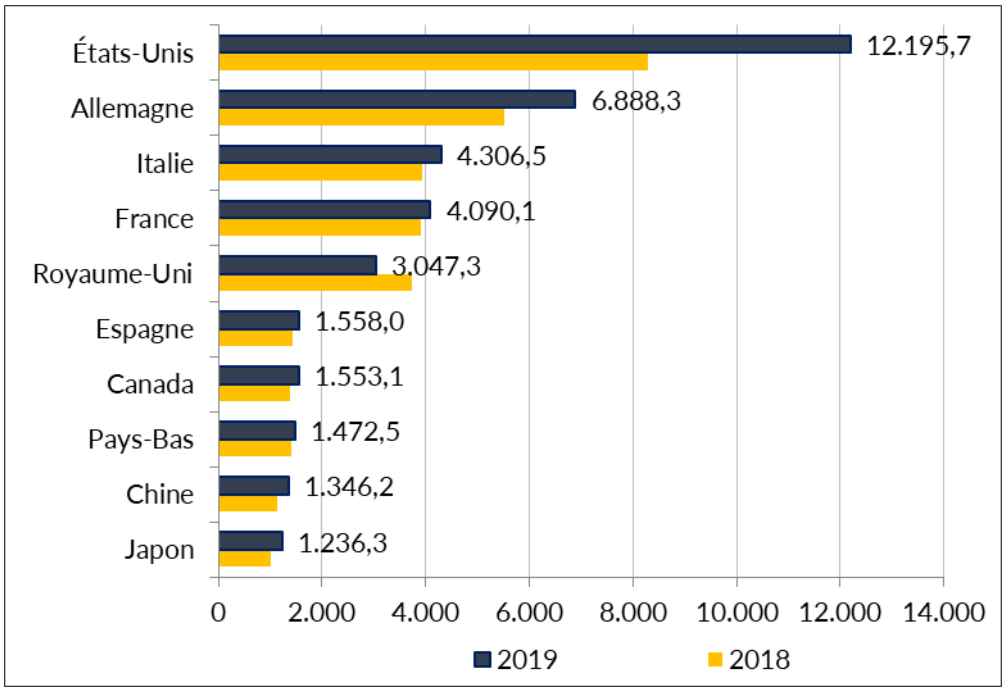

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

En 2019, par ordre de classement, les États-Unis (12,2 milliards d'euros), l'Allemagne (6,9 milliards d'euros) et l'Italie (4,3 milliards d'euros) constituaient les trois principaux débouchés de la Belgique en ce qui concerne les **exportations de l'industrie pharmaceutique** (C21). Plus d'un tiers (44,6 %) des exportations belges de produits issus de l'industrie pharmaceutique leur était d'ailleurs destiné. Par rapport à 2018, ces pays ont respectivement enregistré une augmentation des exportations belges de 47,2 %, 25 % et 9,5 %. Le résultat des États-Unis en particulier se distingue à cet égard.

En 2019, le **Royaume-Uni** (3,0 milliards d'euros) constituait encore le 5e débouché pour les exportations belges de ces produits et comptait pour 5,8 %de celles-ci. Les exportations belges de produits pharmaceutiques destinées au Royaume-Uni ont néanmoins diminué de 18,5 % par rapport à 2018. Ceci fait du Royaume-Uni le seul pays en dehors du top 10 vers lequel les exportations belges ont diminué.

En plus des États-Unis , trois autres **pays extérieurs à l'Union européenne** figuraient parmi les 10 principaux partenaires commerciaux à l'exportation de la Belgique pour ce secteur en 2019, à savoir le Canada (1,6 milliard d'euros), la Chine (1,3 milliard d'euros) et le Japon (1,2 milliard d'euros).

Par rapport à 2018, la valeur des exportations vers les pays en dehors du top 10 n'est en recul que pour le Royaume-Uni en **2019**. Cela contraste fortement avec l'augmentation de l'exportation vers les États-Unis (+47,2 %), l'Allemagne, (+25 %) et le Japon (+23,3 %).

Plastiques et caoutchouc (C22)

Graphique 2-16. Principaux pays partenaires à l'exportation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

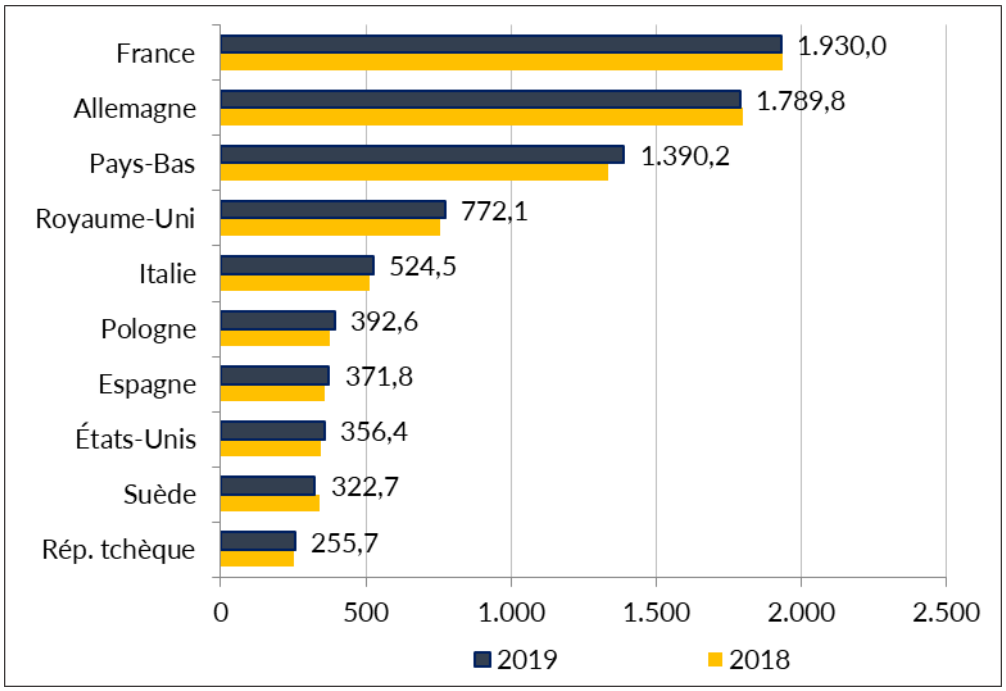

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

À l'instar de l'industrie chimique (C20), les pays voisins de la Belgique constituaient les principaux débouchés en matière d'**exportations de plastique et de caoutchouc** (C22) en 2019. La France (1,9 milliard d'euros), l'Allemagne (1,8 milliard d'euros) et les Pays-Bas (1,4 milliard d'euros) se trouvaient en effet en tête du classement et ont reçu près de la moitié (46,6 %) des exportations belges de plastique et de caoutchouc.

Le **Royaume-Uni** représentait le quatrième débouché pour les exportations belges de plastique et de caoutchouc en 2019, avec une part de 7 % des exportations belges de ce secteur. Si celles-ci ont augmenté de 2,2 % par rapport à 2018, la part des exportations belges de plastique et caoutchouc destinées au Royaume-Uni est restée stable (7 % en 2018). Cela s'explique par le fait que les exportations ont augmenté de 1,1 %dans leur globalité.

Un seul **pays extérieur à l'Union européenne** figurait dans le top 10 des partenaires commerciaux de la Belgique en 2019. Il s'agit des États-Unis (356,4 millions d'euros) qui occupaient la huitième place. Par ailleurs, parmi les 10 pays présents dans le classement, la France (-0,4 %), l'Allemagne (-0,6 %) et la Suède (-5,6 %) sont les seuls à enregistrer une diminution de leurs exportations par rapport à 2018.

2.8.5. Partenaires commerciaux à l'importation

Industrie chimique (C20)

Graphique 2-17. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

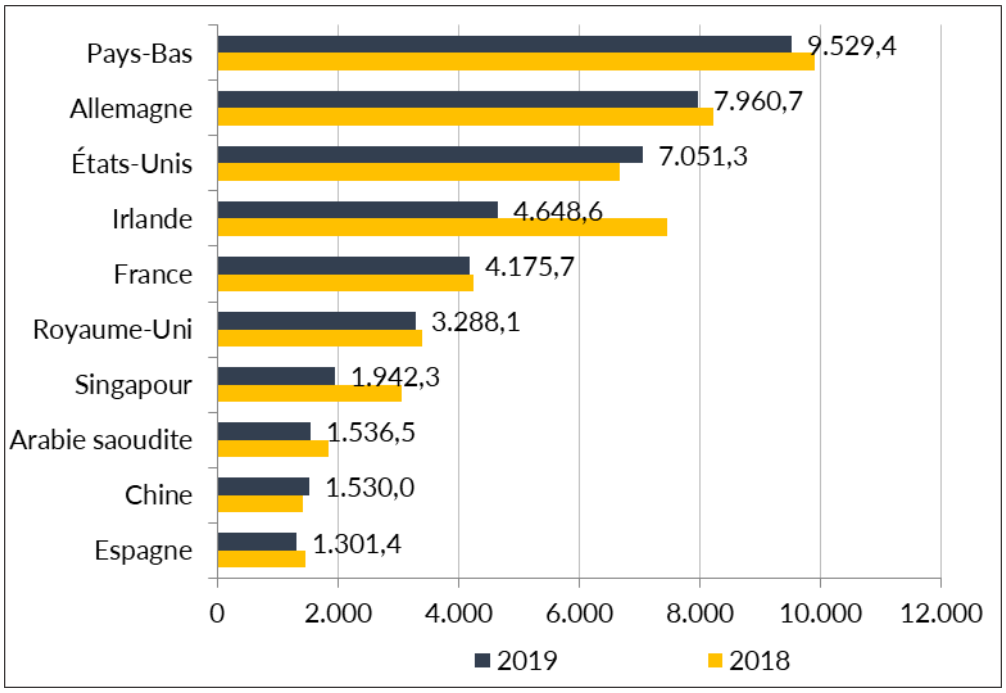

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

En 2019, la Belgique a principalement **importé** des **produits chimiques (C20)** provenant des Pays-Bas (9,5 milliards d'euros), de l'Allemagne (8 milliards d'euros) et des États-Unis (7,0 milliards d'euros). Les importations issues de l'Irlande ont affiché quant à elles une régression importante (-37,6 %). Ensemble, ces trois pays du haut du classement ont fourni le marché belge pour près de la moitié (46 %) de ses importations de produits chimiques.

Les importations belges de produits chimiques en provenance du **Royaume-Uni** ont diminué en 2019 (-2,9 %). Le Royaume-Uni était le 6e fournisseur du marché belge de produits chimiques en 2019 avec une part dans les importations belges de ce secteur de 6,2 % (contre 5,8 % un an plus tôt), la Belgique important ces produits pour un montant de près de 3,3 milliards d'euros. En d'autres termes, la part des importations du Royaume-Uni a augmenté, puisque les importations totales ont diminué de 8,4 % en 2019 par rapport à l'année précédente.

Quelques **pays extérieurs à l'Union européenne** semblent également être des fournisseurs importants de la Belgique en ce qui concerne ce secteur. En effet, en 2019, les **États-Unis** (7 milliards d'euros), Singapour (1,9 milliard d'euros), l'Arabie Saoudite (1,5 milliard d'euros) et la Chine (1,5 milliard d'euros) faisaient partie des dix principaux fournisseurs du marché belge en matière de produits chimiques. Il convient de noter à cet égard la forte baisse des importations en provenance de Singapour par rapport à l'année précédente (-36,5 %).

Par rapport à 2018, les importations belges de produits chimiques se sont affichées à la baisse pour l'ensemble des 10 pays partenaires présents dans le top 10 en 2019, à l'exception des États-Unis (+5,7 %) et de la Chine (+7,3 %).

Sciences de la vie (C21)

Graphique 2-18. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

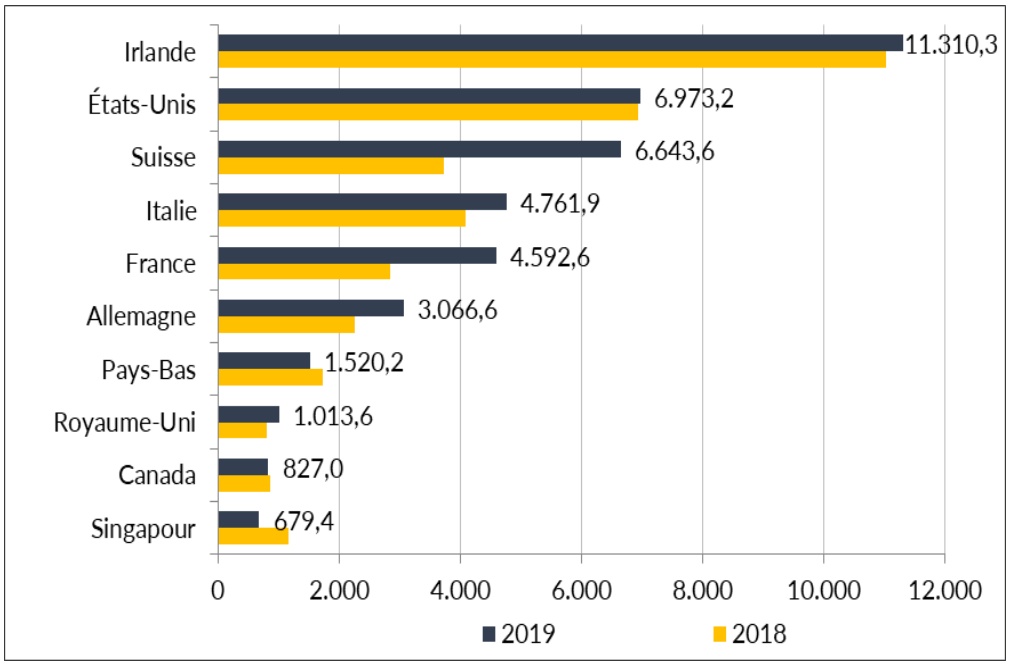

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

En 2019, les **importations belges de produits de l'industrie pharmaceutique** (C21) provenaient essentiellement de l'Irlande (11,3 milliards d'euros) et des États-Unis (7,0 milliards d'euros), le troisième fournisseur le plus important étant la Suisse (6,6 milliards d'euros). Les échanges avec ces trois pays représentaient, ensemble, plus de la moitié (55,2 %) des importations belges de produits pharmaceutiques. Grâce à sa forte progression, la Suisse a pris la 3e place occupée auparavant par l'Italie.

Le **Royaume-Uni** se plaçait à la 8e position dans le classement des fournisseurs du marché belge de produits pharmaceutiques en 2019. Grâce à une augmentation de 26,6 % sur une base annuelle, le Royaume-Uni dépasse le milliard en valeur importée en Belgique malgré un climat marqué par les incertitudes quant aux futures relations commerciales après le Brexit.

Outre les États-Unis, d'autres **pays situés hors de l'Union européenne** tels que la Suisse (6,6 milliards d'euros), le Canada (827 millions d'euros) et Singapour (679,4 millions d'euros) fournissent la Belgique en produits pharmaceutiques. Ces trois pays se trouvaient dans le classement des dix partenaires principaux de la Belgique à l'importation pour ces produits.

Comparativement à 2018, les importations belges en provenance de ses principaux fournisseurs se sont montrées plus dynamiques pour sept d'entre eux **en 2019** : les importations issues de la Suisse (+78,5 %), de la France (+62,2 %) et du Royaume-Uni (+26,6 %) ont notamment grimpé. En revanche, les importations issues de Singapour ont fortement reculé (-41,7 %).

Plastiques et caoutchouc (C22)

Graphique 2-19. Principaux pays partenaires à l'importation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 en 2019

En millions d'euros.

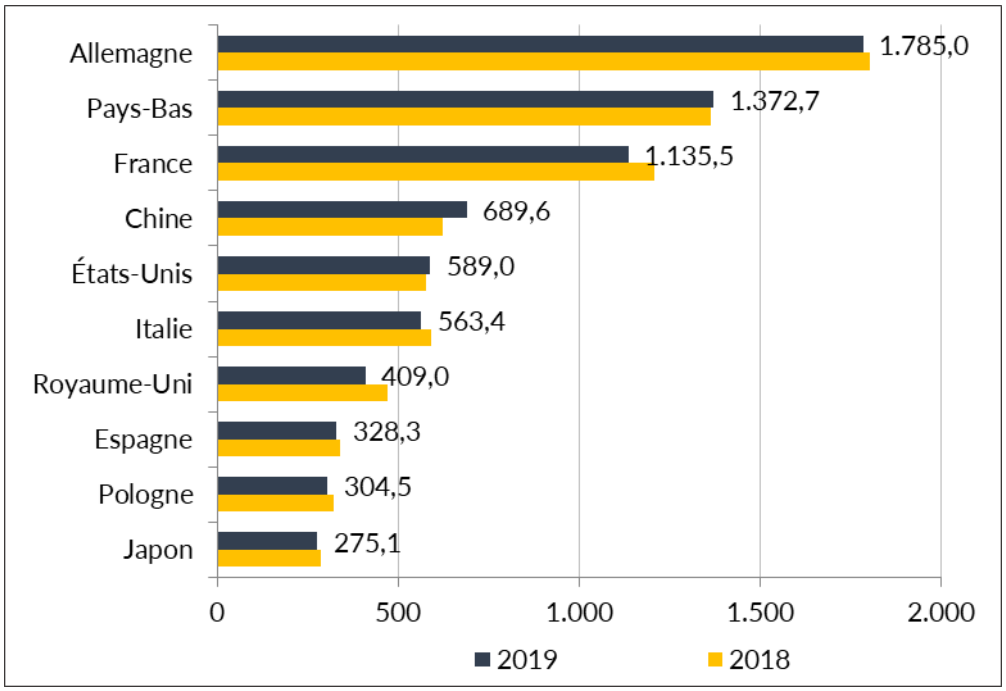

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

En 2019, les **importations de plastique et de caoutchouc (C22)** étaient dominées par les pays voisins de la Belgique qui étaient ses principaux partenaires commerciaux et représentaient ensemble près de la moitié (44,6 %) de celles-ci. En effet, l'Allemagne (1,8 milliard d'euros), les Pays-Bas (1,4 milliard d'euros) et la France (1,1 milliard d'euros) se trouvaient en tête des pays d'où provenaient les importations belges de plastique et de caoutchouc.

Ainsi, avec une part de 4,2 % dans les importations belges de produits en plastiques et en caoutchouc, le **Royaume-Uni** se plaçait à la 7e position du classement des fournisseurs du marché belge du secteur. La Belgique a en effet importé du plastique et du caoutchouc britannique pour un montant de 409 millions d'euros en 2019. Cela constitue une diminution de 13 % de l'importation de ces produits sur une base annuelle en provenance du Royaume-Uni, soit la plus forte régression parmi les pays du top 10.

Plusieurs **pays situés hors de l'Union européenne** se classent dans le top 10 du classement pour 2019, à commencer par la Chine (689,6 millions d'euros) en quatrième position, suivie par les États-Unis (589 millions d'euros) en cinquième position et le Japon (275,1 millions d'euros) en dixième position.

Par rapport à 2018, les importations totales du secteur ont diminué de 1,6 % en 2019. Toutefois, trois des dix premiers pays ont enregistré une augmentation, à savoir la Chine (+10,6 %), les États-Unis (+1,9 %) et les Pays-Bas (+0,6 %).

2.8.6. Ventilation des échanges par groupe de produits

Exportations

Tableau 2-13. Exportations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22)

En millions d'euros.

Exportations	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019M6	2020M6	Δ 2019/2015	Part dans 3 secteurs
Industrie chimique, des sciences de la vie et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	**20-22**	**118.792,9**	**118.895,7**	**120.965,1**	**131.745,0**	**133.643,9**	**68.871,0**	**70.156,5**	**12,5%**	**100,0%**
Taux de croissance à un an d'écart		*3,8%*	*0,1%*	*1,7%*	*8,9%*	*1,4%*		*1,9%*		
Industrie chimique dont :	**20**	**66.078,7**	**65.776,5**	**68.933,3**	**75.697,4**	**70.273,4**	**37.782,7**	**33.458,1**	**6,3%**	**52,6%**
Taux de croissance à un an d'écart		*3,4%*	*-0,5%*	*4,8%*	*9,8%*	*-7,2%*		*-11,4%*		
Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	20.1	50.025,9	49.458,1	52.198,2	58.283,9	51.594,4	28.688,5	24.304,5	3,1%	38,6%
Taux de croissance à un an d'écart		*3,0%*	*-1,1%*	*5,5%*	*11,7%*	*-11,5%*		*-15,3%*		
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	20.2	1.571,3	1.649,5	1.799,5	1.532,5	1.481,3	838,5	885,4	-5,7%	1,1%
Taux de croissance à un an d'écart		*1,5%*	*5,0%*	*9,1%*	*-14,8%*	*-3,3%*		*5,6%*		
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	20.3	1.737,3	1.798,4	1.833,7	1.931,4	1.900,1	965,8	895,1	9,4%	1,4%
Taux de croissance à un an d'écart		*0,5%*	*3,5%*	*2,0%*	*5,3%*	*-1,6%*		*-7,3%*		
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	20.4	4.599,7	4.992,9	5.080,8	5.061,7	5.101,8	2.472,6	2.420,4	10,9%	3,8%
Taux de croissance à un an d'écart		*10,7%*	*8,5%*	*1,8%*	*-0,4%*	*0,8%*		*-2,1%*		
Fabrication d'autres produits chimiques	20.5	7.079,5	6.848,4	7.051,2	7.906,5	9.210,8	4.301,0	4.511,2	30,1%	6,9%
Taux de croissance à un an d'écart		*3,7%*	*-3,3%*	*3,0%*	*12,1%*	*16,5%*		*4,9%*		
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	20.6	1.065,0	1.029,2	969,9	981,4	985,0	516,4	441,4	-7,5%	0,7%
Taux de croissance à un an d'écart		*-4,2%*	*-3,4%*	*-5,8%*	*1,2%*	*0,4%*		*-14,5%*		
Industrie pharmaceutique dont :	**21**	**42.772,7**	**42.893,6**	**41.504,9**	**45.197,7**	**52.400,8**	**25.426,8**	**31.547,5**	**22,5%**	**39,2%**
Taux de croissance à un an d'écart		*4,2%*	*0,3%*	*-3,2%*	*8,9%*	*15,9%*		*24,1%*		
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	21.1	5.308,4	6.041,0	5.001,4	15.259,8	17.606,5	8.552,4	3.993,2	231,7%	13,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*11,7%*	*13,8%*	*-17,2%*	*205,1%*	*15,4%*		*-53,3%*		
Fabrication de préparations pharmaceutiques	21.2	37.464,3	36.852,6	36.503,5	29.937,9	34.794,3	16.874,4	27.554,3	-7,1%	26,0%
Taux de croissance à un an d'écart		*3,2%*	*-1,6%*	*-0,9%*	*-18,0%*	*16,2%*		*63,3%*		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique dont :	**22**	**9.941,5**	**10.225,6**	**10.526,9**	**10.850,0**	**10.969,6**	**5.661,4**	**5.150,8**	**10,3%**	**8,2%**
Taux de croissance à un an d'écart		*4,8%*	*2,9%*	*2,9%*	*3,1%*	*1,1%*		*-9,0%*		
Fabrication de produits en caoutchouc	22.1	2.690,8	2.796,6	2.928,1	2.971,9	2.989,8	1.500,2	1.332,9	11,1%	2,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*3,8%*	*3,9%*	*4,7%*	*1,5%*	*0,6%*		*-11,1%*		
Fabrication de produits en plastique	22.2	7.250,7	7.428,9	7.598,7	7.878,0	7.979,8	4.161,2	3.817,9	10,1%	6,0%
Taux de croissance à un an d'écart		*5,1%*	*2,5%*	*2,3%*	*6,0%*	*5,0%*		*-8,3%*		

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

En **2019**, les exportations dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22) ont progressé de 1,4 % pour atteindre 133,6 milliards d'euros.

En **2019**, les **exportations de l'industrie chimique** (C20) se sont orientées à la baisse (-7,2 % par rapport à 2018) pour se chiffrer à 70,3 milliards d'euros. L'industrie chimique reste de loin le **secteur prépondérant** parmi les secteurs passés sous revue, avec un poids de 52,6 % dans les exportations des trois secteurs pris dans leur ensemble en 2019. Cette baisse des exportations observées dans l'industrie chimique provient essentiellement du sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » qui a en effet vu ses exportations passer de 58 milliards d'euros en 2018 à 52 milliards d'euros en 2019, soit une baisse de 11,5 % par rapport à l'année précédente. Parmi les cinq autres sous-secteurs, 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques » et 20.3 « fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics » ont également enregistré une baisse de leurs exportations de respectivement -3,3 % et -1,6 %. Toutefois, les trois autres sous-secteurs, à savoir le 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette », le 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » et le 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » ont augmenté respectivement de 0,8 %, 16,5 % et 0,4 %. Les sous-secteurs 20.4 « fabrication de savons, de

produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » et 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » ont donc atteint un pic sur l'ensemble de la période considérée.

En **2019**, les **exportations de l'industrie pharmaceutique (C21)**, deuxième en poids (39,2 %) dans les exportations des secteurs de la chimie pris dans leur ensemble (C20-C21-C22), ont, pour leur part, connu une hausse de l'ordre de 7,2 milliards d'euros (+15,9 % par rapport à 2018). Les exportations de l'industrie pharmaceutique s'élevaient donc à 52,4 milliards d'euros en 2019. Cette augmentation des exportations s'est manifestée dans les deux sous-secteurs suivants, le 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » et le 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques ». Ils ont tous deux enregistré une forte progression de respectivement +15,4 % et 16,2 %.

Enfin, les **exportations de produits en caoutchouc et en plastique (C22)** étaient elles aussi en augmentation **en 2019**, de l'ordre de 1,1 % par rapport à 2019, soit un total de 11 milliards d'euros. Les exportations des sous-secteurs 22.1 « fabrication de produits en caoutchouc » et 22.2 « fabrication de produits en plastiques » se sont accrues en 2019, de respectivement 0,6 % et 5 % par rapport à 2018.

En ce qui concerne les exportations du secteur de la chimie dans son ensemble (C20-C21-C22) ces dernières ont connu un mouvement haussier **entre 2015 et 2019** (+12,5 %), chacun des trois secteurs qui composent cette industrie ayant activement participé à cette amélioration : +6,3 % pour l'industrie chimique (C20), +22,5 % pour l'industrie pharmaceutique (C21) et +10,3 % pour la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22).

Les exportations du secteur de la chimie (C20-C21-C22) ont augmenté de 1,9 % au cours du premier semestre 2020 par rapport à la même période en 2019. Les exportations se sont élevées à 70,2 milliards d'euros au premier semestre 2020, contre 68,9 milliards d'euros un an plus tôt.

Cette croissance des exportations pour les trois secteurs dans leur ensemble (C20-C21-C22) est exclusivement due à la croissance des exportations de l'industrie pharmaceutique (C21), qui ont augmenté de 24,1 % au cours du premier semestre 2020 par rapport à la même période un an plus tôt. L'industrie chimique (C20) et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) ont enregistré une baisse de leurs exportations de 11,4 % et 9 % respectivement au cours du premier semestre 2020.

Pour **l'industrie chimique (C20)**, les exportations de quatre des six sous-secteurs ont diminué au cours du premier semestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. Seuls les sous-secteurs 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques » (+5,6 %) et 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » (+4,9 %) ont enregistré une augmentation de leurs exportations.

Au cours du premier semestre 2020, en revanche, le tableau était beaucoup plus diversifié pour **l'industrie pharmaceutique (C21)**. Ici, le sous-secteur 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » a enregistré une forte augmentation de ses exportations (+63,3 %) tandis que le sous-secteur 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » a enregistré une très forte baisse des exportations (-53,3 %)[44].

Pour le **secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22)**, les exportations des deux sous-secteurs ont diminué au cours du premier semestre 2020, par rapport à la même période l'année précédente. Les exportations de produits en caoutchouc ont, en effet, chuté de 11,1 % par rapport au premier semestre de 2019 et les exportations de produits en plastique ont baissé de 8,3 % par rapport au premier semestre de 2019, ce qui représente une baisse sectorielle globale (C22) de 9 %. Il convient de noter que la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 n'est pas sans rapport avec cette tendance négative.

[44] Ces fluctuations importantes sont en grande partie dues à une reclassification administrative d'une part, ou à une modification de la législation d'autre part. Par exemple, l'assouplissement de la législation sur le commerce des produits pharmaceutiques vers la Chine, en vigueur depuis 2020, peut également avoir joué un rôle.

Importations

Tableau 2-14. Importations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22)

En millions d'euros.

Importations	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019M6	2020M6	Δ 2019/2015	Part dans 3 secteurs
Industrie chimique, des sciences de la vie et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	**20-22**	**95.781,0**	**94.962,4**	**96.647,9**	**106.763,4**	**108.133,5**	**55.961,8**	**55.564,0**	**12,9%**	**100,0%**
Taux de croissance à un an d'écart		*6,4%*	*-0,9%*	*1,8%*	*10,5%*	*1,3%*		*-0,7%*		
Industrie chimique dont :	**20**	**50.718,9**	**49.670,1**	**52.007,2**	**58.269,8**	**53.348,5**	**28.844,8**	**24.884,0**	**5,2%**	**49,3%**
Taux de croissance à un an d'écart		*6,1%*	*-2,1%*	*4,7%*	*12,0%*	*-8,4%*		*-13,7%*		
Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	20.1	39.746,3	38.318,4	39.981,5	45.460,0	39.998,7	22.195,5	18.140,3	0,6%	37,0%
Taux de croissance à un an d'écart		*5,5%*	*-3,6%*	*4,3%*	*13,7%*	*-12,0%*		*-18,3%*		
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	20.2	716,8	774,4	819,0	749,8	693,4	427,8	472,3	-3,3%	0,6%
Taux de croissance à un an d'écart		*1,9%*	*8,0%*	*5,8%*	*-8,4%*	*-7,5%*		*10,4%*		
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	20.3	991,8	1.047,8	1.095,6	1.174,5	1.173,5	590,6	610,5	18,3%	1,1%
Taux de croissance à un an d'écart		*-5,0%*	*5,6%*	*4,6%*	*7,2%*	*-0,1%*		*3,4%*		
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	20.4	3.431,9	3.803,0	3.898,0	3.938,4	3.983,1	1.941,6	1.847,6	16,1%	3,7%
Taux de croissance à un an d'écart		*11,9%*	*10,8%*	*2,5%*	*1,0%*	*1,1%*		*-4,8%*		
Fabrication d'autres produits chimiques	20.5	4.977,6	4.875,6	5.344,9	6.183,3	6.819,4	3.325,5	3.497,8	37,0%	6,3%
Taux de croissance à un an d'écart		*10,0%*	*-2,0%*	*9,6%*	*15,7%*	*10,3%*		*5,2%*		
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	20.6	854,4	850,9	868,2	763,7	680,5	363,9	315,6	-20,4%	0,6%
Taux de croissance à un an d'écart		*6,5%*	*-0,4%*	*2,0%*	*-12,0%*	*-10,9%*		*-13,3%*		
Industrie pharmaceutique dont :	**21**	**36.453,2**	**36.180,1**	**35.124,7**	**38.705,9**	**45.157,0**	**22.169,7**	**26.116,5**	**23,9%**	**41,8%**
Taux de croissance à un an d'écart		*8,6%*	*-0,7%*	*-2,9%*	*10,2%*	*16,7%*		*17,8%*		
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	21.1	5.000,2	5.891,5	5.335,9	15.033,0	16.484,7	8.301,5	2.815,3	229,7%	15,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*-2,8%*	*17,8%*	*-9,4%*	*181,7%*	*9,7%*		*-66,1%*		
Fabrication de préparations pharmaceutiques	21.2	31.453,0	30.288,7	29.788,8	23.672,9	28.672,2	13.868,2	23.301,2	-8,8%	26,5%
Taux de croissance à un an d'écart		*10,7%*	*-3,7%*	*-1,7%*	*-20,5%*	*21,1%*		*68,0%*		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique dont :	**22**	**8.608,9**	**9.112,2**	**9.516,0**	**9.787,7**	**9.628,0**	**4.947,3**	**4.563,5**	**11,8%**	**8,9%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-0,1%*	*5,8%*	*4,4%*	*2,9%*	*-1,6%*		*-7,8%*		
Fabrication de produits en caoutchouc	22.1	2.704,5	2.879,1	2.980,8	3.034,2	2.973,1	1.508,1	1.304,4	9,9%	2,7%
Taux de croissance à un an d'écart		*-3,3%*	*6,5%*	*3,5%*	*1,8%*	*-2,0%*		*-13,5%*		
Fabrication de produits en plastique	22.2	5.904,4	6.233,1	6.535,3	6.753,6	6.654,9	3.439,2	3.259,1	12,7%	6,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*1,4%*	*5,6%*	*4,8%*	*3,3%*	*-1,5%*		*-5,2%*		

Source : BNB (ICN), concept communautaire.

Les importations dans l'ensemble des secteurs de la chimie (C20-C21-C22) ont augmenté de 1,3 % en 2019 pour se chiffrer à 108,1 milliards d'euros.

En **2019**, les **importations de l'industrie chimique** (C20), représentant un peu moins de la moitié (49,3 %) des importations du secteur dans son ensemble (C20-C21-C22), ont connu une diminution de l'ordre de 5 milliards d'euros (-8,4 %). Cette régression est principalement imputable au sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base » qui a enregistré une perte des importations de 5,5 milliards d'euros (-12 %) entre 2018 et 2019. Les sous-secteurs 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques » (-7,5 %), 20.3 « fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics » (-0,1 %) et 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » (-10,9 %) ont également diminué. Les deux sous-secteurs suivants ont connu une augmentation des importations, à savoir le sous-secteur 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (+1,1 %) et le sous-secteur « Fabrication d'autres produits chimiques » (+10,3 %).

Les **importations de l'industrie pharmaceutique** (C21) ont connu une progression de près de 6,5 milliards d'euros (+16,7 %) **en 2019**. Les importations ont augmenté dans les deux sous-secteurs de 21,1 % dans le sous-secteur principal 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » et de 9,7 % dans le sous-secteur 21.1 « fabrication des produits pharmaceutiques de base ». En 2019, les importations en provenance de l'industrie pharmaceutique (C21) représentaient jusqu'à 41,8 %

des importations de tous les secteurs examinés dans ce rapport (C20-C21-C22), contre 36,3 % en 2018.

Enfin, les **importations de produits en caoutchouc et en plastique (C22)** ont diminué de 1,6 % **en 2019** par rapport à 2018. Cela représente une diminution d'environ 150 millions d'euros. Les importations du sous-secteur 22.1 « Fabrication de produits en caoutchouc » et du sous-secteur 22.2 « Fabrication de produits en plastique » ont diminué respectivement de 2,0 % et de 1,5 %.

Les importations du secteur de la chimie dans son ensemble (C20-C21-C22) ont néanmoins progressé **entre 2015 et 2019** (+12,9 %), chacun des trois secteurs composant cette industrie ayant activement participé à cette amélioration, avec une croissance des importations de l'ordre de 5,2 % pour l'industrie chimique (C20), de 23,9 % pour l'industrie pharmaceutique (C21) et de 11,8 % pour la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22).

Après une augmentation de 1,3 % en 2019 par rapport à 2018, les importations en provenance du secteur de la chimie (C20-C21-C22) ont diminué de 0,7 % **au premier semestre 2020** par rapport au premier semestre 2019. Les importations totales se sont élevées à 55,6 milliards d'euros au premier semestre 2020, contre 56,0 milliards d'euros un an plus tôt. Ce résultat est principalement dû à la diminution des importations de l'industrie chimique (C20) (-13,7 %) et de l'industrie des plastiques et du caoutchouc (C22) (-7,8 %) au cours du premier semestre 2020. En revanche, l'industrie pharmaceutique (C21) a enregistré, pour sa part, une hausse (+17,8 %) au cours de la même période.

Au cours du premier semestre 2020, les importations dans la moitié des sous-secteurs de **l'industrie de la chimie (C20)** ont diminué par rapport à la même période l'année précédente. Toutefois, les importations ont augmenté dans les sous-secteurs 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques » (+10,4 %), 20.3 « fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics » (+3,4 %) et « Fabrication d'autres produits chimiques » (+5,2 %). Les sous-secteurs suivants ont enregistré une baisse, à savoir les sous-secteurs 20.1 « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique » (-18,3 %), 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (-4,8 %) et 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » (-13,3 %). Il convient de noter que le sous-secteur 20.1 le plus important « fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique » a provoqué à lui seul une diminution des importations d'un peu plus de 4 milliards d'euros au cours du premier semestre 2020, par rapport à la même période l'année précédente.

Les importations de **l'industrie pharmaceutique (C21)** ont diminué de 17,8 % au cours du premier semestre 2020 par rapport à la même période en 2019. Le sous-secteur 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » a connu une forte augmentation de 68 % de ses importations, tandis que celles du sous-secteur 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base »[45] ont chuté de 66,1 %.

Les importations du **secteur des plastiques et du caoutchouc** (C22) ont diminué de 7,8 % au premier semestre 2020 par rapport à la même période l'année précédente. Les deux sous-secteurs y ont contribué. En effet, les importations du sous-secteur 22.2 « Production de produits en plastique » ont diminué de 5,2 %, tandis que les importations du sous-secteur 22.1 « fabrication de produits en caoutchouc » ont chuté plus fortement encore (-13,5 %).

[45] Comme pour les exportations, ces importantes fluctuations sont en grande partie dues à une reclassification administrative ou à des modifications de la législation. Par exemple, l'assouplissement de la législation sur le commerce des produits pharmaceutiques vers la Chine, en vigueur depuis 2020, peut également avoir joué un rôle.

3. Annexes

3.1. Nomenclature NACE

Tableau 3-1. Nomenclature NACE de l'industrie chimique (C20), des sciences de la vie (C21) et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22)

C20	Vervaardiging van chemische producten	Industrie chimique
201	**Vervaardiging van chemische basisproducten, kunstmeststoffen en stikstofverbindingen en van kunststoffen en synthetische rubber in primaire vormen**	**Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique**
2011	Vervaardiging van industriële gassen	Fabrication de gaz industriels
2012	Vervaardiging van kleurstoffen en pigmenten	Fabrication de colorants et de pigments
2013	Vervaardiging van andere anorganische chemische basisproducten	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
2014	Vervaardiging van andere organische chemische basisproducten	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
2015	Vervaardiging van kunstmeststoffen en stikstofverbindingen	Fabrication de produits azotés et d'engrais
2016	Vervaardiging van kunststoffen in primaire vormen	Fabrication de matières plastiques de base
2017	Vervaardiging van synthetische rubber in primaire vormen	Fabrication de caoutchouc synthétique
202	**Vervaardiging van verdelgingsmiddelen en van andere chemische producten voor de landbouw**	**Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques**
203	**Vervaardiging van verf, vernis e.d., drukinkt en mastiek**	**Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics**
204	**Vervaardiging van zeep, wasmiddelen, poets- en reinigingsmiddelen, parfums en toiletartikelen**	**Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette**
2041	Vervaardiging van zeep en wasmiddelen, poets- en reinigingsmiddelen	Fabrication de savons, de détergents et de produits d'entretien
2042	Vervaardiging van parfums en toiletartikelen	Fabrication de parfums et de produits de toilette
205	**Vervaardiging van andere chemische producten**	**Fabrication d'autres produits chimiques**
2051	Vervaardiging van kruit en springstoffen	Fabrication de produits explosifs
2052	Vervaardiging van lijm	Fabrication de colles
2053	Vervaardiging van etherische oliën	Fabrication d'huiles essentielles
2059	Vervaardiging van andere chemische producten, n.e.g.	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
206	**Vervaardiging van synthetische en kunstmatige vezels**	**Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques**

C21	Vervaardiging van farmaceutische grondstoffen en producten	Industrie pharmaceutique
211	**Vervaardiging van farmaceutische grondstoffen**	**Fabrication de produits pharmaceutiques de base**
212	**Vervaardiging van farmaceutische producten**	**Fabrication de préparations pharmaceutiques**

C22	Vervaardiging van producten van rubber of kunststof	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
221	**Vervaardiging van producten van rubber**	**Fabrication de produits en caoutchouc**
2211	Vervaardiging van binnen- en buitenbanden van rubber; loopvlakvernieuwing	Fabrication et rechapage de pneumatiques
2219	Vervaardiging van andere producten van rubber	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
222	**Vervaardiging van producten van kunststof**	**Fabrication de produits en plastique**
2221	Vervaardiging van platen, vellen, buizen en profielen van kunststof	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
2222	Vervaardiging van verpakkingsmateriaal van kunststof	Fabrication d'emballages en matières plastiques
2223	Vervaardiging van kunststofartikelen voor de bouw	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
2229	Vervaardiging van andere producten van kunststof	Fabrication d'autres articles en matières plastiques

3.2. Analyse du commerce extérieur selon le concept national

En 2019, selon le concept national, les exportations de l'ensemble des secteurs de la chimie, des sciences de la vie et de la fabrication de plastique et de caoutchouc (C20-C21-C22) représentaient 33,9 % des exportations belges totales (C20 : 16,7 %, C21 : 14,1 %, C22 : 3 %). Ces secteurs comptent également pour 27 % des **importations** belges totales (C20 : 12,2 %, C21 : 12 %, C22 : 2,8 %). En 2019, **les exportations de l'ensemble de ces trois secteurs** se sont élevées à 94,2 milliards d'euros (dont 60,4 milliards d'euros pour le marché intra européen) et **les importations** à 76,5 milliards d'euros (dont 52,7 milliards d'euros pour le marché intra-européen). Par conséquent, le solde de la **balance commerciale** pour l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22) s'est élevé à 17,6 milliards d'euros, démontrant ainsi l'importance de ces secteurs pour le commerce international de la Belgique. Durant le premier semestre de 2020, le solde commercial du secteur de la chimie au sens large (C20-C21-C22) a atteint 10,7 milliards d'euros, ce qui correspond à une augmentation de 2,2 milliards d'euros par rapport aux six premiers mois de 2019.

Comme le montre le graphique 3-1, **en 2019**, l'industrie chimique (C20) était prépondérante en termes d'**exportations** parmi les trois secteurs examinés et représentait à elle seule près de la moitié (49,4 %) des exportations belges de ces trois secteurs réunis. L'industrie pharmaceutique (C21) représentait également une part importante des exportations belges de ces trois secteurs, celle-ci s'élevant à 41,7 %. Enfin, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) était le plus petit des trois secteurs analysés ici, les exportations belges de ces produits représentant moins d'un dixième (8,9 %) des exportations de l'ensemble des trois secteurs (C20-C21-C22). En ce qui concerne les **importations**, le constat est similaire. En 2019, l'industrie chimique (C20) était le secteur prépondérant parmi les trois secteurs sous revue : il représentait 45,4 % des importations belges des trois secteurs pris en compte, suivi de près par l'industrie pharmaceutique (C21) comptant pour 44,4 % des importations belges des trois secteurs réunis. La fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) représentait une faible part (10,3 %) des importations belges de ces trois secteurs. Par rapport à 2018, que ce soit pour les exportations ou les importations, la part de l'industrie chimique (C20) a baissé en 2019 au profit de l'industrie pharmaceutique (C21) qui s'est accrue. Quant au secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) sa part reste relativement stable, quoique légèrement amoindrie.

Graphique 3-1. Part des exportations et des importations des secteurs de la chimie (C20), des sciences de la vie (C21) et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) en 2019

Par rapport à l'ensemble des exportations et des importations des trois secteurs.

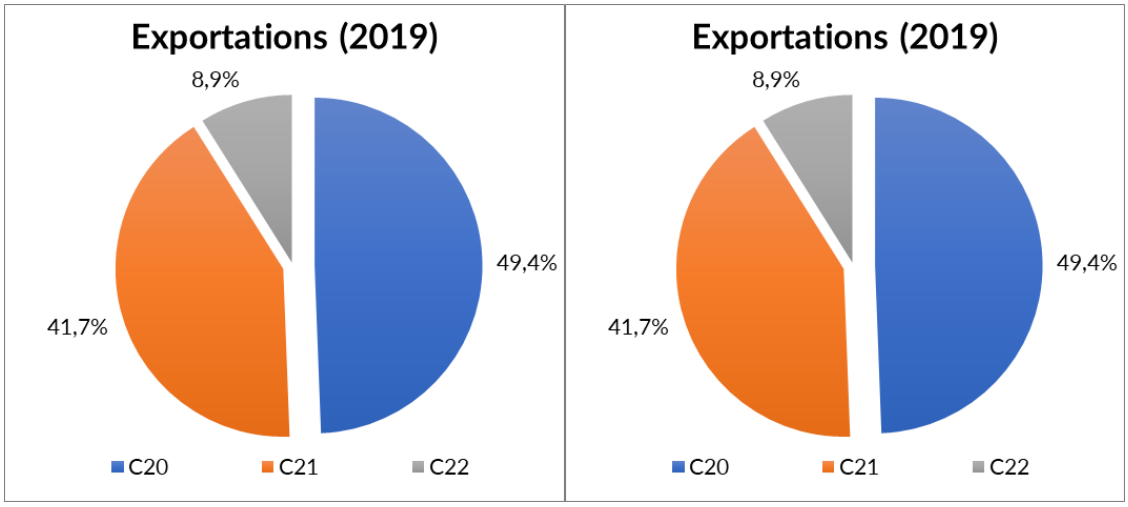

Source : BNB (ICN), concept national.

3.2.1. Exportations, importations et balances commerciales

Industrie chimique (C20)

Graphique 3-2. Commerce extérieur de l'industrie chimique (C20)

En milliards d'euros.

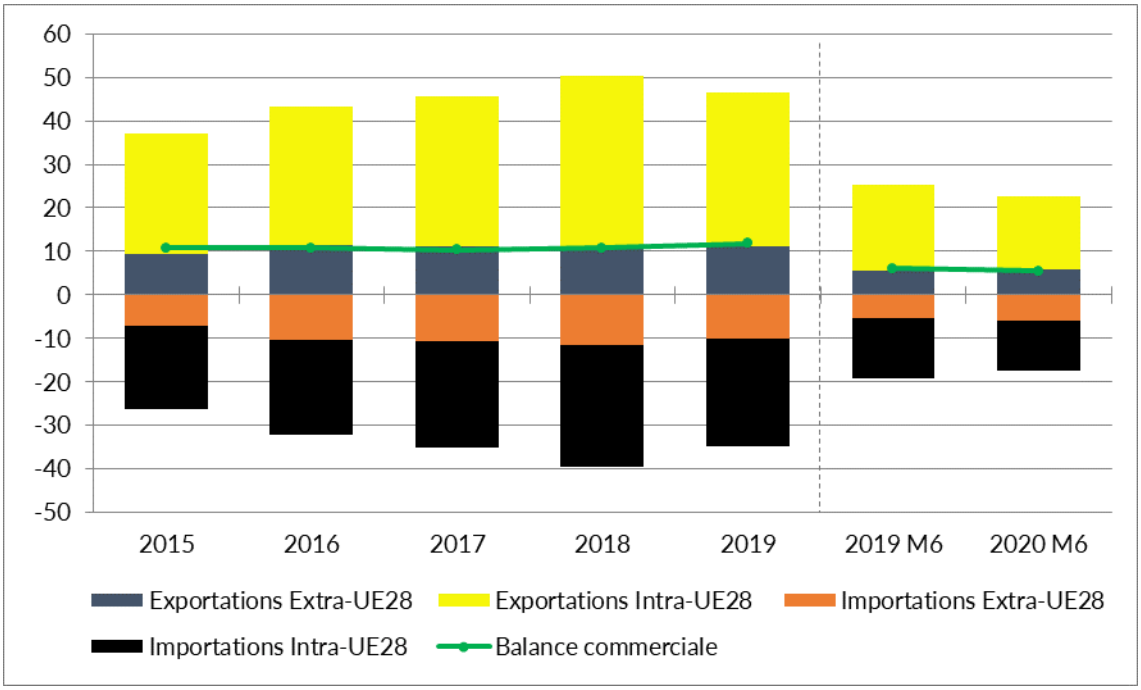

Source : BNB (ICN), concept national.

Au cours du **premier semestre de 2020**, le total des **exportations** de produits chimiques (C20) s'est réduit, s'établissant à près de 22,8 milliards d'euros contre 25,3 milliards d'euros pour le premier semestre de 2019, soit une diminution de 9,8 %. En **2019**, les exportations belges de produits chimiques (46,5 milliards d'euros) ont également marqué un recul (-7,7 %) par rapport à 2018 (50,4 milliards d'euros) et étaient principalement destinées au marché européen, représentant à lui seul 76,2 % des exportations belges de produits chimiques, pour un montant total de 35,4 milliards d'euros.

Les **importations** se sont également affichées à la baisse (-10,2 %) au cours du **premier semestre de 2020** par rapport au semestre correspondant de 2019, s'établissant à 17,3 milliards d'euros contre 19,3 milliards d'euros un an plus tôt. En **2019**, les importations de produits chimiques (34,7 milliards d'euros) se sont également montrées moins dynamiques qu'en 2018 (39,6 milliards d'euros), affichant une baisse de 12,3 %. Au même titre que les exportations, les importations étaient principalement originaires des États membres de l'Union européenne, ces dernières comptant pour 71 % des importations totales de l'industrie chimique en 2019.

Notons encore que les échanges avec les pays extérieurs à l'Union européenne se sont accrus au premier semestre de 2020 à un an d'écart. Toutefois, leur poids relativement faible n'a pas permis de compenser les diminutions enregistrées des exportations et importations intra-européennes sur cette même période.

La **balance commerciale** était excédentaire sur toute la période d'observation et a atteint 11,8 milliards d'euros en 2019. Toutefois, entre le premier semestre de 2019 et le premier semestre de 2020, le solde s'est légèrement dégradé, passant d'un excédent commercial de l'ordre de 6 milliards d'euros à 5,5 milliards d'euros.

Sciences de la vie (C21)

Graphique 3-3. Commerce extérieur de l'industrie des sciences de la vie (C21)

En milliards d'euros.

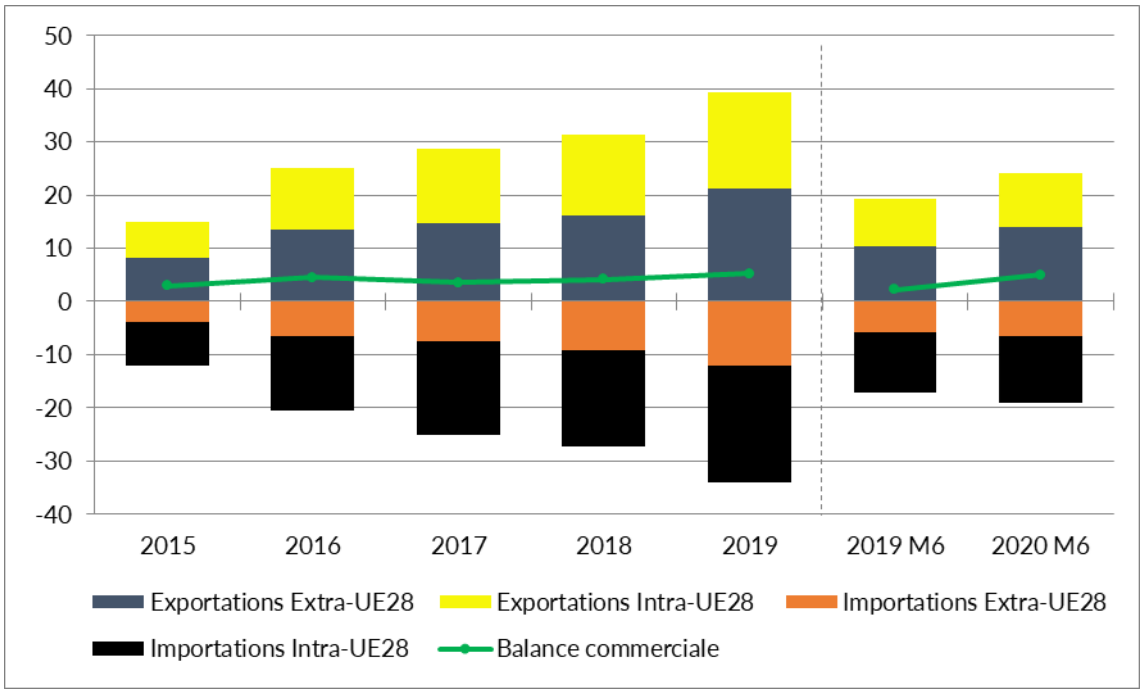

Source : BNB (ICN), concept national.

Au cours du **premier semestre de 2020**, le total des **exportations** de produits pharmaceutiques (C21) s'est fortement accru, s'établissant à 24,1 milliards d'euros contre 19,3 milliards d'euros pour le premier semestre de 2019, soit une progression de 24,7 %. En **2019**, les exportations belges de produits pharmaceutiques (39,2 milliards d'euros), également en hausse de 24,7 % à un an d'écart (31,5 milliards d'euros en 2018), étaient destinées à la fois au marché intra-européen et au marché extra-européen, représentant respectivement 53,9 % et 46,1 % exportations belges de produits pharmaceutiques.

Tout comme les exportations, les **importations** de produits pharmaceutiques ont également connu une hausse importante au **premier semestre de 2020**, à un an d'écart, passant de 17,1 milliards d'euros à 19,1 milliards d'euros, en augmentation de 11,5 %. En **2019**, les importations de produits pharmaceutiques (34 milliards d'euros), en progression de 24,1 % par rapport à 2018 (27,4 milliards d'euros), étaient issues principalement des États membres de l'Union européenne, ceux-ci comptant pour 64,1 % des importations totales de l'industrie pharmaceutique, soit un montant de 21,8 milliards d'euros.

Sur la période d'observation 2015-2019, les exportations et les importations ont connu leur meilleur résultat en 2019. En outre, cette tendance positive semble se poursuivre en 2020. Par ailleurs, les échanges de produits pharmaceutiques ont presque triplé en seulement 5 ans, ce qui démontre le dynamisme de ce secteur.

La **balance commerciale** est positive sur la période considérée et affiche un excédent commercial de 5,3 milliards d'euros en 2019, soit 1,2 milliard de plus qu'en 2018. Au premier semestre de 2020, le solde est toujours excédentaire et atteint 5 milliards d'euros, un résultat bien meilleur que celui du premier semestre de 2019 où l'excédent s'élevait à 2,2 milliards d'euros.

Plastiques et caoutchouc (C22)

Graphique 3-4. Commerce extérieur du secteur des plastiques et du caoutchouc (C22)

En milliards d'euros.

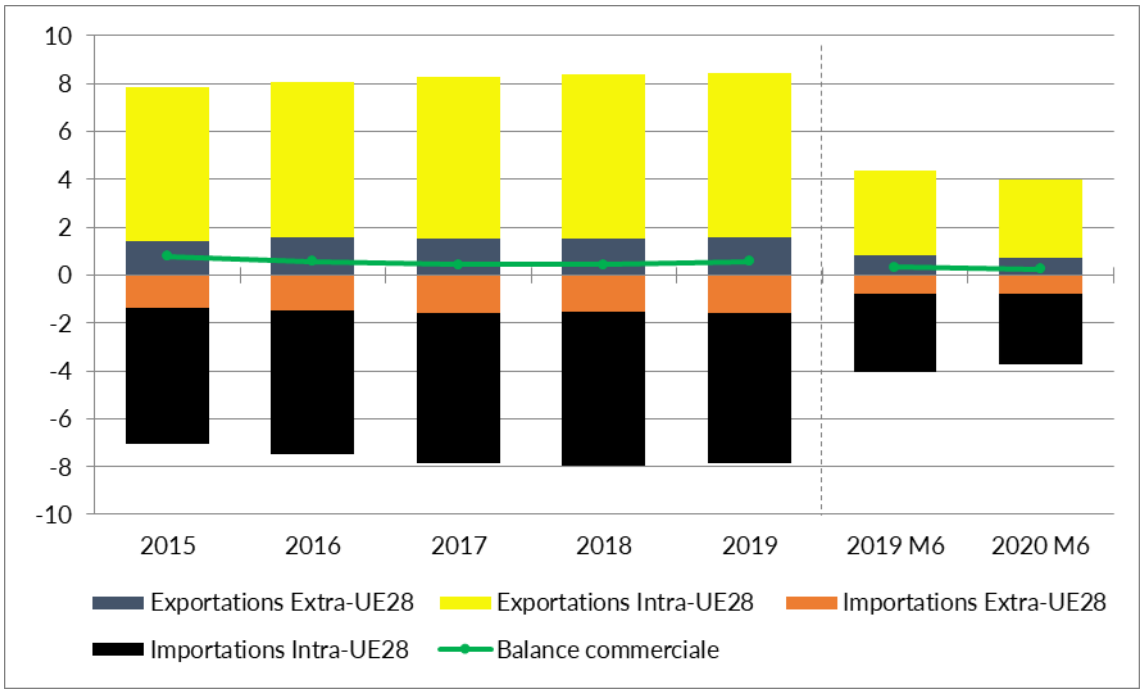

Source : BNB (ICN), concept national.

Au cours du **premier semestre de 2020**, le total des **exportations** de plastique et de caoutchouc (C22) a reculé, s'établissant à 4 milliards d'euros contre 4,4 milliards d'euros pour le premier semestre de 2019, soit une diminution de 9 %. En **2019**, les exportations belges de plastique et de caoutchouc (8,4 milliards d'euros) sont restées stables par rapport à 2018 (+0,3 % de croissance à un an d'écart). Elles étaient principalement destinées au marché européen, représentant à lui seul 81,4 % des exportations belges de ce secteur, soit 6,9 milliards d'euros en 2019.

Les **importations** de plastique et de caoutchouc étaient aussi en retrait au cours du **premier semestre de 2020**, se chiffrant à 3,7 milliards d'euros contre 4 milliards d'euros pour la même période de l'année précédente, soit une baisse de 7,8 %. En **2019**, les importations de plastique et de caoutchouc (7,9 milliards d'euros) ont baissé de 1,3 % par rapport à 2018 (8 milliards d'euros). Elles étaient principalement originaires des États membres de l'Union européenne, ces derniers représentant 80,2 % des importations totales du secteur du plastique et du caoutchouc, pour un montant de 6,3 milliards d'euros.

La **balance commerciale** était excédentaire sur la période analysée. Son solde s'est élevé à 563,5 millions d'euros en 2019, soit 133,3 millions d'euros de plus qu'en 2018. Au cours du premier semestre de 2020, l'excédent commercial se chiffrait à 242,2 millions d'euros, contre 322,7 millions d'euros pour le premier semestre de 2019. Notons encore que la balance commerciale extra-européenne est légèrement déficitaire au premier semestre de 2020.

3.2.2. Partenaires commerciaux à l'exportation

Chimie (C20)

Graphique 3-5. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

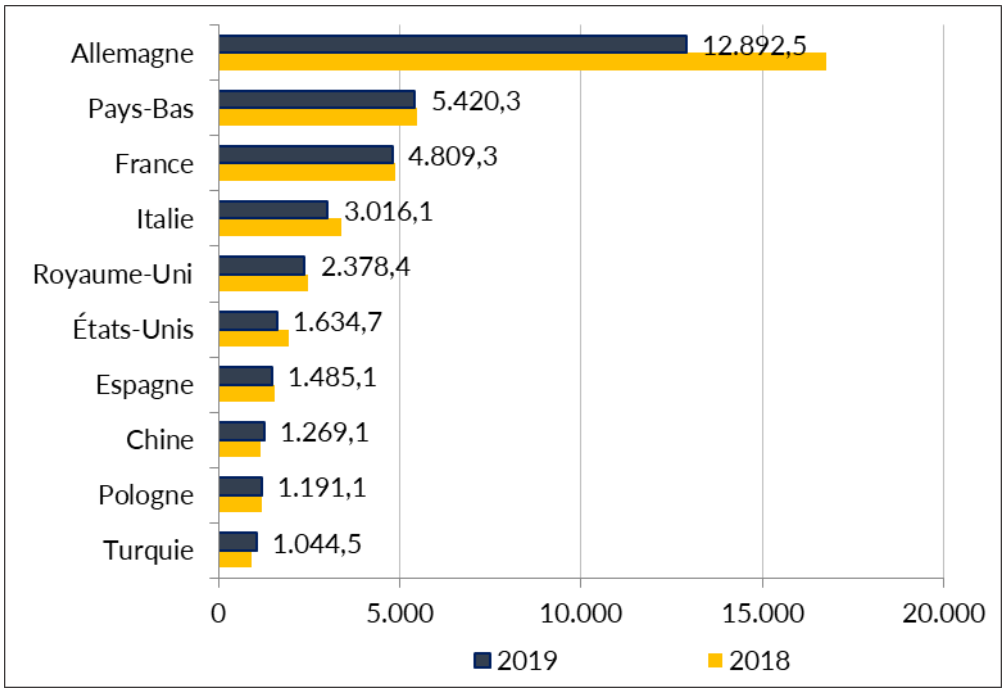

Source : BNB (ICN), concept national.

En **2019**, les pays voisins de la Belgique ont fortement contribué au dynamisme de ses **exportations de produits chimiques** (C20). En effet, par ordre de classement, l'Allemagne (12,9 milliards d'euros), les Pays-Bas (5,4 milliards d'euros) et la France (4,8 milliards d'euros) constituaient les trois principaux débouchés pour les exportations belges de ces produits. Ces trois pays représentaient ensemble près de la moitié (49,7 %) des exportations belges de produits chimiques, où l'Allemagne comptait à elle seule pour plus d'un quart (27,7 %) de ces exportations.

Le **Royaume-Uni** arrivait en cinquième position du classement des pays destinataires des exportations belges de produits chimiques en 2019, recevant des produits chimiques belges pour 2,4 milliards d'euros, soit une part de 5,1 %. Malgré une diminution des exportations belges de produits chimiques destinés au Royaume-Uni, la part relative du Royaume-Uni dans l'ensemble des exportations belges de produits chimiques s'est toutefois accrue par rapport à 2018 (4,9 %).

Les **États-Unis** constituaient le sixième débouché pour les exportations belges de produits chimiques en 2019 (1,6 milliard d'euros).

De plus, trois **pays extérieurs à l'Union européenne** figuraient dans le top 10 des partenaires commerciaux de la Belgique à l'exportation pour ce secteur. Il s'agit des États-Unis (1,6 milliard d'euros), de la Chine (1,3 milliard d'euros) et de la Turquie (1 milliard d'euros).

Par rapport à 2018, la valeur des exportations à destination des pays présents dans le Top 10 s'est globalement affichée à la baisse, à l'exception des exportations vers la Chine (+9,3 %), la Pologne (+0,3 %) et la Turquie (+14,2 %) qui ont connu une amélioration.

Sciences de la vie (C21)

Graphique 3-6. Principaux pays partenaires à l'exportation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

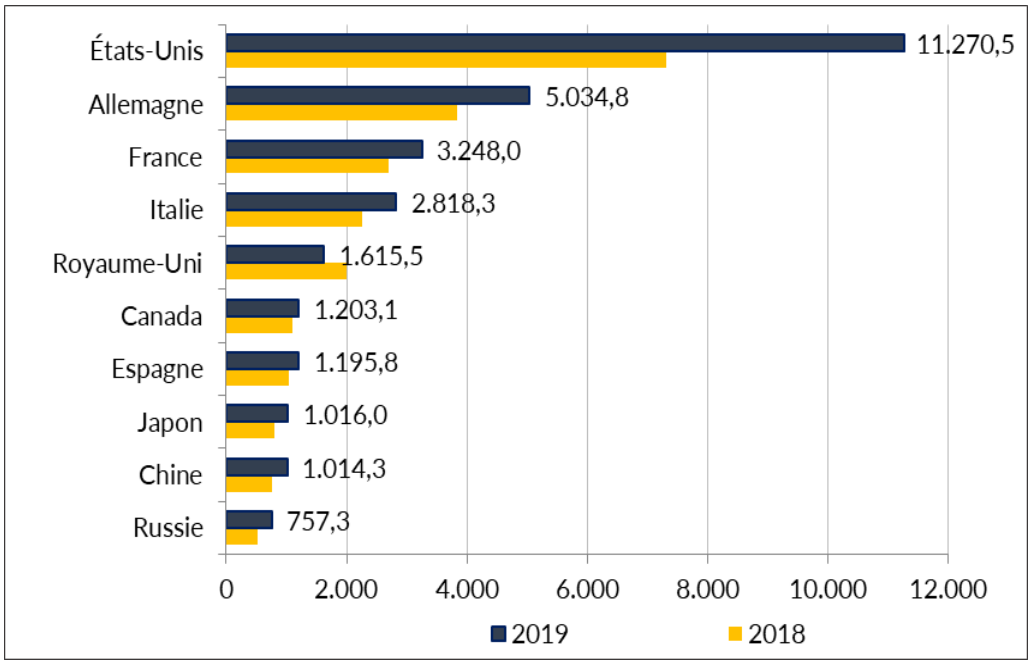

Source : BNB (ICN), concept national.

En 2019, par ordre de classement, les États-Unis (11,3 milliards d'euros), l'Allemagne (5 milliards d'euros) et la France (3,2 milliards d'euros) constituaient les trois principaux débouchés de la Belgique en ce qui concerne les **exportations de l'industrie pharmaceutique** (C21). Près de la moitié (49,8 %) des exportations belges de produits issus de l'industrie pharmaceutique leur était d'ailleurs destinée.

En 2019, le **Royaume-Uni** (1,6 milliard d'euros) constituait le 5e débouché pour les exportations belges de ces produits et comptait pour 4,1 % de celles-ci. Les exportations belges de produits pharmaceutiques destinées au Royaume-Uni se sont réduites de 19,1 % par rapport à 2018. Parmi les exportations vers les pays du top 10, seules les exportations destinées au Royaume-Uni ont connu un recul en 2019.

En plus des États-Unis, quatre autres **pays, extérieurs à l'Union européenne**, figuraient parmi les 10 principaux partenaires commerciaux à l'exportation de la Belgique pour ce secteur en 2019, à savoir le Canada (1,2 milliard d'euros), le Japon (1 milliard d'euros), la Chine (1 milliard d'euros) et la Russie (757,3 millions d'euros).

Par rapport à 2018, à l'exception de la baisse des exportations destinées au Royaume-Uni, les exportations vers les autres pays présents dans le top 10 sont en forte augmentation. Ainsi, les exportations ont fortement augmenté à destination des États-Unis (+54,3 %), de la Russie (+48,4 %), de la Chine (+32,2 %) et de l'Allemagne (+30,9 %).

Plastiques et caoutchouc (C22)

Graphique 3-7. Principaux pays partenaires à l'exportation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

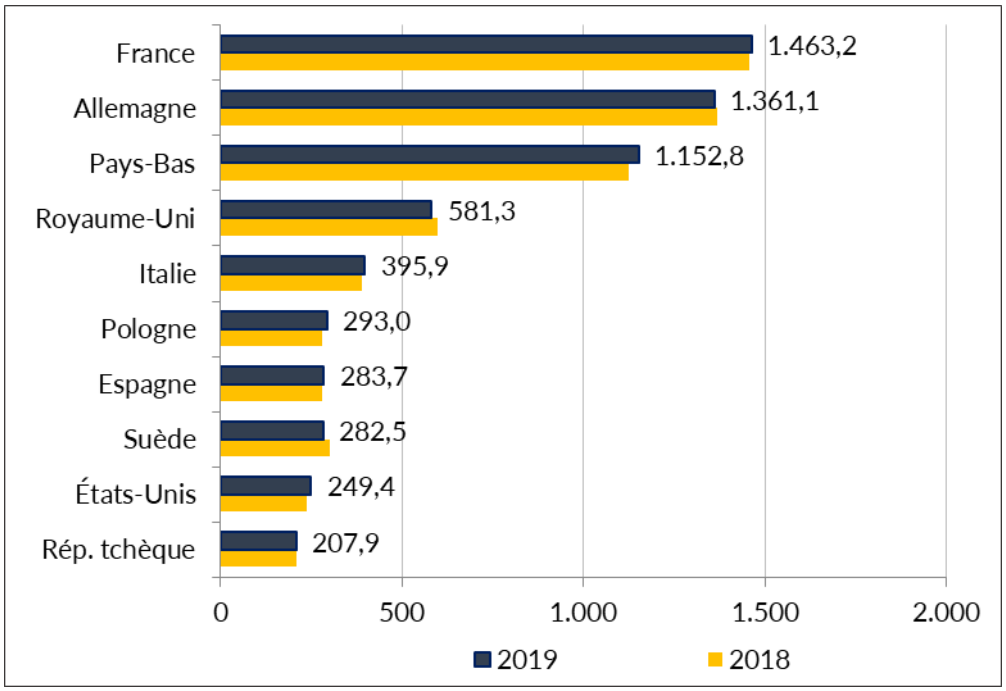

Source : BNB (ICN), concept national.

Les pays voisins de la Belgique constituaient les principaux débouchés en matière **d'exportations de plastique et de caoutchouc** (C22) en 2019. La France (1,5 milliard d'euros), l'Allemagne (1,4 milliard d'euros) et les Pays-Bas (1,2 milliard d'euros) se trouvaient en effet en tête du classement et ont reçu près de la moitié (47,2 %) des exportations belges de plastique et de caoutchouc.

Le **Royaume-Uni** représentait le quatrième débouché pour les exportations belges de plastique et de caoutchouc en 2019, avec une part de 6,9 % des exportations belges de ce secteur, soit 581,3 millions d'euros. Celles-ci ont baissé de 2,7 % par rapport à 2018.

Un seul **pays extérieur à l'Union européenne** figurait dans le top 10 des partenaires commerciaux de la Belgique en 2019. Il s'agit des États-Unis (249,4 millions d'euros), occupant la neuvième place.

Par rapport à 2018, les exportations se sont réduites à destination de 4 pays (dont la plus forte baisse est imputable aux exportations vers la Suède avec une diminution de 6 %) tandis qu'elles se sont accrues vers les 6 autres destinations du top 10 (dont la plus forte hausse est attribuée aux États-Unis avec une augmentation de 5,5 %).

3.2.3. Partenaires commerciaux à l'importation

Industrie chimique (C20)

Graphique 3-8. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie chimique (C20) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

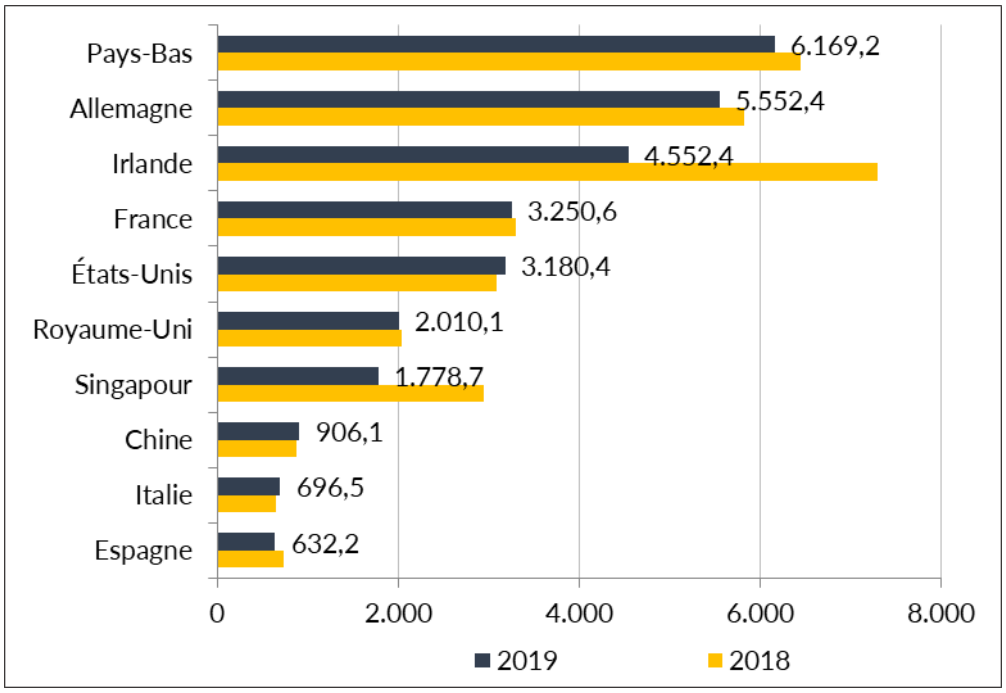

Source : BNB (ICN), concept national.

La Belgique a principalement **importé**, en 2019, des **produits chimiques** (C20) provenant des Pays-Bas (6,2 milliards d'euros), de l'Allemagne (5,6 milliards d'euros) et de l'Irlande (4,6 milliards d'euros). Les importations issues de l'Irlande ont par ailleurs affiché un recul prononcé de l'ordre de 37,7 % par rapport à 2018. Ensemble, ces trois pays ont fourni le marché belge pour près de la moitié (46,9 %) de ses importations de produits chimiques.

Les importations belges de produits chimiques en provenance du **Royaume-Uni** se sont réduites en 2019 (-1,4 %). Le Royaume-Uni reste le 6e fournisseur du marché belge de produits chimiques en 2019 avec une part dans les importations belges de ce secteur qui progresse à 5,8 % (contre 5,1 % un an plus tôt), la Belgique important ces produits pour un montant de près de 2 milliards d'euros.

Les pays extérieurs à l'Union européenne semblent également être des fournisseurs importants de la Belgique en ce qui concerne ce secteur. En effet, en 2019, les **États-Unis** (3,2 milliards d'euros), Singapour (1,8 milliard d'euros) et la Chine (906,1 millions d'euros) faisaient partie des dix principaux fournisseurs du marché belge en matière de produits chimiques.

Par rapport à 2018, les importations belges de produits chimiques se sont affichées à la hausse pour trois des 10 pays partenaires présents dans le top 10, à savoir les États-Unis (+3 %), la Chine (+3,6 %) et l'Italie (+7,4 %). A côté des importations issues d'Irlande, celles provenant de Singapour ont également connu une baisse importante en 2019 (-39,6 %).

Sciences de la vie (C21)

Graphique 3-9. Principaux pays partenaires à l'importation dans l'industrie pharmaceutique (C21) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

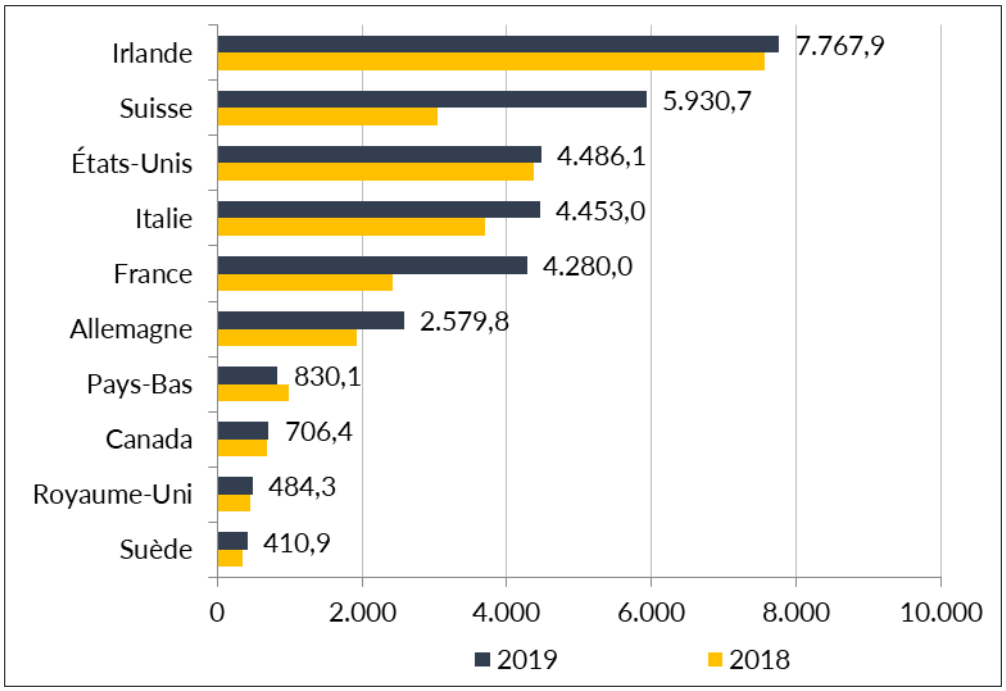

Source : BNB (ICN), concept national.

En 2019, les **importations belges de produits de l'industrie pharmaceutique** (C21) provenaient essentiellement de l'Irlande (7,8 milliards d'euros), de la Suisse (5,9 milliards d'euros) et des États-Unis (4,5 milliards d'euros). Les échanges avec ces trois pays représentaient, ensemble, plus de la moitié (53,5 %) des importations belges de produits pharmaceutiques. En 2019, les importations issues de l'Italie (4,5 milliards d'euros) et de la France (4,3 milliards d'euros) ont presque atteint le niveau des importations issues des États-Unis.

Le **Royaume-Uni** se place à la 9e position dans le classement des fournisseurs du marché belge de produits pharmaceutiques en 2019. La Belgique a importé ceux-ci pour un montant de 484,3 millions d'euros, soit une augmentation de 8,1 % par rapport à 2018 malgré un climat marqué par les incertitudes quant aux futures relations commerciales après le Brexit.

Outre les États-Unis et la Suisse, le Canada (706,4 millions d'euros) figure également dans le classement des dix partenaires principaux de la Belgique à l'importation pour les produits pharmaceutiques en ce qui concerne les **pays situés hors de l'Union européenne**.

Comparativement à **2018**, les importations belges en provenance de ses principaux fournisseurs se sont montrées plus dynamiques pour neuf d'entre eux : les importations issues de la Suisse ont grimpé en flèche (+94,6 %), de même que celles issues de la France (+76,3 %). En revanche, les importations issues des Pays-Bas (-16,3 %) ont été les seules à reculer.

Plastiques et caoutchouc (C22)

Graphique 3-10. Principaux pays partenaires à l'importation dans le secteur du plastique et du caoutchouc (C22) en 2018 et 2019

En millions d'euros.

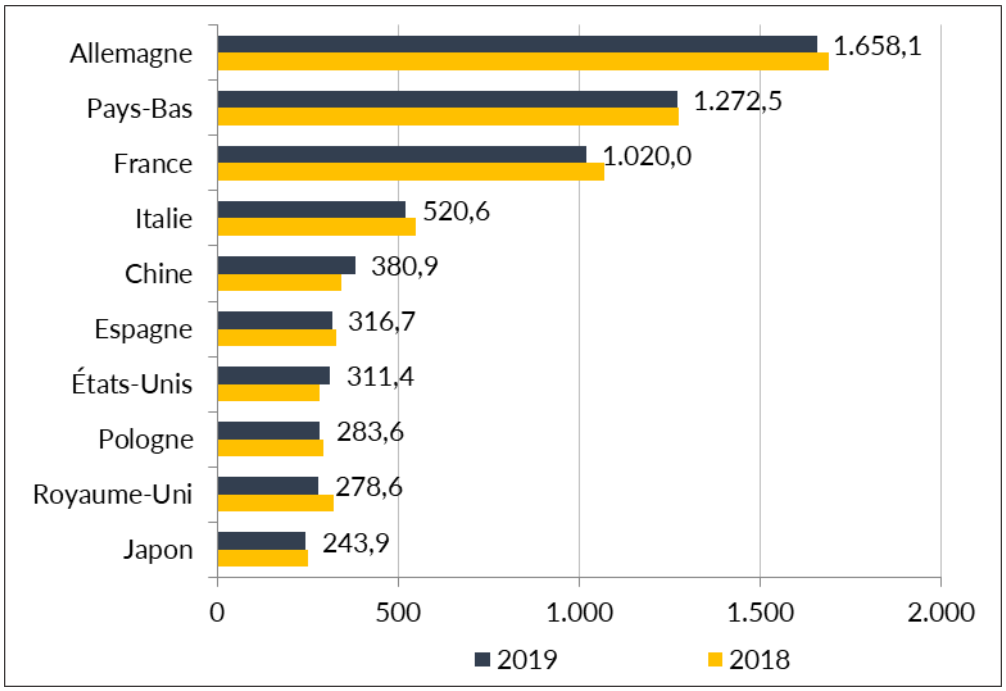

Source : BNB (ICN), concept national.

En 2019, les **importations de plastique et de caoutchouc (C22)** de la Belgique étaient dominées par les pays voisins, principaux partenaires commerciaux, et représentaient ensemble plus de la moitié (50,3 %) de celles-ci. En effet, l'Allemagne (1,7 milliard d'euros), les Pays-Bas (1,3 milliard d'euros) et la France (1 milliard d'euros) se trouvaient en tête des pays d'où provenaient les importations belges de plastique et de caoutchouc.

Dans le top 10 du classement de 2019, figuraient **plusieurs pays ne faisant pas partie de l'Union européenne**, à commencer par la Chine (380,9 millions d'euros) qui se plaçait en cinquième position, suivie par les États-Unis (311,4 millions d'euros) en septième position et le Japon (243,9 millions d'euros) en dixième position.

Avec une part de 3,5 % dans les importations belges de produits en plastiques et en caoutchouc, le **Royaume-Uni** se plaçait à la 9e position du classement des fournisseurs du marché belge du secteur en 2019. La Belgique a en effet importé du plastique et du caoutchouc britannique pour un montant de 278,6 millions d'euros en 2019.

Enfin, parmi les dix principaux fournisseurs du marché belge de ce secteur en 2019, seules les importations issues de la Chine (+11 %) et des États-Unis (+10,9 %) se sont affichées à la hausse **par rapport à 2018**. Les importations issues des 8 autres pays du top 10 se sont réduites, la plus forte baisse étant enregistrée pour le Royaume-Uni (-13,6 %).

3.2.4. Ventilation des échanges par groupe de produits

Exportations

Tableau 3-2. Exportations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22)

En millions d'euros.

Exportations	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019M6	2020M6	Δ 2019/2015	Part dans 3 secteurs
Industrie chimique, des sciences de la vie et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	**20-22**	**59.872,6**	**76.399,0**	**82.706,0**	**90.269,0**	**94.157,1**	**48.912,3**	**50.805,4**	**57,3%**	**100,0%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-6,5%*	*27,6%*	*8,3%*	*9,1%*	*4,3%*		*3,9%*		
Industrie chimique dont :	**20**	**37.059,3**	**43.151,7**	**45.650,4**	**50.409,5**	**46.507,8**	**25.258,1**	**22.775,1**	**25,5%**	**49,4%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-9,3%*	*16,4%*	*5,8%*	*10,4%*	*-7,7%*		*-9,8%*		
Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	20.1	26.618,3	32.586,3	35.056,7	39.543,9	34.680,3	19.416,2	16.920,2	30,3%	36,8%
Taux de croissance à un an d'écart		*-12,4%*	*22,4%*	*7,6%*	*12,8%*	*-12,3%*		*-12,9%*		
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	20.2	663,0	684,3	737,9	736,6	731,2	444,6	407,2	10,3%	0,8%
Taux de croissance à un an d'écart		*2,9%*	*3,2%*	*7,8%*	*-0,2%*	*-0,7%*		*-8,4%*		
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	20.3	1.355,9	1.349,9	1.376,6	1.322,9	1.321,2	664,9	644,2	-2,6%	1,4%
Taux de croissance à un an d'écart		*-5,9%*	*-0,4%*	*2,0%*	*-3,9%*	*-0,1%*		*-3,1%*		
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	20.4	3.153,6	3.412,1	3.458,1	3.428,5	3.583,9	1.725,1	1.682,0	13,6%	3,8%
Taux de croissance à un an d'écart		*7,4%*	*8,2%*	*1,3%*	*-0,9%*	*4,5%*		*-2,5%*		
Fabrication d'autres produits chimiques	20.5	4.592,6	4.437,4	4.441,8	4.809,9	5.565,6	2.690,6	2.759,3	21,2%	5,9%
Taux de croissance à un an d'écart		*0,4%*	*-3,4%*	*0,1%*	*8,3%*	*15,7%*		*2,6%*		
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	20.6	675,9	681,7	579,3	567,7	625,7	316,8	362,2	-7,4%	0,7%
Taux de croissance à un an d'écart		*-23,7%*	*0,9%*	*-15,0%*	*-2,0%*	*10,2%*		*14,3%*		
Industrie pharmaceutique dont :	**21**	**14.954,5**	**25.159,7**	**28.771,9**	**31.462,6**	**39.226,3**	**19.290,1**	**24.060,7**	**162,3%**	**41,7%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-4,2%*	*68,2%*	*14,4%*	*9,4%*	*24,7%*		*24,7%*		
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	21.1	2.115,8	4.411,6	4.354,8	9.445,6	11.714,6	5.898,3	3.680,5	453,7%	12,4%
Taux de croissance à un an d'écart		*5,6%*	*108,5%*	*-1,3%*	*116,9%*	*24,0%*		*-37,6%*		
Fabrication de préparations pharmaceutiques	21.2	12.838,7	20.748,1	24.417,1	22.017,0	27.511,7	13.391,8	20.380,2	114,3%	29,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*-5,7%*	*61,6%*	*17,7%*	*-9,8%*	*25,0%*		*52,2%*		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique dont :	**22**	**7.858,8**	**8.087,5**	**8.283,7**	**8.396,9**	**8.423,0**	**4.364,1**	**3.969,6**	**7,2%**	**8,9%**
Taux de croissance à un an d'écart		*4,4%*	*2,9%*	*2,4%*	*1,4%*	*0,3%*		*-9,0%*		
Fabrication de produits en caoutchouc	22.1	2.220,3	2.258,1	2.352,2	2.424,5	2.429,7	1.217,1	1.079,3	9,4%	2,6%
Taux de croissance à un an d'écart		*4,4%*	*1,7%*	*4,2%*	*3,1%*	*0,2%*		*-11,3%*		
Fabrication de produits en plastique	22.2	5.638,6	5.829,5	5.931,5	5.972,4	5.993,3	3.147,1	2.890,2	6,3%	6,4%
Taux de croissance à un an d'écart		*4,4%*	*3,4%*	*1,8%*	*2,5%*	*1,0%*		*-8,2%*		

Source : BNB (ICN), concept national.

Les exportations dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22) ont progressé de 3,9 % au **premier semestre de 2020 par rapport au semestre correspondant de 2019**. Celles-ci ont en effet atteint 50,8 milliards d'euros au premier semestre de 2020 alors qu'elles se chiffraient à 48,9 milliards d'euros un an auparavant.

Cette amélioration des **exportations des trois secteurs dans leur ensemble** (C20-C21-C22) est uniquement due à la croissance des exportations de l'industrie pharmaceutique (C21) qui a connu une hausse de 24,7 % au premier semestre de 2020, à un an d'écart. L'industrie chimique (C20) et le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) ont effectivement observé un recul de leurs exportations au premier semestre de 2020, respectivement de 9,8 % et 9 %.

Les exportations dans le secteur de la chimie (C20-C21-C22) ont crû de 4,3 % en **2019**, atteignant près de 94,2 milliards après avoir progressé de 9,1 % en 2018.

En **2019**, les **exportations de l'industrie chimique** (C20) se sont orientées à la baisse (-7,7 % par rapport à 2018) pour la première fois depuis 2016 et ont atteint 46,5 milliards d'euros. L'industrie chimique reste toutefois le **secteur prépondérant** parmi les secteurs passés sous revue, avec un poids de 49,4 % dans les exportations des trois secteurs pris dans leur ensemble en 2019. La baisse des exportations observées dans l'industrie chimique provient essentiellement du sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base », prépondérant dans l'industrie chimique. Celui-ci a en effet vu ses exportations se réduire de 4,9 milliards d'euros en 2019 à un an d'écart, soit une baisse de 12,3 %. **Deux autres sous-secteurs ont connu un recul de leurs exportations en 2019** à un an d'écart. Il s'agit des sous-secteurs 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques » (-0,7 %) et 20.3 « fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics » (-0,1 %). En revanche, les exportations des sous-secteurs 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (+4,5 %), 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » (+15,7 %) et 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » (+10,2 %) se sont accrues en 2019. Au **premier semestre de 2020**, le recul des exportations de l'industrie chimique (C20) s'est accentué (-9,8 %à un an d'écart) et la plupart des sous-secteurs ont connu un recul de leurs exportations. Seuls les sous-secteurs 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » et 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » ont vu leurs exportations augmenter au premier semestre de 2020, à un an d'écart.

En 2019, les **exportations de l'industrie pharmaceutique** (C21), deuxième en poids (41,7 %) dans les exportations des secteurs de la chimie pris dans leur ensemble (C20-C21-C22), ont connu une hausse de 7,8 milliards d'euros (+24,7 % par rapport à 2018). Les exportations de l'industrie pharmaceutique s'élevaient donc à 39,2 milliards d'euros en 2019. Les deux sous-secteurs composant l'industrie pharmaceutique, à savoir le 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » (+24 %) et le 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » (+25 %) ont activement participé à cette hausse des exportations de l'ensemble du secteur. Au **premier semestre de 2020**, les exportations de l'industrie pharmaceutique ont poursuivi leur hausse significative (+24,7 % à un an d'écart). Si les exportations du sous-secteur 21.1 « fabrication de produits pharmaceutiques de base » se sont fortement réduites à un an d'écart (-37,6 %), les exportations du sous-secteur 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » ont quant à elles connu une progression remarquable (+52,2 %), composant donc largement la perte des exportations du sous-secteur 21.1.

Enfin, les **exportations de produits en caoutchouc et en plastique** (C22) étaient elles aussi en augmentation en 2019, de l'ordre de 26,1 millions d'euros (+0,3 %) par rapport à 2018. Les exportations des sous-secteurs 22.1 « fabrication de produits en caoutchouc » et 22.2 « fabrication de produits en plastiques » se sont accrues en 2019, de respectivement 0,2 % et 1 % par rapport à 2018. Au **premier semestre de 2020**, les exportations de produits en caoutchouc et en plastique se sont contractées (-9 % en glissement annuel). Les exportations des produits en caoutchouc et celles des produits en plastique ont reculé par rapport au premier semestre de 2019, de respectivement 11,3 % et 8,2 %.

Notons encore que les exportations du secteur de la chimie dans son ensemble (C20-C21-C22) ont également connu un mouvement haussier **entre 2015 et 2019** (+57,3 %), chacun des trois secteurs qui composent cette industrie ayant activement participé à cette amélioration : +25,5 % pour l'industrie chimique (C20), +162,3 % pour l'industrie pharmaceutique (C21) et +7,2 % pour la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22).

Importations

Tableau 3-3. Importations de l'industrie chimique (C20), de l'industrie pharmaceutique (C21) et du secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22)

En millions d'euros.

Importations	Code NACE	2015	2016	2017	2018	2019	2019M6	2020M6	Δ 2019/2015	Part dans 3 secteurs
Industrie chimique, des sciences de la vie et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	**20-22**	**45.453,6**	**60.420,5**	**68.278,5**	**74.930,5**	**76.527,4**	**40.391,0**	**40.082,4**	**68,4%**	**100,0%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-4,2%*	*32,9%*	*13,0%*	*9,7%*	*2,1%*		*-0,8%*		
Industrie chimique dont :	**20**	**26.303,1**	**32.312,3**	**35.240,8**	**39.592,3**	**34.709,5**	**19.259,8**	**17.301,2**	**32,0%**	**45,4%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-5,7%*	*22,8%*	*9,1%*	*12,3%*	*-12,3%*		*-10,2%*		
Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	20.1	18.093,1	23.824,4	26.374,4	30.369,2	25.310,8	14.460,4	12.423,6	39,9%	33,1%
Taux de croissance à un an d'écart		*-10,4%*	*31,7%*	*10,7%*	*15,1%*	*-16,7%*		*-14,1%*		
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	20.2	477,8	508,0	500,9	460,2	433,9	285,8	317,4	-9,2%	0,6%
Taux de croissance à un an d'écart		*-1,8%*	*6,3%*	*-1,4%*	*-8,1%*	*-5,7%*		*11,1%*		
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	20.3	822,1	836,8	877,8	914,8	885,8	447,8	478,5	7,7%	1,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*-5,3%*	*1,8%*	*4,9%*	*4,2%*	*-3,2%*		*6,9%*		
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	20.4	2.697,4	2.929,3	3.056,3	3.137,1	3.228,0	1.576,1	1.482,8	19,7%	4,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*10,4%*	*8,6%*	*4,3%*	*2,6%*	*2,9%*		*-5,9%*		
Fabrication d'autres produits chimiques	20.5	3.724,0	3.694,9	3.959,0	4.271,0	4.436,8	2.258,1	2.409,1	19,1%	5,8%
Taux de croissance à un an d'écart		*8,5%*	*-0,8%*	*7,1%*	*7,9%*	*3,9%*		*6,7%*		
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	20.6	488,7	518,9	472,5	439,9	414,2	231,6	189,9	-15,2%	0,5%
Taux de croissance à un an d'écart		*6,8%*	*6,2%*	*-8,9%*	*-6,9%*	*-5,8%*		*-18,0%*		
Industrie pharmaceutique dont :	**21**	**12.074,6**	**20.605,8**	**25.188,8**	**27.371,6**	**33.958,4**	**17.089,8**	**19.053,9**	**181,2%**	**44,4%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-2,3%*	*70,7%*	*22,2%*	*8,7%*	*24,1%*		*11,5%*		
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	21.1	1.156,7	3.824,8	4.522,8	9.299,2	10.813,3	5.723,4	2.318,0	834,9%	14,1%
Taux de croissance à un an d'écart		*13,2%*	*230,7%*	*18,2%*	*105,6%*	*16,3%*		*-59,5%*		
Fabrication de préparations pharmaceutiques	21.2	10.918,0	16.781,0	20.666,0	18.072,4	23.145,1	11.366,4	16.735,8	112,0%	30,2%
Taux de croissance à un an d'écart		*-3,7%*	*53,7%*	*23,2%*	*-12,6%*	*28,1%*		*47,2%*		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique dont :	**22**	**7.075,9**	**7.502,4**	**7.848,9**	**7.966,7**	**7.859,5**	**4.041,5**	**3.727,4**	**11,1%**	**10,3%**
Taux de croissance à un an d'écart		*-1,6%*	*6,0%*	*4,6%*	*1,5%*	*-1,3%*		*-7,8%*		
Fabrication de produits en caoutchouc	22.1	2.375,5	2.504,4	2.596,7	2.656,6	2.586,6	1.318,0	1.124,9	8,9%	3,4%
Taux de croissance à un an d'écart		*-4,1%*	*5,4%*	*3,7%*	*2,3%*	*-2,6%*		*-14,6%*		
Fabrication de produits en plastique	22.2	4.700,4	4.997,9	5.252,2	5.310,1	5.272,9	2.723,4	2.602,4	12,2%	6,9%
Taux de croissance à un an d'écart		*-0,4%*	*6,3%*	*5,1%*	*1,1%*	*-0,7%*		*-4,4%*		

Source : BNB (ICN), concept national.

Après avoir progressé de 2,1 % en 2019 par rapport à 2018, les importations dans les secteurs de la chimie (C20-C21-C22) ont baissé de 0,8 % **au premier semestre de 2020**, comparativement au premier semestre de 2019. Celles-ci s'élevaient en effet à 40,1 milliards d'euros au premier semestre de 2020 contre 40,4 milliards d'euros un an plus tôt. Ce résultat provient d'une diminution des importations de l'industrie chimique (C20) et des importations de produits en caoutchouc et en plastique (C22), la hausse des importations de l'industrie pharmaceutique (C21) n'ayant pas complètement compensé la baisse des importations des deux autres secteurs au cours du premier semestre de 2020.

En **2019**, les **importations de l'industrie chimique** (C20), représentant près de la moitié (45,4 %) des importations du secteur dans son ensemble (C20-C21-C22), ont connu un recul de l'ordre de 4,9 milliards d'euros (-12,3 %) à un an d'écart. Cette diminution est principalement imputable au sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base », prépondérant dans l'industrie chimique, avec des importations à la baisse de 5,1 milliards d'euros (-16,7 %) entre 2018 et 2019. Le secteur a également connu un recul de ses importations dans trois sous-secteurs, à savoir le 20.2 « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques » (-5,7 %), le 20.3 « fabrication

de peintures, de vernis, d'encres et de mastics » (-3,2 %) et le 20.6 « fabrication de fibres artificielles ou synthétiques » (-5,8 %), bien que ceux-ci n'aient que très légèrement influencé le résultat observé dans l'industrie chimique (C20) en raison de leurs faibles poids dans les importations totales du secteur. La progression des importations dans les sous-secteurs 20.4 « fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette » (+2,9 %) et 20.5 « fabrication d'autres produits chimiques » (+3,9 %) ont atténué quelque peu la diminution des importations de l'ensemble du secteur. Au **premier semestre de 2020**, les importations de la moitié des sous-secteurs composant l'industrie chimique ont affiché un recul. Le recul le plus marqué, en valeur, est imputable au sous-secteur 20.1 « fabrication de produits chimiques de base ».

Les **importations de l'industrie pharmaceutique** (C21) ont connu une progression de près de 6,6 milliards d'euros (+24,1 %) en 2019, à un an d'écart. En 2019, à la fois les importations du sous-secteur 21.1 « fabrication des produits pharmaceutiques de base » et du 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » ont connu une augmentation, respectivement de 16,3 % et 28,1 % à un an d'écart. Notons également qu'en 2019, les importations de l'industrie pharmaceutique (C21) représentaient 44,4 % des importations de l'ensemble des secteurs sous-revue dans ce rapport (C20-C21-C22). De plus, la progression entre 2015 et 2019 du sous-secteur 21.1 a atteint 834,9 %. Au **premier semestre de 2020**, si les importations du sous-secteur 21.2 « fabrication de préparations pharmaceutiques » ont continué de croître à un an d'écart (+47,2 %), celles du sous-secteur 21.1 « fabrication des produits pharmaceutiques de base » ont en revanche connu une forte diminution (-59,5 %).

Enfin, les **importations de produits en caoutchouc et en plastique** (C22) ont baissé de 1,3 % en 2019 par rapport à 2018. Il s'agit d'un recul de 107,2 millions d'euros. Les importations des sous-secteurs 21.1 « fabrication de produits en caoutchouc » et 21.2 « fabrication de produits en plastique » se sont réduites, de respectivement 2,6 % et 0,7 %. Au **premier semestre de 2020**, les importations des deux sous-secteurs ont continué de chuter, respectivement de 14,6 % pour le sous-secteur 21.1 « fabrication de produits en caoutchouc » et de 4,4 % pour le sous-secteur 21.2 « fabrication de produits en plastique ».

Enfin, les importations du secteur de la chimie dans son ensemble (C20-C21-C22) ont progressé **entre 2015 et 2019** (+68,4 %), chacun des trois secteurs composant cette industrie ayant activement participé à cette amélioration, avec une croissance des importations de l'ordre de 32 % pour l'industrie chimique (C20), de 181,2 % pour l'industrie pharmaceutique (C21) et de 11,1 % pour la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22).